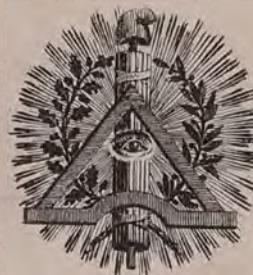


HISTOIRE RÉVOLUTIONNAIRE.



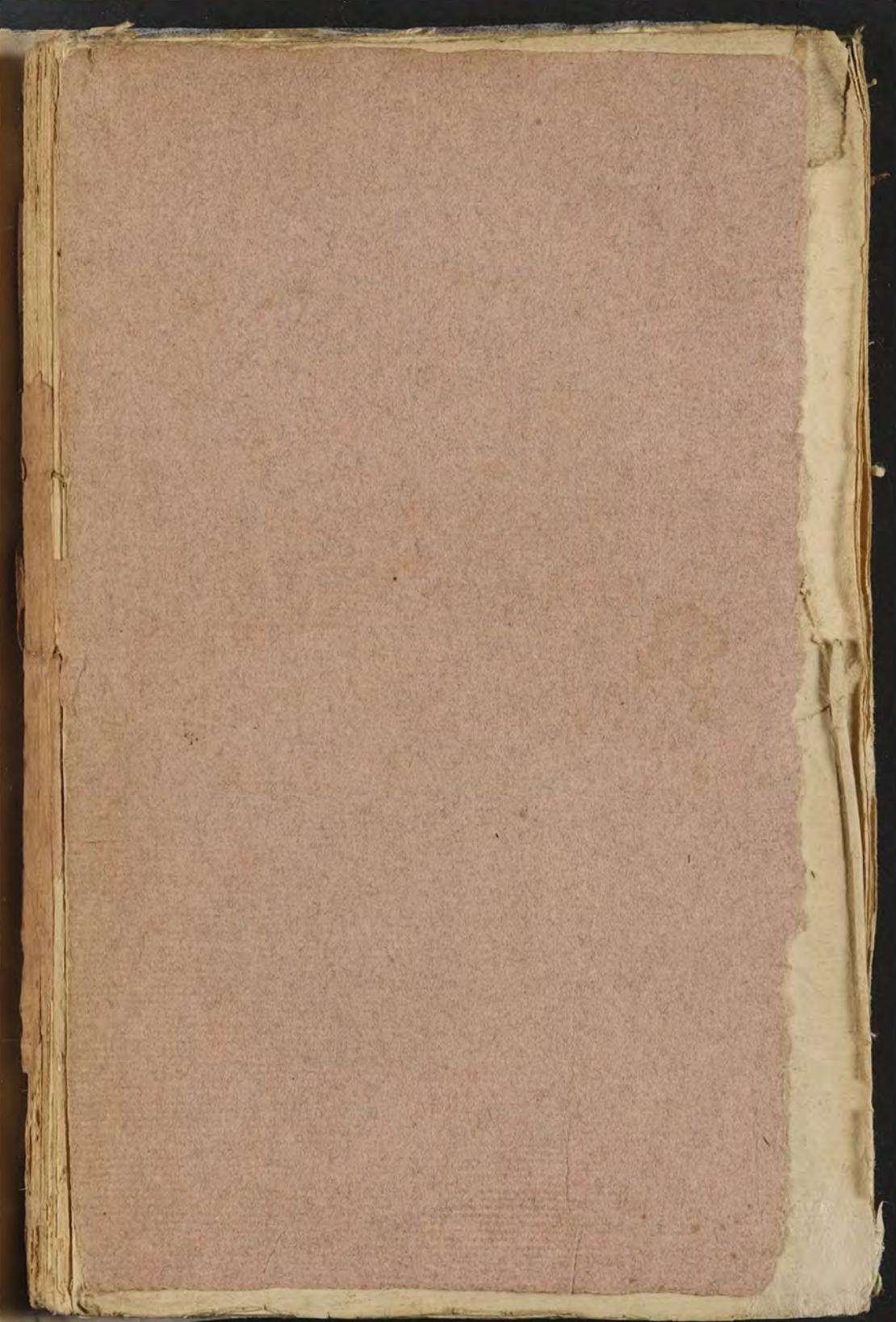
LIBERTÉ, ÉGALITÉ,
FRATERNITÉ

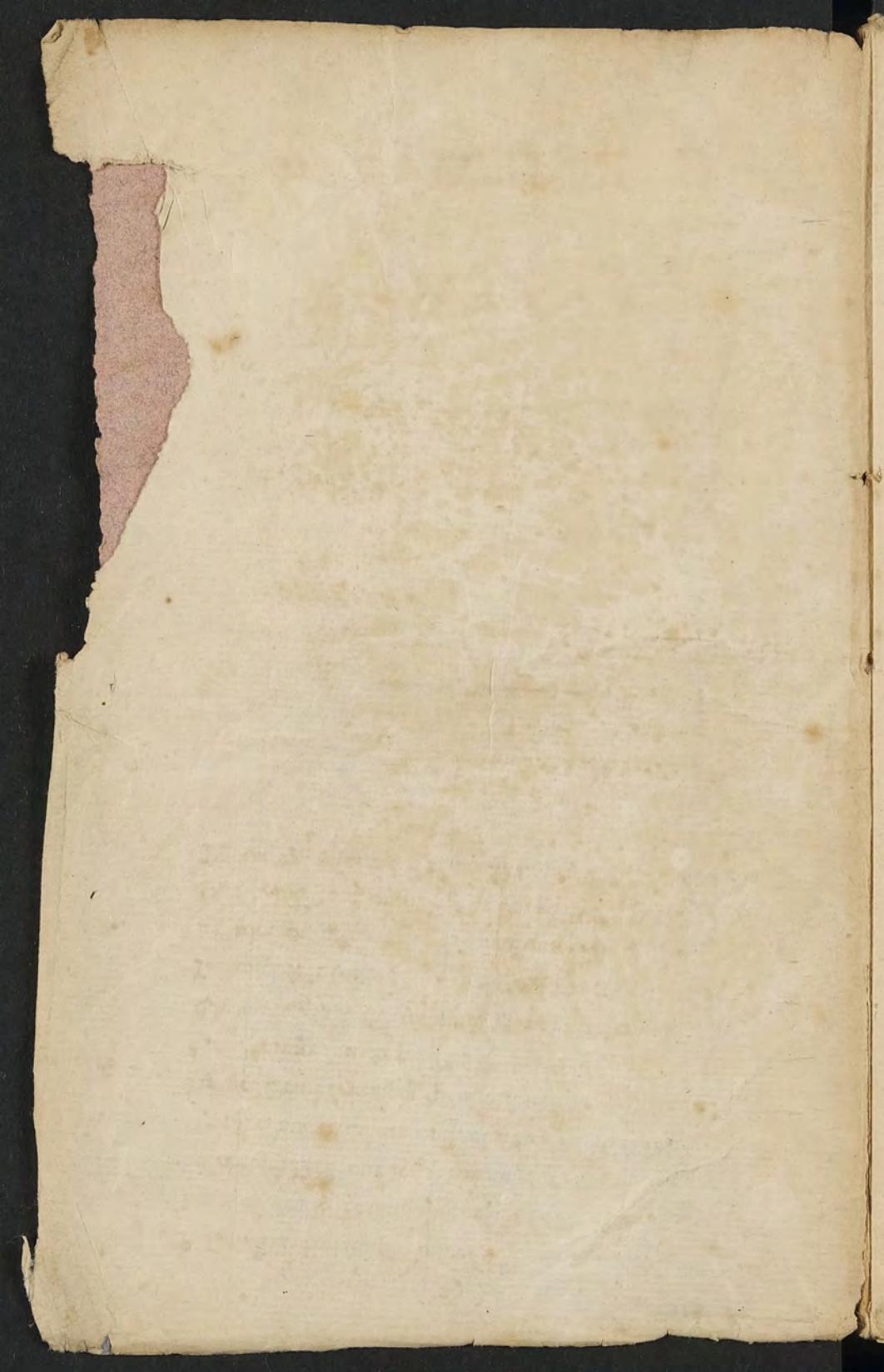
OU



113.00

113.00





CRIMES

DES

CABINETS,

OU

TABLEAU

DES

PLANS ET DES ACTES D'HOSTILITÉS

FORMÉS par les diverses Puissances de l'Europe pour anéantir la liberté de la France , et démembrer son territoire.

OUVRAGE qui offre beaucoup de particularités importantes sur les principaux personnages de l'Europe , et sur les événemens les plus marquans de la guerre de la Révolution.

TRADUIT de l'Anglais , de L. GOLDSMITH.

Sævit amor ferri , et scelerata insania belli.

A H A M B O U R G.

1801.

СИМЕН

САРДИНА

САБАТ

ДЕСЯТЬ ДЕСЯТЬ ДЕСЯТЬ

Десять десять десять десять
девятнадцать восемнадцать восемнадцать
восемнадцать восемнадцать восемнадцать

девятнадцать восемнадцать восемнадцать
восемнадцать восемнадцать восемнадцать
восемнадцать восемнадцать восемнадцать

девятнадцать восемнадцать восемнадцать

САБАТ

A V A N T - P R O P O S

D E L' É D I T E U R.

L'OUVRAGE , dont nous donnons ici la traduction , a paru en Angleterre , il y a peu de mois. C'était au moment où le Ministre , qui avait joué jusqu'alors un rôle , en apparence si brillant , mais en même-tems si funeste au repos et au bonheur de l'Europe , effectuait sa retraite , commandée par la politique et la nécessité. Le but de l'Auteur était de prouver la justice et l'utilité de cette retraite , en relevant les erreurs et les crimes de la politique de ce ministre ; cet Ouvrage devait donc produire , et a produit en effet une grande sensation en Angleterre.

Dans ce tableau , destiné à offrir les fautes , les projets perfides et les combi-

naisons quelquefois atroces de plusieurs Cabinets de l'Europe , on conçoit que celui de Saint-James devait paraître en première ligne , comme le principal moteur de toutes leurs agressions ; c'est à lui qu'appartient en effet tout ce qui s'est opéré de contraire aux Lois de la saine politique , comme aux droits des Nations ; c'est lui qui a déshonoré l'Europe.

Le traité de Pavie et celui de Pillnitz , ces deux traités où les Puissances prépondérantes du Continent ont consigné leurs principes et leurs espérances , le partage de la Pologne , qui fut la première conséquence de ces traités , le meurtre du roi de Suède , dont les causes avaient été jusqu'alors mal expliquées , l'assassinat du baron de Goërtz , signataire du premier traité de paix conclu avec la France républicaine , l'assassinat des plénipotentiaires français à Rastadt : tels sont les événemens principaux dont l'Auteur développe la liaison

son et les rapports intimes , et qu'il place en quelque sorte dans une clarté nouvelle et certaine , en les accompagnant d'une foule de circonstances ignorées , mais garanties par des autorités respectables ; et par la sanction même de témoignages oculaires .

En reproduisant pour la France ce tableau de graves accusations , il eût été agréable pour le Traducteur de pouvoir se permettre d'en adoucir quelques teintes ; il aurait voulu effacer certaines assertions hasardées contre des individus que des calomnies solennelles ont pu flétrir injustement aux yeux des étrangers , mais à qui les Français savent rendre aujourd'hui toute la justice qu'ils ont droit d'attendre ; il aurait désiré enfin corriger quelques-unes de ces expressions (1) peu mesurées qui échappent trop facilement à la véhémence et

(1) Assurément , plus la cause qu'on défend est bonne , plus son avocat doit rejeter soigneusement l'emploi des termes violens et emportés ; la vérité n'a

à l'inconsidération de la passion. Cependant , ôter à cet Ouvrage le carac-

pas ce style impétueux. Cet axiome, juste en principe, ne l'est pas toujours dans l'application ; et pour en convenir, nous n'avons besoin que de jeter un coup-d'œil rétrograde de quelques années sur celles de nos feuilles politiques , où chacun de nous aimait , à ces époques d'exaltation , à trouver l'apologie de ses propres principes , et l'appui de la bonne cause : je doute qu'aucune d'elles parût exempte de ces exagérations trop ordinaires alors , mais qui répugneraient aujourd'hui à la délicatesse de nos principes et de notre language. La contagion de l'exemple est inévitable ; et voilà ce qui doit aujourd'hui servir d'excuse à ces mêmes feuilles, dont les torts de style ne doivent être imputés qu'au malheur des tems. La même excuse trouverait, au besoin, son application à l'Ouvrage que nous présentons au Public ; et nous croyons peu nécessaire de multiplier ici les preuves de la virulence mise en vogue par les Ecrivains gagés du parti que combat cet Auteur. La conduite et les principes de notre gouvernement , que ces misérables sont chargés d'attaquer , ne sout pas exclusivement le texte et l'objet de leurs déclamations insensées ; tout ce qu'il y a de sacré , même pour un ennemi , le courage et les vertus militaires , l'honneur des individus et celuides familles , tout est dénigré par ces folliculaires , avec une atrocité révoltante. Leur haine ne connaît ni pudeur ni frein ; et leur extravagante barbarie va jus-

tère de véhémence qui fait sa physionomie, ce n'eût pas été seulement at-

qu'à en faire des apologistes publics du crime et de l'assassinat. Voici, à peu-près, en quels termes le journal ministériel (*The Procupine*) s'exprimait sur l'exécrable attentat du 3 nivose : *Il y a sans doute un pardon dans le Ciel, pour ceux qui délivrent la terre d'un monstre !* Et cette frénésie de style est si familière à ce journal, que nul autre n'a été tenté d'en exprimer son étonnement. Dans une circonstance plus récente, et comme on parlait en Angleterre de nos préparatifs de descente, un autre journal du même parti, (*le Times*) après avoir déclaré qu'il fallait que *M. Otto quittât l'Angleterre, parce que, dans le cas d'une invasion, il pourrait devenir la victime des fureurs populaires*, se garda bien d'exprimer le même vœu au sujet des prisonniers français qui se trouvent en Angleterre; il insinua au contraire que, *comme leur grand nombre peut donner des craintes au gouvernement, dans le cas d'une apparition de l'ennemi, il paraîtrait UTILE DE S'EN DEBARRASSER*; c'est au lecteur probe à peser la valeur de ces expressions, à les rapprocher de cette circulaire fameuse de Marat sur les massacres de septembre, à prononcer enfin si la première idée de ces mêmes massacres n'a pas pu, suivant toutes les vraisemblances d'ailleurs acquises et consignées dans les archives secrètes de notre gouvernement, nous être venue de ce même gouvernement anglais, qui

tenter à l'obligation d'une fidélité servile , premier mérite de toute traduction , c'eût été ravir aussi à la curiosité du Lecteur une occasion importante d'apprecier la nation de qui cet Ouvrage a été si favorablement accueilli , d'y saisir avec intérêt un trait nouveau de son caractère , de ses dispositions actuelles pour son gouvernement , et au moins pour la paix générale que ce-lui-ci repousse encore.

en autorise aujourd'hui la proclamation officiell dans les journaux qu'il saline.

P R É F A C E.

Le devoir de tout homme qui participe , d'une manière même bornée , aux avantages de la société , est de travailler de tout son pouvoir à améliorer le sort de ses concitoyens. C'est à ce motif , qui , sans égard pour l'insuffisance de mes forces , m'inspire le juste désir de présenter au Monde , dans ces circonstances malheureuses , la chronique ou le catalogue des *aggressions* les plus marquantes de ces *gouvernemens du Continent* , qui s'arrogent si faussement le titre de *réguliers* , à moins que par ce titre ils n'entendent le système très-uniforme et vraiment *régulier* de carnage , de rapine et d'oppression , qu'ils ont constamment suivi ; l'amour de la vérité me force également de leur associer le *Cabinet Britannique*.

Sous ce nom de *Cabinet*, je n'ai l'intention d'entendre ni de désigner, soit ici, soit dans tout le cours de cet Ouvrage, que les *Ministres de sa Majesté*: il en sera de même pour le mot *Gouvernement*, auquel je donne un sens pareil, toutes les fois que je l'emploie à l'occasion de notre pays.

Dans cette espèce de *catalogue*, je présenterai successivement, et d'une manière exacte, le détail des *Crimes de tous les Cabinets de l'Europe*, depuis le traité de Pavie inclusivement, jusqu'à la fin de cette année. Cette suite de *faits* ne peut qu'exciter l'intérêt du Lecteur. Les rapports très-étendus, que j'ai eus sur le Continent pendant la guerre actuelle, m'ont donné la facilité d'y joindre quelques anecdotes intéressantes, dont je puis garantir moi-même l'authenticité, et qui serviront à faire ressortir davantage la vérité des autres détails: je les présenterai dans

toute leur horreur , dans toute leur turpitude ; fort de la pureté de mes motifs , fort de la justice de mon indignation , *je n'épargnerai pas les couleurs.* Le tableau du crime sera public , puisque le crime le fut lui-même ! Qu'importent les traits de la critique à un homme qui voit devant lui *le monstre aux cent têtes , la vengeance ministérielle ?* Animé par le plus sacré des devoirs , je braverai tout . Quant à l'éloquence , le sujet seul me l'inspirera : *Dolor ipse disertum faciet !* Sans inquiétude sur tout le reste , je vais entreprendre un récit qui , je l'espère , ouvrira les yeux des Anglais , et contribuera peut-être à changer *et les hommes et les mesures.* Ce moyen est le seul qui puisse sauver encore la nation , et l'arracher au précipice sur le bord duquel elle se joue , et où la démence et la fausse ambition sont prêtes à engloutir sans retour sa richesse , son commerce , sa constitution ,

son indépendance et sa dignité politique.

C R I M E S
D E S
C A B I N E T S.

C H A P I T R E P R E M I E R :

TOUT le monde convient aujourd’hui que la révolution française , en 1789 , causa les plus vives alarmes à toutes les têtes couronnées du continent ; les inquiétudes qu’elle fit naître , furent aussi vivement senties par le cabinet de St. James. La consternation se répandit bien-tôt parmi toutes les classes des ordres privilégiés , soit spirituels , soit temporels ; les prêtres et les princes voyaient la science disséminer ses lumières , et arracher l’esprit humain à cet asservissement dans lequel il était plongé depuis tant de siècles ; ces *personnages sacrés*

A

voyaient s'évanouir cette plénitude de leur puissance , tandis que l'exemple et les principes de la révolution française allaient exciter chez les peuples , dès long-tems opprimés (1) , les mêmes sensations que la lumière produit sur celui qui recouvre la vue ; ceux qui , par leurs habitudes et leurs croyances , étaient séparés du culte dominant , voyaient dès-lors la perspective d'être élevés au rang des autres citoyens , et d'entrer avec ceux-ci en partage de leurs priviléges assez bornés , puisqu'ils partageaient déjà le poids des mêmes taxes.

Il n'entre point dans mon plan de présenter ici , dans leur détail , toutes les intrigues sourdes des puissances coalisées pour l'anéantissement des nouvelles opinions ; je ne signalerai que leurs tentatives générales , en m'arrêtant plus

(1) En Pologne , en Russie , en Courlande , et dans une partie de la Prusse , les paysans sont véritablement esclaves : c'est ce qu'on appelle en allemand , *leib eigen*. Ainsi , lorsqu'on vend un bien , tous les êtres humains qui s'y trouvent , sont vendus avec le sol , comme les nègres d'Amérique. Dans ces mêmes pays , il y a des marchés publics , où l'on vend ces infortunés , qui cependant sont des chrétiens fidèles et zélés.

particulièrement sur leurs *actes d'aggression*
les plus marquans et les plus criminels.

Les plans sanguinaires de ces mêmes puissances se montrèrent d'abord sous une forme diplomatique , dans la convention de *Pilnitz*. C'est-là que le dernier roi de Prusse , et le dernier empereur Léopold conjurèrent ensemble le bouleversement de toute l'Europe. Si la terre , comme du tems de *Coré* et d'*Abiron* , eût été destinée à punir les grands crimes , *Pilnitz* eût été engloutie au moment même , et des milliers de veuves et d'orphelins n'auraient pas à gémir sur leur infortune. Le Ciel en avait ordonné autrement.

Ces deux oints du Seigneur se réunirent. La réunion des princes puissans , comme la jonction des corps célestes , est du plus mauvais présage pour la paix et le bonheur du monde ; c'est ce qu'attestent aujourd'hui les plaines de la *Franconie*, de la *Flandre* et de l'*Italie*, inondées de sang.

Cette fatale conférence de *Pilnitz* produisit bientôt une convention préliminaire dont le résultat définitif fut le traité de *Pavie*.

Cette dernière pièce nous eût été aussi inconnue que celle de *Pilnitz* , si les coalisés s'étaient gardé une foi réciproque. Le traité

de Pavie fut envoyé circulairement à tous les princes spirituels et temporels de l'Europe. Ils s'empressèrent tous de l'adopter , à l'exception du *Danemarck* et du cabinet Britannique. Des motifs , assez connus , empêchèrent ce dernier d'y accéder , jusqu'à l'époque du mois de mars 1792. L'accession de la Hollande eut lieu dans le même tems , avec la condition que les arrangements relatifs à leurs limites du côté du territoire de sa majesté impériale , seraient terminés conformément aux désirs de cette république , avant que le partage général eût lieu. On doit rendre cette justice au roi d'Espagne , que lorsque le comte de *Florida-Blanca* fut disgracié , ce qui arriva peu de tems après le traité de *Pavie* , ce prince renonça à ses engagements , en donnant toutefois l'assurance de ne fournir aucun secours aux Français , même conformément au pacte de famille.

Le traité de *Pavie* , non-seulement sert à manifester les dispositions des diverses puissances , relativement aux principes de la révolution française ; il développe encore un plan de vol et de dévastation , qu'on ne peut envisager sans être frappé de stupeur.

Ce traité n'est-il pas un démenti formel donné à toutes les proclamations , à tous les mani-

festes des puissances coalisées, lorsqu'elles cherchaient à persuader que l'*aggression* était venue de la part de la France , qui avait déclaré la guerre à l'Autriche (il n'y eut jamais de déclaration publique de guerre contre la Prusse), et lorsqu'elles assuraient que la guerre n'avait été entreprise que pour s'opposer à l'ouverture de l'Escaut , et pour défendre la Hollande ?

Ces dignes pères de leurs peuples prétendaient encore qu'ils voulaient arrêter le torrent du jacobinisme. Ils ne pensaient pas alors que leurs véritables intentions seraient trahies un jour par la publication de ce précieux traité, dont les dispositions et le plan feraient honneur au génie des *Cortez*, des *Borgia* et des *Cartouche*. Je le demande: la guerre a-t-elle été entreprise pour les motifs exposés dans les divers manifestes de ces apôtres ardents du bon ordre et de la religion? Non; elle ne le fut que pour démembrer la France , et pour rayer la *Pologne* du catalogue des Nations. *Stanislas* était-il un jacobin? *Thorn*, *Dantzik*, *Choczim* et la *Bavière* étaient-ils sous l'influence d'un gouvernement jacobin? Il est vrai que le pillage n'était pas le seul motif de cette conjuration des têtes couronnées; elles voulaient encore anéantir jusqu'au nom et à l'idée même

de la liberté. Après avoir ainsi rappelé en deux mots leurs vues et leurs combinaisons, je passe à l'examen des actes qui furent l'exécution des plans d'attaque et de pillage qui avaient été arrêtés.

C H A P I T R E I I.

C'EST un fait généralement connu , qu'im-
médiatement après le traité de Pavie , les émi-
grés de toute espèce , ayant à leur tête *Mon-
sieur le prétendu régent de France* , se réu-
nirent avec un appareil hostile à Coblenz ,
résidence de l'archevêque de *Trèves* , qui était
alors en paix avec la France. On ne chercha
point à dissimuler que l'Angleterre leur four-
nissait de l'argent , et qu'ils devaient être sou-
tenus par *Léopold* et par *Frédéric-Guillaume*.
Ce fut alors que *Louis XVI* fit une procla-
mation , dans laquelle il invitait toutes les per-
sonnes qui , par divers motifs , avaient aban-
donné leur pays , à y revenir , et à se rendre
aux désirs de la nation.

A-t-on jamais satisfait au voeu de cette pro-
clamation ? Est - il un seul émigré qui y ait
obéi ? On sait qu'ils n'en firent rien. Leur motif

fut que *Louis* n'était pas sincère: je veux qu'il ne le fût pas , mais n'auraient-ils pas beaucoup mieux servi ce *prince* , en restant auprès de sa personne , qu'en l'abandonnant ? Le fait est qu'il était assez indifférent aux princes d'Allemagne qu'une personne ou une autre occupât le trône de la France , et que Louis perdit la vie.

Ils savaient fort bien qu'en retenant les émigrés dans une attitude hostile , ils forceraient les Français à déclarer les premiers la guerre : ce qui entraînerait (1) l'empire Germanique dans la confédération , et indépendamment des secours puissans qu'ils en tireraient , servirait encore à populariser la guerre.

Les préparatifs des émigrés devenaient chaque jour plus alarmants pour la France. L'assemblée nationale , dans un message au roi , du 29 novembre 1791 , lui représenta la conduite des princes français , et l'appui que les princes d'Allemagne leur donnaient dans leur révolte ; elle supplia le roi de demander à l'empereur et

(1) D'après la constitution de l'empire Germanique , ses membres ne sont tenus de fournir leur contingent que dans le cas où l'empereur fait une guerre défensive

à l'électeur de *Trèves* une explication sur leurs intentions. Le roi , dans sa réponse , promit de maintenir au-dehors et au-dedans le respect dû à la nation française.

En conséquence de ce premier message , le roi , un mois après , fit part à l'assemblée nationale des mesures qu'il avait prises pour disperser les émigrés qui se rassemblaient sur le territoire des princes germaniques ; il annonça qu'il avait écrit à l'empereur et à tous les souverains dont la conduite lui donnait de l'ombrage ; mais que malheureusement il n'en avait reçu que des *réponses peu satisfaisantes*. Il ajouta qu'il avait fait connaître à tous les princes sur le territoire desquels les émigrés se réunissaient , que s'ils ne faisaient pas cesser tout rassemblement de troupes et tous préparatifs hostiles , il les considérerait comme ennemis de la France , et serait forcé de leur déclarer la guerre. Cependant ces messages , et toutes ces déclarations furent sans effet. L'électeur de *Trèves* , au lieu de congédier les émigrés , ne fit que les protéger davantage ; et enfin , les princes exilés publièrent un manifeste , pour annoncer qu'ils étaient puissamment secondés par l'empereur , qui avait déjà détaché des Pays-Bas le maréchal Bender , avec 6,000 hommes ,

pour couvrir l'électorat. Malgré ces dispositions , l'empereur ne put voir l'exécution de ses projets : au moment où les Français allaient lui déclarer la guerre , il fut appelé au Tribunal Suprême , pour rendre compte des plans monstrueux qu'il avait formés ! On a dit qu'il avait été empoisonné ; le fait est faux. Sa mort fut produite par de violens stimulans qu'il avait pris pour satisfaire les désirs d'une brutale sensualité. Le jeune François , l'empereur actuel , dont les principaux et même les seuls talens consistent à faire cuire des petits pains (1) , succéda à son père. Avec ce genre d'habileté , il n'est pas étonnant qu'on l'ait déterminé à suivre les projets de son illustre prédécesseur. Son tempérament , peut-être à cause du travail journalier qu'il faisait devant un four , était encore plus inflammable que celui de Léopold. Chacune de ses réponses au ministre français , était dictée par l'insolence ; il accélérerait ainsi l'époque où la coalition des despotes devait inonder l'Europe de sang , répandre au loin , par le moyen de ses satellites mercenaires ,

(1) C'est un fait avéré , que l'empereur actuel se lève tous les matins de très-bonne heure , pour faire lui-même son pain.

la désolation , le ravage et la misère , avec plus de fureur que ne le firent jamais les *Goths* ou les *Vandales*, et où elle devait , sous le prétexte de défendre les *gouvernemens réguliers et la religion* , commettre par-tout les plus grands crimes. Les Français déclarèrent enfin la guerre à l'empereur.

Avant d'examiner quelle fut la conduite des autres cabinets qui n'étaient pas encore directement en guerre avec la *France* , je dois faire quelques remarques sur le manifeste insolent et sanguinaire du duc de Brunswick , lors de son entrée en France , en 1792. On a souvent dit que le roi de *France* n'avait pas été sincère dans son acceptation de la constitution , que lui-même avait sollicité l'invasion de son pays , et qu'il avait accédé à l'infame traité de *Pavie*.

C'était en effet ce que donnaient à entendre les manifestes de la Prusse et de l'Autriche à tous les princes de l'Europe.

Il importe peu de savoir si Louis était en effet infidèle à ses sermens , au moins dans le for intérieur de sa conscience et de sa volonté intime; mais quel devait croire le peuple Français? Comment devait-il se diriger? D'un côté, dans des manifestes sanguinaires , on prétend n'exprimer que les intentions du roi de

France : et lui , dans le même instant , fait des proclamations pour assurer directement le contraire ; dans les manifestes , on dit qu'il est prisonnier ; il déclare , lui , à toute l'Europe , qu'il est le premier citoyen du seul peuple libre de l'Univers . Les souverains coalisés entrent en France , avec le dessein prétendu de lui rendre ses anciennes prérogatives , et invitent les personnes de tous les rangs à prendre les armes pour le soutenir dans cette juste cause , sous peine d'avoir leurs maisons brûlées , et d'être pendus eux-mêmes comme traîtres : lui , de son côté , invite le peuple français à prendre les armes pour la défense de leur pays , de leurs propriétés , de leur liberté et de leur roi , et de voler aux frontières , pour repousser l'invasion des barbares . La situation des Français dans cette circonstance est fort critique : peuvent-ils supposer que leur roi , qu'ils ont toujours regardé comme un prince bon et pieux , veuille les tromper , et les inviter à faire précisément ce qui leur aurait valu les supplices et l'échafaud , si les despotes avaient réussi à subjuger la France ?

Ils ne le crurent pas ; ils obéirent non aux ennemis , mais à leur roi : ses manifestes obtinrent le résultat espéré ; au contraire les mani-

festes des coalisés les couvrirent de honte et d'infamie ; ils eurent encore l'effet de rattacher, par une chaîne plus intime , ceux des Français dont les opinions , sur certains objets , pouvaient être encore un peu divergentes , et de les rallier sous l'étendard de la liberté. Ce fut sous cette bannière sacrée qu'ils se rendirent tous avec le zèle de l'enthousiasme , aux frontières menacées , et qu'ils firent connaître à l'Univers quelle était la supériorité des hommes libres sur les automates mercenaires qu'ils avaient à combattre.

C H A P I T R E III.

LES cours du Nord , à l'exception du Danemarck (1) , s'occupaient activement des moyens de soutenir la coalition ; heureusement

(1) Le nom de M. Bernstorff , premier ministre du Danemarck , sera transmis à la postérité , qui en respectera et chérira le souvenir ; c'est rendre hommage aux talens , à la sagesse , à la vertu , que de reconnaître qu'à sa conduite généreuse et ferme au milieu des périls dont le menaçaient les puissances maritimes liguées contre la France , au mépris avec

pour la *Suède*, la main courageuse et ferme du capitaine *Ankarstroëm* (1) rompit les projets fantastiques du descendant dégénéré de l'insensé *Charles XII*, qui s'était déjà fait nommer généralissime des armées confédérées.

On a beaucoup disserté sur les motifs qui portèrent *Ankarstroëm* à cet acte audacieux de patriotisme. Comme j'étais alors à *Stockholm*, et en relation particulière avec le comte de *Horn*, je crois pouvoir faire connaître les circonstances de ce mémorable événement. *Ankarstroëm* était d'une noble et ancienne famille de *Suède*. Dans les premiers jours de sa vie, il était lié

lequel il reçut toujours leurs tentatives pour le corrompre, le Danemarck doit la paix et le bonheur dont il a joui si long temps.

(1) Je professe la plus haute vénération pour la mémoire d'un *Ankarstroëm* ou d'un *Brutus*; mais je déplore la nécessité où ils furent d'employer l'odieux moyen de l'assassinat, pour se débarrasser d'un tyran. Ce ne fut point un ami de la patrie, ni un vrai brave, qui, le premier eut recours au poignard ni au poison; des ressources aussi basses ne sont dignes que d'une maîtresse jalouse, ou d'un spadassin. Qu'il est rare de voir, comme pour *Ankarstroëm*, le motif justifier l'entreprise !

d'intimité avec *Gustave*, parce qu'ils étaient du même âge. La nature des attachemens particuliers de *Gustave* était assez connue; et par suite de son bon *naturel*, il voulut un jour en donner des preuves à *Ankarstroëm*, qui repoussa ce monstre, comme il convenait à un homme d'honneur. Il en résulta un refroidissement. *Ankarstroëm*, qui était dans les gardes-du-corps, et par conséquent tous les jours en présence du roi, était pour ce prince un témoin constant, quoique muet: afin d'écartier ce censeur importun, il le nomma gouverneur de la Gothie Orientale, et l'y laissa quelque-tems. Le caractère actif et impatient d'*Ankarstroëm* ne lui permettait pas de rester dans un poste aussi peu convenable, et qui ressemblait à un exil. Il demanda la permission de quitter son gouvernement; et il l'obtint enfin, après plusieurs difficultés; mais à son retour à Stockholm, il fut mal reçu par *Gustave*. *L'amour dédaigné est toujours vindicatif.* Il fut persécuté de toutes les manières. Les murmures et les plaintes contre *Gustave*, étaient devenus universels; les circonstances de son usurpation, en 1772, n'avaient pu s'effacer entièrement du souvenir des *Suédois*, et avait laissé sur son caractère

une impression défavorable. Quelques-uns de ses biographes l'ont qualifié de prince illustre, d'amant de la liberté, quoiqu'il soit bien connu que sa popularité n'était qu'affectation. Il alla même jusqu'à dédaigner le titre de Roi, et à se faire nommer le I^r. Citoyen de la république ; et cependant il médita la ruine de tout ce qui avait l'apparence de la liberté.

Ce héros , qui prétendait à toutes les qualités aimables qui distinguent les gens du bon ton , visita Rome sous le nom de comte de *Haga* ; la chronique scandaleuse donne à cette visite une intention *fondamentale* : elle ajoute même que les cardinaux trouvèrent en lui un adepte très-instruit dans tous les mystères du sacré collège ; quoiqu'il en soit de ces bruits , le comte , affectant toujours la même singularité , fit profession du plus grand attachement pour le pape et la papauté. Il assista à la grand-messe de St. Pierre; et lorsque le cardinal *Antonelli*, chef de la propagande , vint le remercier de l'indulgence qu'il avoit pour les catholiques de la *Suède* , cet hypocrite s'écria , avec le ton d'un puritain: j'espère pouvoir , *si Dieu m'accorde la vie et la santé* , faire pour eux encore davantage ! Ce fut en employant , à l'égard d'autres personnes , le même ton de faus-

seté , et en se pliant à leurs sentimens , qu'il parvint à leur donner , pendant un instant , une opinion assez avantageuse de son esprit , de son éducation , et de son goût pour les beaux-arts ; mais il jeta bientôt le masque , et l'on ne vit plus alors qu'un vil et crapuleux débauché . Quant à ses amours , on n'en parle pas ; c'était en effet une entreprise assez folle , que de vouloir tromper la finesse et déjouer la pénétration de la moderne *Rome* .

On a dit que Gustave I^e. avait rompu avec la France , parce que , depuis la révolution , on ne lui payait plus le subside qui lui était dû annuellement . Tous ceux qui connaissent les relations politiques de la France et de la Suède , savent que cette dernière ne peut être d'aucune utilité pour son allié ; la France , au contraire , peut toujours rendre de très-grands services à la Suède , qu'elle défend contre l'ambition de la Russie , en excitant la Porte contre cette dernière . Voici simplement le fait . Le divan , trop ignorant pour conclure un traité de subsides , s'est toujours servi de la France , comme d'un banquier , pour faire remettre de l'argent à la Suède . Dans la dernière guerre entre cette puissance et la Russie , la Porte , peu satisfaite de la conduite de la Suède , arrêta le subside qu'elle lui

Iui payait ordinairement. Gustave écrivit à son frère *Louis*, pour réclamer son intervention : *Louis*, qui avait alors les mains liées, ne put en agir comme précédemment. Il consulta cependant sur cet objet M. de Montmorin, qui lui conseilla de ne pas se mêler de cette affaire, parce qu'il en pouvait résulter une rupture avec la Russie. Ce fut là sans doute une des causes qui ajoutèrent encore à la haine de *Gustave*, contre le nouveau gouvernement de France.

Dans ces circonstances, *Ankarstroëm*, par une résolution digne de *lui* et de sa cause, résolut de détourner le danger qui menaçait son pays, et de le venger. *Ankarstroëm* n'était pas le seul qui fût animé par ce sentiment. Un personnage puissant de *Suède* était aussi pleinement convaincu de la nécessité de se débarrasser de ce *fou*, *coute qui coute*, et il fit part de ses idées au comte de *Horn*; celui-ci en parla au comte de *Ribbing*, par qui elles parvinrent à *Ankarstroëm*, comme à un homme à qui on pouvait tout confier. Ces trois personnages et Le**** se rassemblèrent à la maison de campagne du comte de *Ribbing*, à environ trois milles de *Stockholm*. Quand on se fut bien accordé sur le tems, l'endroit et la manière dont on se débarrasserait du tyran, Le**** qui,

comme on devait le présumer, serait revêtu de quelque pouvoir à la mort du roi, dit: « *Il faut que celui qui portera le premier coup soit sacrifié*, pour sauver les apparences; non-seulement les autres obtiendront leur pardon, mais on pourvoira généreusement à leur fortune (1): j'en donne ma parole. » Ils proposèrent alors de tirer au sort, pour savoir qui porterait le coup; mais *Ankarstroëm* saute sur une chaise, et dit: *Ankarstroëm* s'en charge. Ce qui suivit est connu de tout le monde. Le peuple suédois en a éprouvé les effets; c'est à lui de juger si cet acte fut salutaire. En voilà suffisamment sur la cour de *Stockholm*.

L'impératrice Catherine ne put alors faire autre chose contre la France, que de renvoyer son ministre M. Genest, ainsi que tous les Français qui ne voulurent pas prêter serment à cette autocrate, et jurer une haine éternelle à leur pays. Ce serment fut prêté par tous les Français qui eurent le désir de rester en Russie. Non-

(1) Les comtes de *Horn* et de *Ribbing* avaient tous deux de belles propriétés. Mais comme on savait qu'elles seraient confisquées, cette promesse devenait nécessaire. On pourvut généreusement à la fortune de la veuve d'*Ankarstroëm*.

seulement on défendit l'entrée de toutes les marchandises françaises qui étaient alors en route pour y arriver , mais même on ordonna de réexpédier celles qui s'y trouvaient à cette époque , ce qui causa la ruine d'une foule de négocians considérés. La Czarine méditait alors un plan beaucoup plus important pour elle , le renversement du nouveau gouvernement de la Pologne ; et , sans avoir reçu la moindre provocation , elle envahit cet État , avec une armée de 60,000 barbares ; après avoir fait commettre les cruautés les plus inouïes , elle changea le gouvernement , et ses hordes s'y livrèrent impunément à tous les excès , car la majorité de la noblesse polonaise avait émigré. Les marchands et les paysans étaient peu satisfaits de ce changement ; l'impératrice vit bien qu'il fallait laisser une armée formidable dans ce pays , et c'est-là ce qui l'empêcha d'envoyer en Allemagne des forces pour prendre part à la croisade contre la France.

Le roi de Naples ne déclara point la guerre dans le moment où celui d'Espagne donna l'assurance de rester neutre. La conduite du premier était observée de près par la France ; elle savait que les Anglais et les Autrichiens cherchaient à le faire déclarer contre elle. Leurs

efforts , à cette époque , furent du moins impuissans.

Je passe maintenant à l'examen de la conduite du *vicaire de Jésus-Christ* envers la France. On sait combien étaient faibles les liens qui attachaient alors les princes catholiques au Saint-Siége. Il n'y eut jamais plus de modifications et de restrictions faites à l'autorité papale , que sous le pontificat de Pie VI. Long-tems avant que la révolution parût, *Joseph II, son successeur Léopold, le roi de Naples, et la république de Venise* , étaient en guerre ouverte avec ce pontife , qui était un archi-jésuite , et cependant d'un caractère faible. L'assemblée nationale , au milieu des réformes qu'elle fit sur le clergé, supprima les tributs que la France payait au St. Siége, et qui se montait chaque année à plusieurs millions ; on n'accordaplus à l'athaire le respect qu'on avait pour elle autrefois ; déjà même à Rome , en 1790 et en 1791 , on mit à l'inquisition plusieurs personnes accusées de professer les principes français : *Cagliostro* fut jugé et exécuté pour ce même motif. Mais la première fois que la cour de Rome se mêla , d'une manière avouée et publique , des affaires de la France , ce fut lors de la fuite du roi à Varennes. Lorsque la nouvelle de cette fuite parvint à Rome ,

on fit les plus grands préparatifs pour célébrer cet événement. Le pape enjoignit à tous les Français de se rallier à l'étendard royal ; il leur promettait sa bénédiction. Il expédia à *Pacca*, son nonce à *Bruxelles*, une lettre très-affectueuse : il recommandait le roi à la protection du Ciel, et priait Dieu de lui donner les moyens de revenir bientôt dans son royaume, exercer une *vengeance* exemplaire sur des sujets infidèles.

Lorsque la France déclara la guerre à l'Autriche, Pie VI, non content de tonner contre les Français qu'il traitait d'infidèles, voulut encore leur donner une preuve de la valeur de ses *janissaires chrétiens*. Il fit en personne la revue de ses troupes, composées d'environ 25,000 hommes d'infanterie, tous très-exercés dans l'art de se servir du stylet, et très-braves lorsqu'il s'agit d'aller chercher un asile dans une église ou dans un couvent. Le commandement de cette armée fut donné à un aventurier prussien, le baron de *Marwitz*; mais elle ne vit jamais l'ennemi. Il faut aussi remarquer que lorsque le manifeste de Brunswick parut, il fut traduit en italien, affiché au coin de chaque rue, et distribué avec profusion dans toutes les maisons de Rome, ainsi que dans toutes les parties des états ecclésiastiques ; tous les Français qui

se trouvèrent soit à Rome, soit dans les pays de la domination du pape, furent emprisonnés; quelques-uns même furent massacrés. Ces divers actes obligèrent la France à s'occuper sérieusement de cet objet. Au mois de novembre 1792, le conseil exécutif de la république française adressa une missive « *au prince évêque de Rome, pontife de l'église romaine* »; et, après lui avoir demandé d'une manière énergique la liberté de tous les Français qu'on tenait prisonniers, il continuait ainsi : « Régulateur d'un sceptre qui est prêt à échapper de vos mains, connaissez les principes de la république française. Trop juste pour rien dissimuler, même dans la diplomatie, trop puissante pour employer la menace, trop grande pour tolérer une insulte, elle est prête à la venger, si ses réclamations pacifiques étaient sans effet ». Il était évident que la France ne voulait pas en venir à une rupture avec ce jésuite, *ceint d'une triple couronne*. M. d'Azzara assure positivement que les Français d'origine, habitans de Rome, furent arrêtés et envoyés aux galères, pour avoir parlé de leur pays d'une manière favorable. Mais le pape et le sacré collège, croyant que ce n'était pas assez de ces cruautés exercées envers les Français pour

plaire à leur Dieu , préparèrent un nouveau forfait, inconnu même aux nations sauvages: Je veux parler de l'assassinat horrible commis sur la personne du citoyen Basseville, secrétaire de légation.

Cet infortuné avait été envoyé, par l'ambassadeur de France à Naples , pour réclamer à Rome , d'une manière officielle , en faveur des Français victimes des persécutions de cette cour. La réponse qu'il reçut du secrétaire du St. Siège , était de nature à calmer toutes ses inquiétudes pour l'avenir ; le pontife lui-même acheva de le plonger dans une fatale sécurité , en lui prodiguant les témoignages d'une candeur expansive , et d'une bonté toute chrétienne. Les Français qui étaient alors à Rome , s'étaient rassemblés au palais de l'Académie , dans le dessein de faire une collecte , pour subvenir aux frais de la réparation du vaisseau amiral qui avait souffert dans l'expédition de Naples; ils proposèrent de se réunir de nouveau, pour aviser aux moyens de substituer l'emblème de la république , aux armes du roi placées sur le frontispice du même palais. La populace de Rome , aussi cruelle et sanguinaire qu'elle est superstitieuse , trompée sur l'objet de ce rassemblement ou excitée par ses chefs, se porte

avec fureur à l'Académie , où elle arrive avant que les artistes français y fussent rassemblés. *Basseville* , qui , le jour même , avait été prévenu par le secrétaire d'état , que la cocarde française pouvait être portée à Rome , se hâta de se décorer de ce nouveau signe de la liberté nationale ; et il se promenait avant l'heure fixée pour l'assemblée , dans une voiture , avec son épouse , ses enfans et le citoyen Flotte , officier de marine. Leur voiture avançait lentement le long du Cours , l'une des rues les plus larges et les plus fréquentées de Rome , lorsqu'ils furent assaillis tout-à-coup avec des pierres et des armes à feu : *Basseville* , voulant ordonner à son cocher de retourner , met la tête hors de la portière , et est au même instant frappé d'une bayonnette dans le corps. On l'arracha de la voiture , perdant son sang , à demi-mort ; et une soldatesque effrénée l'entraîne dans un corps-de-garde voisin , autour duquel une multitude de scélérats , avides de sang , criaient sans cesse : « Vive le Pape ! Vive notre Saint-Père » et St. Barthélemy (1) ! Mort à tous les François ! » Dans le même tems les jeunes élèves ,

(1) St. Barthélemy est le saint dont la fête a été souillée d'une manière ineffaçable par le massacre

qui demeuraient à l'Académie , attendaient le moment où il seraient assassinés par ces barbares fanatiques , au milieu des monumens des arts. Cette horrible violation des lois du Ciel et de la Terre , des lois de l'hospitalité et des lois des nations , que le gouvernement lui-même avait directement ou indirectement commandée , fut ensuite représentée par le St. Père , par l'intermédiaire du secrétaire d'état, Zelada , de la manière suivante : « Sa Sainteté a été très-
» sensible aux preuves que le peuple de Rome
» lui a données de son zèle pour la religion , et
» de son affection pour sa personne ; mais en
» même-tems elle a été *affligée* que ce peuple ,
» au milieu des mouvemens par lesquels il a
» cherché à manifester ses sentimens , se soit
» laissé entraîner à quelques excès qui ont trou-
» blé *la tranquillité publique* (1) ». C'est avec ces expressions douces , faciles , reconnaissantes que le *vicaire* de Jésus-Christ prétendait ca-

des Protestans , tant à Paris que dans les autres villes de la France.

(1) Je renvoie le lecteur , pour les détails de cette scène d'horreur , à l'excellent mémoire du cheva-lier d'Azara , qui en fut le témoin oculaire.

ractériser des crimes d'une espèce toute nouvelle.

C'est suffisamment s'étendre sur les torts irréparables dont le Vatican s'est rendu coupable envers la République Française.

CHAPITRE IV.

APRÈS avoir parcouru, autant que les bornes de cet ouvrage me l'ont permis, les plans et la conduite des cours coalisées contre la liberté française, je vais essayer de tracer celle du cabinet de St. James, en observant, comme je l'ai déjà fait, que je n'entends désigner que les ministres de sa majesté, soit par ce terme, soit par celui de *gouvernement*, lorsque j'en fais l'application à notre pays. Je crois nécessaire d'établir, comme opinion préliminaire, que tout gouvernement, par cela seul qu'il est établi, a le moyen de rendre le peuple heureux. « *Fal-*
» litur enim egregie quisquis sub principe
» credet servitum. Nunquam libertas gra-
» tior extat, quam sub rege pio ». C'est en partant de cet aphorisme, que j'examinerai la

conduite des ministres de notre souverain , le plus pieux des monarques.

Ce fut en 1789 , que plusieurs amis vrais ou prétendus de notre liberté civile , furent pensionnés par le gouvernement , et reçurent l'ordre de consacrer leur influence politique à combattre , avec un acharnement sans exemple , les principes de la révolution française . La cause de cette inimitié contre une monarchie dont la base était la même que celle de notre glorieuse *révolution* , devenait un problème . Le secret de cette énigme politique fut révélé en 1792 ; car , au mois de mai de cette même année , une proclamation de notre cabinet apprit aux Anglais « qu'ils étaient le peuple libre (1) et heureux par excellence , qu'ils avaient de bonnes lois , basées sur une révolution glorieuse ».

(1) Quoiqu'il en soit de ce bonheur prétendu des Anglais , la folie seule peut concevoir la possibilité d'une révolution dans un pays où une dette de plus de cinq cents millions sterl. n'a de garantie que dans le gouvernement , où le papier du gouvernement est le seul en circulation , où l'on paye jusqu'à 20 pour cent l'avantage d'être inscrit sur la liste de ses créanciers pour lesquels cependant il ressemble assez à un débiteur failli , qui a peine à s'acquitter.

Mais peu jaloux de conserver le masque dont ils couvraient leur charlatanerie politique , les ministres ajoutent , quelques lignes plus bas : « Que des pamphlets séditieux , inspirés et soutenus par des personnes d'un pays étranger , ont été répandus dans le dessein de faire tomber dans le mépris le gouvernement et la personne de notre souverain ». La traduction littérale de ces phrases énigmatiques et si alarmantes était que le gouvernement français employait *Thomas Payne* à écrire les droits de l'homme ; et c'est là ce qui causait de si vives alarmes au cabinet Britannique.

Le lord *Landerdale* observa fort bien alors que la dignité du parlement était rabaisée par toutes ces professions banales d'attachement au gouvernement , et que les lois existantes suffisaient pour poursuivre les auteurs des libelles . Certes le gouvernement de la France pourrait seul regarder , comme lui étant applicables , ces perfides allusions contenues dans la proclamation ; elles ne pouvaient concerner aucune des cours continentales . L'on vit aussi plusieurs de nos stupides sénateurs-ministériels , insolens dans la sécurité , s'empresser de joindre leurs commentaires à cette illustre proclamation .

Le décret du 19 novembre , dont les ministres ont fait si long-tems le sujet de leurs dégoûtantes déclamations dans le parlement , et les écrivains à leurs gages , le texte des mauvais écrits dont ils nous inondaient au dehors , fut ensuite modifié d'une manière très-satisfaisante , et désavoué même par le gouvernement français. Mais ce gouvernement anglais , si *vertueux* , si *régulier* , a-t-il daigné jamais faire une seule démarche conciliatrice , excepté vis-à-vis de ses alliés , les sauvages *du nord de l'Amérique et des Etats Barbaresques* , afin d'exciter leur férocité contre des peuples chrétiens ?

Au mois de mai 1792 , le gouvernement français envoya M. de Chauvelin , en qualité de nouveau ministre auprès de notre cour. Ce ministre remit au roi d'Angleterre une lettre confidentielle du roi de France , par laquelle il le priait de témoigner à M. Chauvelin toute l'attention possible , et il l'assurait en même-tems qu'il avait une pleine confiance dans ses bonnes intentions à l'égard de la France.

Le 12 mai , l'ambassadeur de France remet au *lord Grenville* , le plus insolent des trois secrétaires d'état , une note dans laquelle il détaillé , avec tous les égards possibles , les raisons

sans nombre qu'avait la France , pour déclarer la guerre à l'Empereur ; il proteste que le gouvernement français n'a aucune vue d'agrandissement ; et comme on avait dit dans le parlement britannique , que des tentatives avaient été faites de la part de la France pour soulever le peuple Anglais contre son gouvernement ; le roi de France était jaloux de faire connaître qu'il désavouait en public et en secret tout projet tendant à exciter ou à favoriser l'insurrection chez une nation amie , et qu'il regardait toute tentative de cette espèce comme une violation du droit des nations. Une telle déclaration prouvait évidemment que l'intention du gouvernement français n'était pas de provoquer l'animadversion de notre cour. On fut douze jours avant de répondre à cette note ; on déclara à la fin , que sa majesté Britannique garderait la neutralité , et que , de son côté , elle ne ferait rien qui pût rompre la bonne intelligence établie alors entre les deux nations. On verra bientôt dans cet ouvrage combien cette réponse d'une autorité , qu'on honore du *nom de sacrée* , était sincère. Immédiatement après que la guerre eut été déclarée à l'Autriche , il parut dans les gazettes une proclamation qui , en annonçant , suivant l'usage , que la guerre

était déclarée entre la France et l'Autriche, défendait aux corsaires d'armer contre l'une ou l'autre des puissances belligérantes. Mais voici ce qui est à remarquer : « Sa majesté, afin de » maintenir l'amitié et la bonne intelligence établies entre lui et lesdites majestés, défend à » tous ses sujets de prendre du service, soit » sur mer, soit sur terre, chez aucune des » puissances avec lesquelles sa majesté est en » paix ».

Tout le monde sait que l'Empereur *n'a pas besoin d'officiers anglais* (1) dans son armée ; et comme il n'a point de flottes, cette partie de la proclamation ne lui était nullement ap-

(1) Un ecclésiastique, autorité respectable, m'a conté l'anecdote suivante :

Se trouvant en compagnie avec des officiers autrichiens, l'un d'eux, colonel, lui demanda de quel pays étaient ces braves qui composent la marine anglaise. Sur la réponse que c'était des naturels anglais : *Quoi ! les compatriotes de ceux qui servaient en Flandre, sous le duc d'Yorck*, reprit-il tout étonné ? Quand il n'en put plus douter ; *Il y a donc, ajouta-t-il, deux nations distinctes dans votre Isle*? Si ce sarcasme est mérité, c'est sans doute parce que tout Anglais éprouve une horreur naturelle en combattant contre la liberté.

plicable. Son objet était donc d'empêcher qu'aucun Anglais ne pût prendre du service dans la marine française : c'était une défense toute nouvelle ; car les officiers anglais ont toujours eu la permission d'entrer au service de la Russie, lorsqu'elle était en guerre avec la Porte, quoique, à la même époque, cette dernière puissance fût en paix avec nous. On peut citer, pour exemple, l'*amiral Greig* et plusieurs autres ; *sir Sidney Smith* était au service de la *Suède*, dans la dernière guerre entre cette puissance et la Russie : tout cela ne manifeste-t-il pas les intentions réelles de *notre cabinet* ?

Je dois ici rapporter un fait, qui met hors de doute les dispositions amicales du gouvernement français à l'égard de l'Angleterre. Il chargea M. Chauvelin, ou son chargé d'affaires, M. Talleyrand, de déclarer confidentiellement à l'un des ministres de sa majesté, que la France s'en remettait au roi d'Angleterre, pour la décision des points de contestation qui existaient entre elle et l'Autriche (1). Un gouvernement peut-il en faire davantage ? On proposa, je

(1) Voyez le célèbre discours du comte *Stanhope*, dans la chambre des Lords, séance du 20 février 1800.

crois, de faire cette communication, non confidentiellement, mais d'une manière officielle; et cela fut adopté. Mais le gouvernement françois se trouva alors dans la nécessité de demander à la cour Britannique une explication publique sur sa conduite : elle venait d'apprendre que le cabinet anglais avait accédé au traité de *Pavie*; qu'il remettait des sommes considérables à M. de Calonne, *grand-chancelier* des émigrés, et que ces émigrés, dont les poches étaient remplies des guinées de l'Angleterre, courraient d'un bout de l'Europe à l'autre, pour recruter des soldats, et former les légions de leur sainte croisade; que l'infame manifeste du duc de Brunswick avait été fabriqué dans le cabinet de St. James, et que les envoyés anglais sur le Continent en avaient répandu avec profusion des exemplaires traduits dans diverses langues, avant même qu'il eût été publié d'une manière officielle (1). Ce fut alors que M. Chauvelin présenta au noble secrétaire d'état, que nous avons déjà nommé, une note dans laquelle

(1) Je déclare, sur mon honneur, et je suis prêt à l'affirmer par serment, que le fait m'est garanti par le baron de F... l'un des secrétaires intimes du cabinet de Berlin.

le gouvernement français exprimait le désir que la cour de St. James employât sa médiation pour terminer sa querelle avec l'Autriche. La réponse que fit notre loyal cabinet est assez remarquable. « Le roi d'Angleterre ne peut entrer dans la médiation proposée , que du consentement de toutes les parties , et d'une manière qui soit compatible avec sa dignité et avec les principes qui règlent sa conduite. Sa majesté , qui a pris la résolution de ne pas se mêler des affaires intérieures de la France , est également déterminée à respecter les droits et l'indépendance des autres souverains ».

Quelle fausseté ! Lorsqu'on parcourt le traité de *Pavie*, peut-on avoir le moindre doute que le gouvernement anglais ne se soit mêlé des affaires intérieures et extérieures de la France ? aussi le lord Grenville pouvait dire , avec toute assurance, qu'à moins d'en être sollicitée par *toutes les parties* , sa majesté Britannique n'accepterait point la médiation: il savait trop bien que l'Autriche ne formerait jamais une pareille demande.

Peu de tems après la déclaration dont nous venons de parler , le roi de France fut déposé:

Cet événement eut lieu le 10 août. Il fut expédié de suite au comte de Gower, notre ambassadeur à Paris, l'ordre de revenir sur-le-champ ; ce ministre fit une lettre circulaire à tous les Anglais qui étaient alors en France. Il annonçait que les événemens qui venaient d'avoir lieu le 10 août, avaient déterminé sa cour à le rappeler ; qu'il invitait tous les Anglais à quitter le territoire des ennemis des rois, et qu'il ne pouvait répondre des suites que pourrait avoir la prolongation de leur séjour (1). *N'était-ce pas là se mêler un peu des affaires intérieures et extérieures de la France ?*

C'était vers le mois de juin, qu'une société, en Angleterre, avait souscrit pour dix mille paires de souliers dont elle voulait faire présent aux soldats Français, qui allaient combattre les légions barbares qu'on envoyait contre eux. Les souliers furent enregistrés à la douane. Ils étaient expédiés pour la France ; mais ils furent arrêtés sur la Tamise, par un ordre du conseil, quoique cette expédition eût

(1) Je tiens le fait du docteur Warner, patriote estimable, alors chapelain du lord Gower; le docteur ayant conçu le désir de rester en France, l'inusité diplomate le priva de sa charge.

dû n'être considérée que sous le rapport commercial , et comme une opération que le traité de commerce existant entre les deux nations autorisait. De quelle nature était cette démarche du gouvernement . . ?

Vers la même époque , plusieurs bâtimens chargés de bled , furent expédiés pour la France , en vertu des traités existans : le prix en était déjà payé ; cependant , *proh fides !* ils furent arrêtés en vertu d'un ordre semblable. De quelle manière prétend-on justifier ces infractions *multipliées* au traité de commerce ?

Peu de tems après le 10 août , le lord Grenville remit , au nom de sa majesté , à M. Chauvelin , une note qui portait , entre autres choses , » que , par suite des événemens qui avaient eu » lieu en France , lui M. Chauvelin ne pouvait » être considéré en Angleterre que comme un » simple particulier ». Et quoique , lors de la convocation d'une convention nationale , faite d'après le vœu du peuple français , la république eût été proclamée , et que son gouvernement eût envoyé des lettres de créance au ministre français à Londres , le cabinet de Saint-James persista à ne vouloir reconnaître personne sous ce titre diplomatique , à moins qu'il ne

I'eût reçu du roi. N'était-ce pas là se mêler directement des affaires intérieures de la France?

Comme les bornes de cet ouvrage ne me permettent pas d'entrer dans les détails relatifs aux opérations militaires , je me contenterai de rappeler , *en passant* , le crime horrible commis à cette époque par les conspirateurs couronnés du Continent. Le 19 août 1792 , M. Delafayette , cet ami généreux du roi et de la première révolution, quitte l'armée française avec son état-major. Cependant, pour le punir de cet acte d'hostilité contre le nouvel ordre de choses , il est arrêté par les Prussiens dans le pays de Liège , qui était neutre , et , par une violation manifeste du droit des gens , il est envoyé à Namur , de-là en Flandres , et de-là à Magdebourg en Prusse. Celui-ci le remit ensuite à l'empereur Fran^cois , qui eut soin de le tenir enterré dans ses affreux donjons , jusqu'au moment où le général Bonaparte sut , avec sa générosité ordinaire , et de son propre mouvement (1) , s'intéresser à son sort et obtenir la liberté de ces malheureuses vic-

(1) Je dis de son propre mouvement , car le directoire exécutif ne pouvait faire les démarches convenables pour cela ; mais Bonaparte , qui s'est

times de la plus grande injustice. Qu'est-ce qui autorisait leur détention? Quel était le crime de M. Delafayette? Quel était le motif de son arrestation? N'avait-il pas quitté son poste, et abandonné son pays au moment où son souverain, à qui il devait le rang qu'il occupait, et à qui il avait juré obéissance, fut déposé? Ah! sans doute, le champion de la liberté raisonnable⁽¹⁾ devait être criminel aux yeux de ceux qui ne reconnaissent de légitime que l'absolu despotisme.

Au mois de décembre, une proclamation, calquée sur les principes et les prétextes qui avaient dicté la première, ordonna la convocation de la milice, sans qu'aucune raison appa-

toujours montré grand, même envers ses ennemis, s'employa pour ces prisonniers dans les négociations de Campo Formio, et, au lieu de recevoir les présens d'usage, il ne voulut que leur liberté.

(1) La méchanceté de ces abominables cabinets n'en demeura pas là. La vertu, l'innocence et la beauté ne furent point pour le sexe une défense contre leur insatiable cruauté; et, l'on récompensa les vertus filiales et conjugales de madame Delafayette et de ses aimables filles, en les plongeant dans le cachot où languissait le digne chef de cette famille généreuse.

rente pût motiver une mesure aussi inconstitutionnelle. Un discours du roi , à l'ouverture du parlement , annonce à la Nation que , par l'effet de la première proclamation , ce fantôme des ministres , appelé *sédition* , a été étouffé. Quel acte de sédition avait eu lieu ? Quels étaient les symptômes d'insurrection ou d'innovation politiques que l'on pouvait remarquer alors dans la conduite du peuple anglais ? Depuis le mois de mai , jusqu'à cette fatale époque , quel était le partisan des jongleries et de l'oppression ministérielle , qui pût citer un seul exemple de nouveautés introduites ailleurs que dans la conduite du cabinet lui-même. Les ministres font dire ensuite au père du peuple : « J'ai observé la plus stricte neutralité à l'égard » de la guerre qui a eu lieu sur le Continent ; je » me suis constamment abstenu d'entrer en au » cune manière dans les affaires intérieures de » la France ». *Credat judæus Apella.*

Ce fut alors que M. Chauvelin remit une note au même secrétaire d'état , le lord Grenville. « Le conseil exécutif se flatte , y disait-il , » que les nuages que la situation actuelle de la » France a pu faire naître , sont maintenant dis » sipés. Quelques mesures récemment adoptées » par la cour de St. James , ont donné au gou

» vernement français d'assez vives inquiétudes,
 » pour qu'il songe aux motifs qui pourraient
 » déterminer sa majesté Britannique à rompre
 » avec la république française : ces motifs , le
 » conseil exécutif ne peut les voir que dans une
 » fausse interprétation donnée au décret de la
 » convention , du 19 novembre (1). Si ce décret
 » a causé au ministère Britannique de vérita-
 » bles alarmes , ce ne peut être que parce que
 » l'on n'en a point saisi le véritable sens. La con-
 » vention nationale n'a jamais prétendu que la
 » république française dût encourager l'insur-
 » rection , et épouser la querelle de quelques
 » séditieux , ou , en un mot , semer le trouble
 » dans tous les états neutres ou alliés, etc., etc.
 » A l'égard de la Hollande , la France déclare
 » qu'elle n'entend jamais diriger contre elle
 » aucune attaque , tant qu'elle se renfermera
 » dans les bornes d'une stricte neutralité ».
 Quelle fut alors la réponse de notre cabinet ,
 qui vante sa vertu et sa modération ? Après
 avoir annoncé d'une manière solennelle à l'ou-

(1) Voyez le mémorable discours du lord Stan-
 hope à la chambre des Lords , séance du 20 février
 1800.

verture du parlement, qu'il n'entendait se mêler nullement de l'état intérieur de la France , il fait , par l'organe modeste du lord Grenville , la réponse suivante : « J'ai reçu votre note , » dans laquelle , en vous qualifiant du titre de » ministre de la république française , vous me » faites part , comme secrétaire d'état de sa ma- » jesté , des instructions que vous annoncez avoir » reçues du conseil exécutif de cette républi- » que ; vous n'ignorez pas que , depuis l'évé- » nement du 10 août , *le roi a jugé à propos* » *de suspendre toute communication avec la* » *France.* Vous n'êtes accrédité auprès de lui , » que comme ministre du roi de France ; la » proposition de recevoir le ministre d'une au- » torité nouvelle , forme une question sur la- » quelle sa majesté doit prononcer. Je dois de » plus vous faire connaitre , *dans les termes* » *les plus formels* , que je ne reconnaïs en vous » d'autre caractère que celui que vous avez reçu » de sa majesté le roi de France ». Est-il besoin de fournir encore quelques preuves pour démontrer l'insolente aggression du cabinet Britannique envers la république française , qu'il voulait forcer par ses injures et ses perfidies à nous déclarer la guerre ?

Dès que le parlement fut rassemblé, le bill contre les étrangers devint une loi uniquement dirigée contre la France. C'était encore une nouvelle infraction au traité de 1787. Un second bill, conçu dans le même sens, fut également adopté: il défendait la circulation en Angleterre de toute espèce d'assignats, obligations ou papier-monnaie, que le gouvernement français pourrait émettre. Comme il n'y avait pas lieu de craindre que leur admission pût nuire à nos spéculations, on ne devait voir dans cette mesure, que l'intention bien prononcée d'exercer la France à nous déclarer la guerre.

Au mois de juin, le lord Aukland, notre ambassadeur à la Haye, présente un mémoire aux Etats-Généraux: c'était l'écrit le plus ridicule que l'on eût pu faire pour une semblable occasion. Après avoir dit que le roi son maître avait la certitude que leurs hautes-puissances se dirigeaient à l'égard de la France, d'une manière parfaitement conforme à la sienne, voici comment il parle des hommes d'état et des philosophes distingués que ce pays renfermait dans son sein: « Il y a à peu-près quatre » ans que quelques *miserables*, se qualifiant » du titre de philosophes, eurent la présompt-

» tion de se croire capables d'établir un nou-
 » veau système d'association politique. Pour
 » réaliser ce rêve de leur orgueil , ils ont dé-
 » truit toute discipline , les moeurs et la re-
 » ligion ». (Quant à la discipline , le *duc de*
Brunswick , le *général Clairfait* , et le *duc*
de Saxe-Teschen auraient pu , précisément à
 cette époque , donner un démenti formel à l'as-
 sertion de son Excellence). « Leurs principes
 » destructeurs n'ont eu que trop de succès ;
 » mais les résultats du système qu'ils se sont
 » efforcés d'introduire , n'ont servi qu'à prou-
 » ver l'imbécillité et la bassesse de leurs au-
 » teurs ». (Assurément , mylord , voilà des ex-
 » pressions très-élégantes ! il est dommage , ce-
 » pendant , que vous ayez perdu le fruit de votre
 bonne éducation). « Ces circonstances ont dé-
 » terminé le roi mon maître , qui n'est guidé
 » que par des principes de justice et de loyauté ,
 » et qui n'existe que pour assurer la conser-
 » vation et le bonheur de l'Europe , à faire des
 » préparatifs pour défendre le territoire de leurs
 » hautes-puissances ». Quelle généreuse solli-
 » citude de la part des ministres de sa majesté ,
 qui n'attendent pas qu'on réclame leur inter-
 » vention ! Après toutes ces menaces , ces me-

nées , ces intrigues du cabinet Britannique , le gouvernement français peut-il être encore appellé l'agresseur , lui qui , d'un jour à l'autre , présentait de nouveaux mémoires , pour manifester l'intention où il était de rester en paix avec l'Angleterre . Afin d'en donner d'autant plus l'assurance , il offrait de renoncer à l'ouverture de l'*Escaut*. Les ministres britanniques ne faisaient , à toutes ces propositions , que des réponses indécentes et injurieuses . Tous ceux qui , dans le parlement ou dans les emplois publics dont ils étaient revêtus , se sont montrés les partisans d'une pareille conduite , sont aussi coupables que ceux qui en furent les auteurs . Anglais , qu'est devenu votre sagesse , votre honneur , votre dignité ? Que d'horreurs noirciront les pages de votre histoire diplomatique ! On les verra couvertes du sang de ces milliers de victimes que vous avez assassinées de sang froid !

Au milieu de l'agitation générale qui régnait alors , la nouvelle arrive à *Londres* , que Louis XVI a péri sur l'échafaud . Cet événement fit parmi nous un tort irréparable à la cause de la liberté française ; il donna une nouvelle force aux hommes qui s'étaient déclarés les ennemis ardents de la liberté générale .

Le philosophe (qui abhorre toujours l'effusion du sang humain) ne put que gémir sur un événement qu'il regardait comme un acte impolitique. Il voyait dès-lors , par une juste pénétration , que ce sang , comme celui du serpent de Cadmus , ferait naître des milliers de vengeurs ; il voyait , avec la même peine , l'usage que des cabinets sanguinaires et tyranniques feraient de cet événement , pour anéantir la liberté. M. Chauvelin reçut alors une note du lord Grenville , ainsi conçue : « Monsieur , le » titre dont vous étiez revêtu , les fonctions que » vous remplissiez , et qui étaient suspendues » depuis long-tems , se trouvant aujourd'hui » tout-à-fait annulées par le funeste assassinat » du roi votre maître , je vous préviens que vous » n'avez plus ici aucun caractère. Le roi , après » un tel événement , ne peut plus permettre » que vous prolongiez ici votre séjour. *Sa ma-* » *jesté a jugé à propos de vous ordonner de* » sortir de son royaume , dans huit jours à » dater de celui-ci ».

Un jour ou deux après la remise de cette note , il arriva un courrier de France , avec des dépêches pour M. Chauvelin. Il fut arrêté à *Douvres* , mis en prison , et relâché bientôt après ; mais ses dépêches lui furent enlevées .

de force. Après une conduite aussi violente et aussi insultante , je n'ai pas besoin d'apporter de nouvelles preuves de l'aggression de notre cabinet. Cependant , après ces actes multipliés , dont un seul , suivant l'usage des nations civilisées , aurait suffi pour provoquer une déclaration de guerre (1) , le gouvernement français exprima encore le désir d'en venir à une explication amicale. Il envoya de nouveaux ministres , animés du même esprit de conciliation , et qui eurent aussi peu de succès ; enfin , lors même que toutes leurs tentatives , pour en venir à un accommodement , eurent échoué , ils différèrent de déclarer la guerre à l'Angleterre , jusqu'au mois de février de l'année suivante.

C H A P I T R E V.

EXAMINONS maintenant quelle a été la conduite de la Hollande. On sait qu'il y a deux partis dans ces pays : la faction *Orange* , entièrement dévouée à l'Angleterre , et un second

(1) Voyez le droit des gens , par Vatel.

parti qui se donne , avec assez juste raison , le titre de patriote , car il forme la majorité , et il est encore composé de tout ce qu'il y a de plus riche et de plus respectable parmi les citoyens. Le gouvernement hollandais , entièrement formé de Stathoudériens , était persuadé que si les Français réussissaient à envahir la Hollande , les patriotes , qui ne pourraient jamais se réconcilier avec la parti *Orange* , arboreraient sur-le-champ l'étendard de la révolte. Ils se déterminèrent à envoyer deux commissaires , pour traiter avec Dumouriez ; et c'est un fait constant , que ceux-ci donnèrent la paix à leur pays , sans l'impérieuse intervention de notre cabinet. Quelle fut la conduite de lord Auckland , dans cette occasion ? Voyant que si la Hollande faisait la paix avec la France , l'Angleterre n'aurait plus le prétexte de déclarer la guerre pour défendre ses alliés , il signifia au grand-pensionnaire *Vander Spiegel* , que , si le traité était ratifié , il quitterait la Haye , et que le roi son maître déclarerait la guerre à la Hollande (1).

Dans cette situation , que devait faire la Hol-

(1) Je citerai hardiment , pour garant de ce fait , M. Gaspar Meyer , ministre Batave à Paris , avec

lande ? Menacée tout à-la-fois par la France et par l'Angleterre , à quoi devait-elle se déterminer ? L'influence du Stathouder et la volonté orgueilleuse de l'Angleterre l'emportèrent sur toute autre considération : la Hollande rompit avec la France. Ce ne fut point par attachement pour l'Angleterre ; mais le Stathouder reçut un *petit cadeau* ; il eut en outre une valeur de trois cent mille livres affectée sur les fonds anglais. C'est ainsi que l'avarice d'un seul homme , l'orgueil , l'ambition ou le caprice des gouvernans , suffisent pour plonger une nation dans toutes les horreurs de la guerre ; mais , pour préluder d'une manière plus gaie à cette sanglante tragédie , il parut alors un manifeste hollandais , c'est-à - dire , *Anglo - Stathoudérien* ; on n'y dit pas un mot des négociations qui venaient d'avoir lieu , ni du véritable motif qui les avait fait échouer : cette circonstance n'était pas en effet très - connue. On y dit seulement que la Hollande est un Etat libre et indépendant , que les mots de *liberté* et d'*égalité* ne sont que de vains épouvantails ; et l'on invite le peuple à s'armer ,

lequel j'ai eu l'avantage d'être en correspondance .
(Voyez la note C , à la fin de ce livre).

pour

pour défendre son indépendance. Je demanderai à M. le grand-pensionnaire , s'il peut appeler *libre* et *indépendant* un Etat toujours soumis à une influence étrangère. Tite-Live lui répondra : *Civitas ea in libertate est posita, quæ suis stat viribus, non ex alieno arbitrio pendet.*

Après avoir exposé plus haut le traitement indigné que M. Chauvelin éprouva dans ce pays, je vais reprendre la suite de cet événement. Le conseil exécutif de France , qui avait vu son ambassadeur traité de cette manière , ses voisins entraînés dans la coalition , et dans le même moment les armées françaises triomphantes d'un ennemi insolent et opiniâtre , crut devoir faire encore un généreux effort , pour suspendre l'indignation de ses braves soldats , et arrêter les ravages de la guerre. Il nous envoya , en qualité d'ambassadeur , M. Maret , avec des pleins pouvoirs , pour faire disparaître tous les sujets de mésintelligence qui pouvaient exister entre la France et l'Angleterre ; et je puis affirmer , d'après une bonne autorité , que les propositions qu'il était chargé de faire étaient à peu-près les suivantes :

1°. De céder la plus grande partie de la Belgique que les Français avaient conquise , en y

comprenant *Anvers*, et d'en opérer la réunion aux sept Provinces-Unies.

2°. En compensation de cette partie de la Belgique, que la France devait garder, elle abandonnait aux Anglais les possessions de Saint-Domingue.

3°. Il y aurait un congrès dans lequel un ministre anglais serait appelé, à l'effet de parvenir à une pacification générale.

Mais au lieu d'écouter ces propositions, un pouvoir, ennemi irréconciliable de la paix et de la liberté de la France, ordonna à M. Maret de quitter l'Angleterre. Il fut cependant envoyé encore une seconde fois; mais alors on ne lui permit même pas de venir jusqu'à *Londres*. On l'informa qu'il avait été adressé, à l'ambassadeur de la Grande-Bretagne à la *Haye*, des instructions qui l'autorisaient à avoir une conférence avec Dumouriez; mais était-ce pour prévenir les horreurs dévastatrices de la guerre? Non: ce fut pour prévenir l'invasion de la Hollande, en gagnant bassement Dumouriez, à prix d'argent, afin de l'engager à séduire ou à trahir son armée. Le lord Auckland peut-il le nier? S'il le nie, Dumouriez en convient. L'argent fut reçu, et Dumouriez tint parole. Je dois citer ici une nouvelle preuve des dis-

positions amicales et pacifiques du gouvernement français envers la Hollande et l'Angleterre. Immédiatement après la conquête de la Belgique, Dumouriez écrivit au conseil exécutif, qu'il désirait s'emparer de Maëstricht, parce que , sans la possession de cette place, il ne pourrait défendre la *Meuse* , ni le territoire de *Liége*. Il proposa de s'en emparer, sans pousser plus loin les hostilités contre la Hollande, et en prenant l'engagement formel de rendre cette place à la fin de la guerre. (La place pouvait être enlevée par un coup de main; car elle n'était pas même palissadée). Le conseil exécutif , par un sentiment très-honorables, rejeta la proposition , et donna l'ordre exprès au général d'observer la plus exacte neutralité à l'égard des Provinces-Unies. N'est-ce pas là encore une preuve irréfragable de la modération des républicains , et de la conduite criminelle et ambitieuse des gouvernemens réguliers ?

A cette même époque , un corps de dix mille hommes aurait suffi pour envahir la totalité des Provinces-Unies , et cependant on a traité les Français de voleurs et de brigands. La guerre fut enfin déclarée ; elle le fut après mille actes répétés d'aggression de la part de *tous* les ca-

binets coalisés , et sur-tout de la part du cabinet Britannique. Les peuples de l'Europe peuvent-ils jamais espérer la paix , tant que les auteurs de la guerre conserveront le pouvoir ? Le Ciel fut appelé par des blasphèmes , et la Terre par des proclamations , à opérer de concert l'anéantissement de cette race abominable de Français , de ces infidèles qui ne voulaient pas se soumettre aux lois qui leur étaient imposées par des *souverains honnêtes , orthodoxes* , qui *allaient à l'église* , et qui *avaient signé le traité de Pavie* ; on vit alors le conclave politique de l'Angleterre , et le conclave religieux de Rome , employer , l'un , toutes ses ressources financières , l'autre tous les trésors de la religion , pour engager l'Europe à conspirer la ruine de la France. Les membres du cabinet Britannique entraînaient les membres des cabinets de l'Europe , en leur présentant l'appât des subsides et celui des indemnités territoriales. Le chef de la religion , de son côté , dans la crainte que leur courage ne s'effrayât des meurtres sans nombre qu'ils allaient commettre , s'avancait au-devant d'eux , et leur promettait des dispenses et des prières ardemtes au Dieu de l'éternelle bonté , pour le succès de leurs projets sanguinaires.

Voici de quelle manière ce vieillard énergique s'exprimait dans sa proclamation (1). « Au premier bruit d'une invasion , et lorsque le son du tocsin vous appellera contre les infidèles , que chacun de vous courre aux armes ; que l'on retire dans l'intérieur les prophéties et tout le bétail , que l'on dessèche les ruisseaux , afin que l'ennemi périsse de soif ; que tout ce qui restera soit incendié , et que tous les moyens soient employés pour détruire un ennemi qui n'a ni loi ni humanité ». Quel malheur , que la sainte église romaine ait été autrefois si prodigue de miracles ! s'il en était resté seulement une demi-douzaine dans la cassette de St. Pierre , c'est alors qu'on eût vu le pontife Pie VI faire briller son zèle contre les modernes infidèles : l'insensé , avec sa triple couronne ! Oui , l'on a vu encore des miracles ; et ces miracles sont ceux que l'énergie , la sagesse et la philanthropie des républicains ont su produire ; ces miracles t'ont précipité , toi et tes misérables complices , dans la poussière !

Les états catholiques obéirent aux ordres du St. Père. La guerre fut déclarée à la France

(1) Voyez les Mémoires de Pie VI.

par l'Espagne , Naples et le Portugal. Le citoyen Bourgoing , ambassadeur de France à la cour d'Espagne , eut l'ordre , de son gouvernement , de se rendre à Lisbonne , pour essayer la voie de la conciliation ; mais les fanatiques religieux et politiques , les prêtres , leurs dupes , et les négocians anglais arrangèrent les choses de manière qu'à son arrivée à Lisbonne , il fut hué et maltraité par la populace. Aucun aubergiste n'osa le recevoir chez lui ; il fut obligé de quitter Lisbonne , et d'aller de l'autre côté du Tage , à l'endroit appelé *Aldea Gallego* ; c'est de-là qu'il rendit compte à son gouvernement de ce qui s'était passé. Dans l'après-dîner , il apprit que , sur la demande du ministre Britannique , M. Walpole , l'ordre avait été donné de l'arrêter ; M. Bourgoing , déguisé et à pied , partit sur-le-champ pour retourner en France , où il parvint à se rendre.

Les agens de l'Angleterre faisaient des démarches aussi actives auprès des gouvernemens sur lesquels ils avaient de la prépondérance , et qui ne s'étaient pas encore déclarés contre la France. On a vu de quelle manière ils avaient arrangé les affaires de la Hollande. Le ministre Français à Hambourg , M. Lehoc , avait reçu l'ordre de quitter cette ville sous trois jours.

M. Lehoc se rendit au sénat, pour y faire ses remontrances ; le bourguemestre , alors en fonctions , lui déclara ingénument que le comte de Bender , le ministre impérial avait fait cette demande au nom de l'Empereur. Un ou deux jours après , l'agent Britannique , M. F. se rend chez le bourguemestre , qui se nommait Poppe , négociant très-respectable , auquel j'en appelle sur la vérité de ce fait (1) , et lui dit qu'il avait l'ordre de sa cour de demander l'arrestation de tous les Français revêtus d'un caractère diplomatique , quand et par-tout où l'on pourrait les trouver. M. Poppe fut étonné ; mais il se conduisit d'une manière qui lui fera toujours honneur . « M. , répondit-il , vous devez bien savoir que je ne suis pas partisan des nouveaux principes français. Cette ville est libre et impériale , et l'Empereur est la seule puissance à laquelle nous ayons le droit d'obéir. Le ministre Impérial est venu me trouver au nom de l'Empereur , et a demandé le bannissement de M. Lehoc , auquel je l'ai notifié , et dont l'intention est de partir dans l'intervalle de tems qui lui a été fixé. Je suis loin d'approuver cette mesure , parce que je sais

(1) J'étais alors à Hambourg.

» que plusieurs négocians de Hambourg ont des
 » bâtimens et des propriétés en France. Je pré-
 » vois les inconveniens qui peuvent en résulter,
 » et si je faisais ce que vous me prescrivez , ils
 » seraient plus grands encore. Corinthe fut dé-
 » truite, pour avoir violé la personne sacrée des
 » ambassadeurs. La postérité lit avec indigna-
 » tion le trait de cruauté de Charles XII, et ce-
 » lui de la perfidie d'Auguste , qui lui livra Pat-
 » kul (1). Je ne consentirai jamais à faire ce que
 » vous demandez. M. F. répliqua que, puis-
 qu'il ne voulait agir que d'après les ordres du
 ministre Impérial , il s'adresserait à ce mi-
 nistre. M. Poppe fit venir sur-le-champ Mes-
 sieurs *Dogt* et *Sieveking*, des négocians d'Hamb-
 ourg très-respectables , qui étaient liés avec
 M. Lehoc ; il leur dit ce qui venait d'arriver ,
 et il les chargea , au nom du sénat , de re-
 mettre à M. Lehoc 20,000 piastres pour les

(1) Patkul était ambassadeur de Russie à Dresde, quand le roi de Pologne , alors électeur de Saxe , fit la paix avec Charles XII , roi de Suède. Le roi de Pologne s'engagea , par un article secret , à li-
 vrer Patkul à l'insensé Charles , qui était violem-
 ment irrité contre lui , et le fit périr par les sup-
 plices les plus cruels.

frais de son voyage, et de le prier de plaider à son retour la cause des Hambourgeois, en exposant à son gouvernement les véritables motifs de leur conduite. M. Poppe leur dit encore que le seul moyen de prévenir l'arrestation de M. Lehoc, serait de le faire aller à bord d'un bâtiment américain, s'il s'en trouvait dans l'Elbe. Heureusement il y en avait un. On doit dire, à la gloire de M. Lehoc, que la ville de Hambourg, lui a voté des remerciemens pour sa conduite. Lors de son retour en France, il n'y eut pas un sol appartenant à cette ville, qui fut confisqué, et l'embargo ne fut mis sur aucun de ses bâtimens.

M. Vogt avait alors sur l'Elbe un bâtiment américain, dont il était le consignataire. M. Lehoc et sa famille se rendirent à bord de ce bâtiment, et furent transportés en France aux frais de M. Vogt. J'en appelle également, sur la vérité de ce fait, à ce négociant; il ne me démentira pas, car c'est lui-même qui me l'a raconté. C'est ainsi que M. Lehoc fut arraché, avec son intéressante famille, aux cachots hideux de l'Autriche ou de la Prusse.

À mi-lieu de ces intrigues diplomatiques, se fit l'arrestation de *Beurnonville* et des quatre députés livrés par *Dumouriez*; et

sur-le-champ , conformément à un mémoire présenté par le lord Auckland aux états généraux , dont je parlerai bientôt , il fut résolu d'arrêter les agens diplomatiques de la république française , par-tout et de la manière dont on pourrait les saisir . Le fils du comte de Bender me déclara que c'était là du moins la ferme résolution prise par tous les souverains d'Allemagne , de concert avec le ministre d'Angleterre , M. Pitt.

Le conseil du Danemarck , à la tête duquel se trouvait M. Bernstorff , *qui n'avait pas été sacré de l'huile sainte* , était chaque jour vivement persécuté et gourmandé par les ambassadeurs des puissances alliées . Ils déclarèrent en termes formels , que , si le Danemarck né se joignait pas à la coalition , il serait privé du rang qu'il occupait parmi les Nations . Ils insistèrent en même-tems pour que M. Grouvelle , l'ambassadeur français , fût congédié , en déclarant que tant que ce ministre serait reçu à la cour , les autres cesseraient d'y aller ; ce parti insolent fut celui que prit en particulier M. Hailes , qui devint l'objet du ridicule et du mépris , non-seulement des Danois , mais encore de tous les étrangers qui étaient alors à Copenhague . On fit sur lui toutes sortes de caricatures ,

et comme il le dit lui-même , des libelles dans les journaux . M. Hailes croyait être en Angleterre , *le pays de la liberté* , et il voulait que les journalistes fussent poursuivis . Mais on lui dit que les lois ne condamnaient point la vérité comme un libelle ; c'est-à-dire , qu'il était contraire aux lois de faire des poursuites contre quelqu'un qui n'avait écrit que des choses vraies . M. Hailes entre en fureur ; il menace de partir à l'instant , si on ne s'empresse de réparer l'offense faite à sa dignité diplomatique . Le pauvre journaliste fut traduit devant les tribunaux , et condamné à un mois de prison . C'est ainsi que se termina cette importante négociation .

A la fin , lorsque les tentatives pour ébranler le Danemark eurent échoué , certain cabinet remit au dey d'Alger une somme d'argent , pour l'engager à déclarer tout à-la-fois la guerre au Danemark et à l'Amérique , et cela par les mêmes motifs .

La Suisse elle-même ne put se soustraire aux menaces et aux insultes de l'ambassadeur Britannique , le *lord Fitz-Gerald* . Il demanda impérieusement qu'on déclarât la guerre à la France , et qu'on renvoyât M. Barthelemy , le ministre français , quoiqu'il n'y eût eu , de la part de la France , aucune espèce de provoca-

tion. Tout au contraire : Basle était , à cette époque , ce que Coblenz avait été au mois de juin 1792 , le rendez-vous des émigrés , le dépôt d'armes et des armées alliées. C'était la France , et non l'Angleterre , qui était fondée à se plaindre. Les Suisses cependant ne céderent point à ces menaces , et ils surent maintenir leur neutralité.

Florence , qui avait résisté à toutes les intrigues du Vatican , se vit alors menacé par les foudres britanniques. Le lord notifia au grand-duc de Toscane , que , s'il ne déclarait pas la guerre à la France , la flotte Anglaise brûlerait Livourne , et qu'une armée marcherait sur Florence , pour obliger le grand-duc à renvoyer sur · le · champ M. Laflotte , l'ambassadeur de France. L'insolence du *lord Hervey* ne se borna pas là. Il porta l'audace jusqu'à présenter certains réglemens qu'il voulut qu'on adoptât , et qui étaient relatifs aux François résidans en Toscane (1). Le grand-duc fut obligé d'obéir , et il déclara la guerre à la France (2)

La république de Gênes était dans la même

(1) Voir la note B. , à la fin de ce livre.

(2) Il est assez curieux de remarquer que l'Em-

situation que celle de Hambourg. Ses citoyens avaient des sommes considérables placées en France , dans des maisons de commerce. Rompre la neutralité , c'était les exposer à une ruine inévitable. Le gouvernement lui-même recevait de la France , pour l'argent qu'il lui avait prêté , une somme annuelle de 1,400,000 liv. Ce fut-là ce qu'on représenta à l'envoyé Anglais , M. Drake , qui voulait absolument qu'on déclarât la guerre à la France , et cela sans aucune espèce de motif , et sans offrir aucune indemnité pour les pertes auxquelles on exposait la république. Comme ses instances étaient sans effet , il menaça de détruire la ville ; il quitta Gênes ; et dès cet instant , non-seulement les vaisseaux anglais en bloquèrent le port , mais encore ils y exécutèrent l'acte le plus inouï d'une violation du droit des gens , avant même que la guerre eût été déclarée. Quelques bâtiments français étaient à l'ancre , sous la protection du mole et de ses batteries ; nos vaisseaux en coupent les cables , et font même feu

pereur ne voulut point intervenir dans cette circonstance , en faveur de son propre frère , le grand-duc de Toscane , et laissa pleine liberté au despotisme insolent du cabinet Britannique.

sur les batteries du port. Après une pareille conduite de la part des Anglais , le sénat déclara que s'il était forcé de sortir de la neutralité, ce ne serait jamais pour se ranger avec ceux qui avaient commis à son égard une pareille injustice , et exercé des actes de piraterie dans l'enceinte même de sa rade. Telle a été constamment la conduite du cabinet Britannique et de ses agens.

Le moyen employé pour entraîner la Suède dans la guerre , fut assez singulier. Le fait que je vais rapporter est authentique : je le tiens de M. Peyron , ministre suédois à Hambourg.

Au commencement de cet ouvrage, j'ai exposé les causes et toutes les circonstances de l'assassinat de Gustave. Le résultat fut d'empêcher la querelle de la Suède avec la France. Quel était l'obstacle qu'il fallait écarter , pour entraîner la Suède dans ce parti ? C'était le duc régent de Sudermanie , frère de Gustave. Voici les moyens que les cours coalisées prirent pour arriver à ce but.

La cour de Suède était représentée auprès du gouvernement français , par M. de Staël , homme bon , mais faible. Son épouse , fille de M. Necker , intrigante consommée , femme à tripotages , dépourvue de toute morale et de la

décence même la plus ordinaire , qu'on a vu se montrer en public dans un état de grossesse , lorsqu'on savait que son mari était absent depuis dix-huit mois !

Tous les moyens furent employés par les agents secrets des puissances coalisées , pour obtenir que cette femme entreprenante parvînt à exciter le juste ressentiment du gouvernement français. Elle fit jouer pour cela tous les ressorts. Les royalistes les plus connus se trouvaient à ses levers. Elle faisait délivrer des passe-ports , sous de faux noms , à des personnes proscrites. Les motifs de cette conduite n'étaient pas un sentiment d'humanité , mais les raisons que nous avons déjà présentées. Tout cela cependant n'atteignait pas le but désiré ; il fallut avoir recours à d'autres moyens. Un baron Suédois , nommé d'Armfeldt , l'ennemi juré de la France , était alors à Paris ; il fut résolu qu'on assassinerait le duc régent , et tous ses ministres ; qu'on placerait sur le trône le jeune roi , âgé de 15 ans ; que la Russie enverrait une flotte de 20 vaisseaux de ligne à Stockholm , que l'on débarquerait à *Delaro* , à 20 milles de Stockholm , 10,000 hommes qui marcheraient sur la capitale ; que le premier acte du jeune roi , serait de déclarer la guerre à la

France, et le deuxième , de mettre la Russie en possession de la Finlande Suédoise. Les motifs de ces mesures devaient être consignés dans un manifeste ; on devait y dire que les *principes jacobins* s'étaient répandus dans le pays, et que cette doctrine avait causé la mort du roi , etc.

Avant que le complot eût été porté à sa maturité , heureusement pour la Suède il fut découvert. D'Armfeldt était encore à Paris; mais il n'y avait rien , dans la suite du complot, qui indiquât que M. de Staël y prit aucune part. Des ordres furent donnés par le duc régent à tous ses ambassadeurs , de faire arrêter d'Armfeldt , comme criminel d'état. Madame de Staël fut un peu confondue de voir ses projets renversés ; cependant elle réussit à faire avoir au baron d'Armfeldt , sous un faux nom, un passeport pour Naples , d'où il gagna Vienne et ensuite Hambourg , où M. Peyron fut sur le point de le faire arrêter. Il parvint à s'échapper , et se rendit en Russie , où des honneurs et des titres , bassement accumulés sur sa tête , ont récompensé son infamie. Tous ces faits ne doivent plus surprendre , lorsqu'on sait que des gouvernemens réguliers ont commandé l'assassinat de Kléber , l'assassinat des ministres

français

français à Rastadt , et que plusieurs autres plans dans lesquels ils avaient pour but d'immoler encore d'autres victimes , mais qui ont avorté , ont été formés par eux avec une tranquillité et une confiance dignes de leurs fonctions sublimes et de la mission qu'ils prétendent que le ciel lui même leur a confiée.

C H A P I T R E VI.

Le gouvernement français n'ignorait point toutes les trames dirigées contre lui , ni quels en étaient les auteurs ; cependant il avait toujours un désir ardent de rester en paix avec l'Angleterre. En conséquence , au mois d'avril , environ deux mois après que la guerre eut été déclarée , M. Lebrun , ministre des affaires étrangères , fit demander , par l'intermédiaire d'un Anglais , au *Lord Grenville* , un passe-port pour M. Maret , pour qu'il pût aller (une troisième fois) entamer une négociation : cette lettre ne fut pas même honorée d'une réponse. Ensuite pour empêcher les Anglais d'aller en France , où ils auraient pu s'instruire du véritable état des choses , et pour rompre d'autant

mieux toute communication entre les deux pays, un bill présenté au parlement, sous le nom de bill de correspondance, (*traitorous correspondence*), déclara coupable de félonie, toute personne qui irait en France ou qui en reviendrait sans une permission expresse du gouvernement, (ce bill s'appliquait également aux personnes qui étaient en France, et quine pouvaient avoir connaissance de cet acte); la même peine était portée contre quiconque recevrait des lettres venant de ce pays, ou y *en* enverrait. La postérité s'étonnera sans doute, qu'un pareil bill ait été mis à exécution, si l'histoire fidelle des actes du parlement et de ceux des ministres qui ont signalé cette période, ne parvient pas jusqu'à elle.

J'ai eu l'occasion de faire observer que le cabinet britannique ne voulut jamais entamer une négociation directe avec les ennemis des rois. Cependant le lord Aukland daigna s'abaisser jusqu'à avoir une négociation avec Dumourier, non dans le dessein de rendre la paix à l'Europe, mais pour établir un système de basse corruption, en employant pour cela les trésors que l'on sait arracher à la lâche complaisance d'un peuple dégénéré. L'adresse du noble lord dans les négociations de cette nature, parut

éminemment dans la trahison de Dumourier, et dans l'abandon que fit ce dernier de son pays, de son devoir, de son honneur, et même de ses véritables intérêts. Pour effectuer sa trahison, ce général devait proclamer la royauté, marcher avec son armée sur Paris, et être suivi par les alliés. Ainsi l'on vit l'ambassadeur de l'état de l'Europe, le plus fidèle à l'honneur et à ses engagemens, le plus moral, le plus religieux et le plus humain, manquer aux droits des nations, aux règles de la sagesse, et tout cela dans le même moment où ce noble et vertueux lord était chargé de trouver les moyens les plus convenables pour rendre la paix et la sécurité à l'Europe. Il témoignait au dehors le désir d'établir la paix; et en secret la trahison, la désolation et le massacre, devaient être les tristes résultats de sa mission. La loyauté exige que je rende ici le témoignage le plus sincère aux vertus privées et aux talens éminens qui distinguent le noble lord; mais lui, ainsi que plusieurs autres membres de notre cabinet, semblent tous être dirigés par une funeste influence et égarés par un faux zèle. Les conditions honorables stipulées entre ce ministre et Dumourier ne furent pas connues sur le champ;

Si elles l'avaient été , on aurait épargné beaucoup de sang; car, malgré les assurances les plus solennelles de la part des généraux autrichiens, *Clairfait* , *Cobourg* , et le colonel *Mack* , ces derniers attaquèrent les Français de la manière la plus perfide et la plus barbare , parce qu'ils savaient très-bien que Dumourier ne les attendait pas. Après trois jours du combat le plus opiniâtre , on comptait 2,000 Français victimes d'une double trahison et de l'insamie dont s'étaient rendus coupables ceux qui se disaient leurs amis et ceux qui étaient leurs ennemis. Ainsi tous les moyens furent employés , et de préférence les plus barbares, pour anéantir la liberté avec la race des Français. Quatre commissaires et un général français sont arrêtés par suite de la même trahison et de la même corruption ; ils sont étroitement renfermés dans des cachots obscurs pendant dix-huit mois ; ils en passent trois à Maëstricht et quinze dans les tombeaux de Spiegelberg en Moravie.

Barbares , qui violez ainsi les droits des gens et de l'humanité ; oui , vous avez mérité la vengeance qui vous attend !

Le lord Aukland, dont les projets de séduc-

tion avaient échoué dans leur principal objet, présenta, de concert avec le ministre impérial le comte Staremburg, un mémoire aux états-généraux. Cette pièce diplomatique mérite une attention particulière ; il y est dit « qu'au mois de septembre précédent, le roi son maître et leurs hautes puissances avaient fait de concert la promesse solennelle que, dans le cas où le danger dont sa majesté très-chrétienne était menacée, viendrait à se réaliser, sa majesté britannique et leurs hautes puissances s'opposeraient à ce qu'aucune des personnes qui se seraient rendues coupables d'un si grand attentat pussent trouver un asile dans leurs états respectifs. Cet événement avait eu lieu, et la vengeance divine semblait ne pas tarder à se manifester. Quelques-uns de ces misérables se trouvaient dans une situation à pouvoir être frappés du glaive de la loi, et à servir ainsi de leçon et d'exemple au genre humain (1). »

(1) Je puis assurer, d'après des autorités, que certain ambassadeur à la Haye, exprima le vœu que le général Beurnonville et les quatre députés emprisonnés à Maëstricht, fussent pendus. La prudence ordinaire des Hollandais leur fit calcu-

Peu de temps apres cette démarche , les Autrichiens commirent à leur tour l'acte le plus incui , comme le plus inconnu dans l'histoire de toutes les nations , celui d'attaquer et de dépouiller deux ministres français , M^{rs}. Semonville et Maret. Le premier se rendait à Constantinople en qualité d'ambassadeur. Le second , également revêtu de ce titre sacré , se rendait à Naples (1).

Ier parfaitement les chances qu'leur étaient réservées , si la fortune de la guerre amenait les Français en Hollande. Il y eut un ministre qui appuya faiblement cette atroce demande ; les autres membres du corps diplomatique manifestèrent une forte opposition. La manière dont ce procédé du lord A fut dignement relevé par plusieurs membres des deux chambres du parlement , ajouta un nouvel obstacle à ces pratiques de la politique la plus infernale.

(1) François I^{er}. ce roi de France dont la loyauté alla jusqu'au romanesque , avait envoyé deux agens diplomatiques . *Rincon et Fregose* , l'un , comme Semonville , à Constantinople , et l'autre à Venise Ils s'étaient embarqués sur le Pô , et n'avoient fait que peu de chemin , lorsqu'ils furent attaqués et assassinés par ordre de Char-

M. Semonville étoit resté quelque tems à Berne. Des scélérats gagés par les ministres des puissances coalisées , lui firent toutes sortes d'indignités. Le ministre autrichien résidant à Gênes apprit bientôt que M. Semonville devait partir pour Constantinople : il forme en conséquence le plan , de concertavec le ministre autrichien en Suisse , de les faire arrêter. On a lieu de croire , d'après cela , que les ministres des puissances coalisées étaient autorisés par leurs instructions à faire tout ce qu'ils voulaient , lorsqu'il s'agissoit d'attaquer , d'insulter ou de faire périr des Français. Dès que M. Maret fut arrivé à Berne , les deux ministres se mirent en route

les V, autre empereur d'Allemagne , et souverain d'Autriche , alors en paix avec la France. Ainsi que les barbares assassins des derniers plénipotentiaires de Rastadt , il répondit aux dernières représentations qui lui furent faites , que ce pourrait bien être le fait de François Ier. lui-même. Ainsi l'Autriche a la honte exclusive d'avoir envoyé trois fois ses assassins contre les ambassadeurs de la France ; ainsi la France , soit monarchique , soit républicaine , a pu reconnaître sous le masque épais de la physionomie autrichienne , l'inaffilable symbole de l'assassinat.

ensemble ; mais ils étaient à peine entrés dans un bois qui est auprès de *Coire* , qu'ils furent attaqués par des hussards autrichiens. Plusieurs de leurs domestiques furent assassinés , ainsi que le fils de M. Semonville et l'épouse de M. Maret. Les deux ministres furent enchaînés comme des criminels , et conduits de cette manière dans la forteresse de *Brunn en Moravie* , où ils restèrent dans une horrible captivité pendant vingt mois. Ce qu'on enleva en effets précieux étoit immense (1). Les instructions et les dépêches de Semonville , qui , suivant l'usage , étaient en chiffres , furent

(1) " Les bijoux , la vaisselle , etc. saisis avec
 " M. Semonville , consistaient , suivant les détails
 " publiés par l'Autriche , en deux voitures ; tous
 " ses papiers et instructions ; deux boîtes de dia-
 " mans destinées au grand-seigneur , parmi les-
 " quels se trouvoit le fameux diamant *le Régent* ,
 " évalués à deux millions de florins ; deux autres
 " boîtes de bijoux précieux ; un service en vais-
 " selle d'or pour cinquante personnes ; 2000
 " louis d'or ; et une quantité immense de riches
 " étoffes , dentelles , toiles fines , etc. "

(Correspondant d'Hambourg , 20 août 1793.)

portées à Vienne (1). Les personnes qu'on chargea de les déchiffrer , n'ayant pu en venir à bout , *on appliqua positivement M. Semonville à la torture , pour l'obliger lui-même à les déchiffrer.* La cour de Vienne ne se borna pas à cet acte d'atrocité. M. Semonville étoit attendu à Constantinople ; la Porte , résolue à conserver la neutralité , traitait avec beaucoup d'égards le chargé d'affaires de la France , M. Descorches , et tous les Français résidant à Constantinople. Voici le projet atroce qu'enfante la cour de Vienne pour faire massacer les Français qui étaient en Turquie. Le baron d'Herbert , ambassadeur d'Autriche à Constantinople , remet une note , dans laquelle il expose que le grand-seigneur est très-redevable à sa majesté impériale , pour avoir fait arrêter

(1) Les papiers trouvés sur M. de Semonville étaient de la plus grande importance. On ne saurait trop louer la vigilance de notre gouvernement , pour l'arrestation de ces envoyés.

[*Gazette de la Cour de Vienne , 28 septemb. 1793.*]

Ainsi l'on offre à l'attention , à l'approbation publique ce que la lâcheté , réduite en système , a de plus méprisable et de plus atroce.

M. Semonville , parce qu'il paroissait , d'après ses instructions , qu'il n'étoit envoyé à Constantinople que pour y propager les principes jacobins , faire assassiner le grand-seigneur , et proclamer à sa place le grand-visir (1). Le successeur de Mahomet répondit à cette communication avec une dignité inconnue aux tyrans soupçonneux de la chrétienté : il reçut cette note avec le mépris qui lui étoit dû. Tels étaient les moyens et d'autres plus bas encore , par lesquels on s'efforcerait de ravalier et d'anéantir le nom français. Tous les membres avilis de ces cabinets chargés de tant de crimes , peuvent-ils infirmer un seul des faits que je viens d'énoncer ? Ah ! sans doute ils peuvent dire avec un homme qui leur étoit préférable à plus d'un titre :

*Pudet hæc opprobria nobis ,
Et potuisse dici , et non potuisse refelli.*

(1) Ce grand-visir est celui auquel la France et la Turquie ont dû l'avantage de rester en neutralité respective.

C H A P I T R E V I I .

Par combien de traits de méchanceté , d'orgueil , d'imposture et de rage insensée , avons-nous marqué notre carrière , dans cette guerre d'extermination ! Avant même que des hostilités barbares eussent été commencées contre la France , et depuis l'instant de nos premiers combats , nous n'avons cessé de faire tout ce qui était en notre pouvoir , pour faire périr ses habitans par la famine. Tout homme qui a le sentiment du bien , devait être persuadé , que s'il est un Dieu dans le ciel , un dessein aussi atroce ne pouvait rester impuni. Nous l'éprouvons avec justice depuis ces quatre dernières années , et celui-là seul qui nous a infligé ce châtiment , sait aujourd'hui quand il doit finir.

*Omnia fanda nefanda malo permista furore
Justificam nobis mentem avertire deorum.*

Dès que la guerre fut commencée , l'ordre fut donné sur le champ par nos vertueux ministres de saisir et d'emmener dans les ports de l'Angleterre , tous les vaisseaux neutres , quels

que fussent leurs chargemens. D'après cet ordre , si des croiseurs anglais rencontraient un bâtiment chargé de grain, venant de la Baltique ou de tout autre endroit , et destiné pour *Lisbonne* , *Naples* ou *l'Espagne* , ils l'emmenaient dans les ports de l'Angleterre ; et par-là , nos alliés eux-mêmes étaient exposés à éprouver les horreurs de la famine. Les grains ainsi arrêtés , restèrent deux ans ou plus , partie à bord des bâtimens , l'autre partie dans les magasins de l'amirauté ; et environ deux ans après , nous fûmes obligés , d'après un ordre de cette cour , de rendre les bâtimens avec leur cargaison , ou si celle-ci avait été confisquée , d'en payer le prix *avec les intérêts* , etc. Je vais citer sur cet objet un fait dont la vérité peut être attestée par M. *Heyman* , consul des villes anséatiques à Londres , et par la maison de commerce de la veuve *Soltan* et compagnie. Au commencement de l'année 1793, plusieurs navires chargés de grains , expédiés par la maison de Mathias *Rodde* et compagnie de *Lubeck* , par ordre et pour le compte de MM. *Peters* , *Schlick* et compagnie , négocians à *Lisbonne* , se rendaient à leur destination ; ils furent arrêtés aux *Dunes* , par des croiseurs anglais , et amenés

dans plusieurs de nos ports. Deux ans s'écoulerent avant que cette cause fût examinée ; le gouvernement à la fin fut condamné : les prix des cargaisons et les autres frais faisaient une somme énorme. J'ai entendu certifier, par deux autorités très-respectables, que dans les années 1793 et 1794, les vaisseaux et les cargaisons enlevés de cette manière obligèrent le gouvernement à un remboursement de plus de 400,000 liv. st. ; les Français furent obligés d'aller chercher leurs grains dans des marchés plus éloignés, et principalement en Amérique ; et l'Angleterre employait alors les mêmes moyens pour exécuter le pieux dessein qu'elle avoit formé, de faire périr par la famine vingt-cinq millions d'hommes. Ces abominables projets étaient encore préconisés dans les mémoires, dont les cabinets religieux et réguliers de *Londres*, de *Berlin* et de *Pétersbourg*, fatiguaient sans cesse les cours de Stockholm et de Copenhague, qui voulaient garder la neutralité (1).

[1] Les auteurs de ces mémoires y ont laissé les empreintes de leurs âmes atroces. On y demandait : « Qu'il fût interdit tout envoi de blé et de provisions quelconques à une nation qui

Une note remarquable présentée par le ministre suédois à Pétersbourg, M. Van Stendik, excita toute l'animadversion de l'impérieuse autocrate du nord ; on y disait que le duc régent n'avait à cœur que les intérêts du roi son neveu et de ses sujets ; que les moyens employés par les puissances combinées contre la France, auraient sans doute l'effet de les mener au but qu'elles voulaient atteindre, sans qu'il fût nécessaire pour cela de rompre des traités existans, ou d'attenter aux droits de sujets paisibles (1).

J'ai parlé plus haut des plans formés contre la vie de ce prince, également distingué par ses talens et par sa justice. De simples particuliers d'un pays quelconque qui auraient acheté du grain pour le porter en France, se seraient exposés à être arrêtés dans tous les endroits où les agens des puissances royales du continent exerçaient leur domination sur l'autorité pu-

„ avait massacré son roi, et foulé aux pieds toute „ autorité. „ Comme si le négociant qui exporte les productions de son pays, avait à examiner les principes politiques de ses acheteurs !

[1) Voyez les papiers publics de 1793.

blique. Je dînais un jour, en 1793, chez M. Sieveking, négociant de Hambourg, avec quatre négocians français ; nous étions à peine à table, que le bourguemestre en fonctions (*appelé préteur*) fit dire à M. Sieveking d'engager les Français qui étaient chez lui, à quitter Hambourg sur le champ, parce que les ministres d'Angleterre et d'Autriche venaient de le requérir de les faire arrêter. Tel était l'acharnement de ces *Zelanti* politiques de la coalition, que le même esprit d'espionnage animait tous les agens anglais répandus sur le continent. Les bigots croyaient s'attirer les bénédictons du ciel qu'ils blasphémaient en dénonçant aux commandans des villes tout homme qui aurait parlé des Français avec modération. Au sein même de l'Allemagne, des persécuteurs anglais déployaient le zèle et toute la barbarie de l'inquisition. Je dois citer ici une anecdote qui peut faire connaître leur talent et leur vigilance dans ce genre. En 1792, j'étais à Leipzig en Saxe pour des affaires particulières ; trois négocians français très-respectables et un professeur d'histoire, M. Demengen, eurent l'ordre de quitter Leipzig sous trois jours. Bientôt après, le docteur Okecse fut renfermé dans les cachots pendant

six mois , et ensuite conduit au-delà des frontières, sans avoir été même examiné par un magistrat. J'étais désigné pour être à mon tour leur victime ; mais heureusement j'étais très lié avec le baron de *Bender*, fils du ministre impérial résidant alors à *Hambourg*. Les bourgmestres de *Leipzig* apprirent cette circonstance ; et celui qui était en fonctions , M. Moller, pria ce seigneur de me prévenir que je ferai bien de quitter *Leipzig* le plutôt possible. Je dois ici remercier ce magistrat bienfaisant des égards qu'il eut pour moi : car la captivité que j'aurais éprouvée alors, m'eût été particulièrement préjudiciable.

Je quittai *Leipzig* sur le champ ; et à mon arrivée à *Hambourg* , j'écrivis à mes banquiers à *Leipsig*, MM. Frege et compagnie , Kiistuer et compagnie , de tâcher de connaître les détails du plan formé contre ma liberté. Leur réponse confirma tous les renseignemens que j'avais eus d'abord. Ils m'annoncèrent que sur la réquisition de M. Elliot , envoyé britannique à *Dresde*, cette cour avait ordonné de m'arrêter et de me garder jusqu'à nouvel ordre ; elle déclarait en même tems que je n'avais rien fait de contraire aux lois du pays. J'écrivis à M. Elliot pour

pour connaître les motifs de sa démarche ; j'écrivis aussi au lord *Grenville* ; mais je n'ai reçu réponse ni de l'un ni de l'autre.

Avant de terminer ce chapitre , je dois rappeler encore l'attentat public commis en 1793 contre la liberté de la France , contre la dignité et l'honneur des nations ; je veux parler de la prise de Toulon par les Anglais et les Espagnols. Un soldat philosophe a dit : « La trahison est plus à craindre qu'une guerre ouverte, parce qu'il est plus difficile de se défendre contre des complots clandestins que contre des attaques déclarées. La trahison est aussi plus odieuse , parce que des ennemis qui se combattent ouvertement peuvent en venir à un rapprochement et à un arrangement de bonne foi ; au contraire , on n'ose jamais se hasarder de donner sa confiance et de traiter avec celui qui s'est rendu coupable de quelque trahison (1). » Tous les publicistes sont d'accord que l'on peut employer tous les moyens possibles , même la ruse et les stratagèmes , pour affaiblir son ennemi ; mais dans cette occasion , les plus injustes comme les plus illégitimes furent

(1) Xénophon , Histoire Grecque , ch. 3.

employés pour s'emparer de tout. On n'y entra point par un effort de courage, mais en se servant d'un espion auquel on donna l'uniforme d'une puissance amie. C'était sans doute un stratagème d'une nouvelle espèce, et il était assez naturel d'entrainer dans la guerre cette puissance dont on avait emprunté l'habit et le nom, afin d'introduire un espion dans la place. On sait que lorsque la guerre eut lieu avec la France, on ne permit à aucun Anglais de se rendre dans ce pays, et qu'il n'y resta que ceux qui y avaient demeuré jusqu'alors sans éprouver aucune persécution. Lorsque la flotte anglaise vint croiser devant *Toulon*, un *arlequin de mer* qui, entre autres *commissions*, avait celle d'*Officier au service de la Suède*, fut envoyé dans le port sur un bâtiment portant les *couleurs suédoises*; en qualité d'officier suédois, il fut admis; et à la faveur de ce titre, il s'aboucha avec l'amiral français *Trogoff* et l'autorité civile, pour les déterminer à remettre sa flotte et la ville entre les mains des Anglais et des Espagnols. Il réussit dans sa mission : on prit possession de la flotte et de la ville au nom de Louis XVIII (1); mais les suites de cet événement fu-

(1) Je tiens d'autorités sûres, que l'Empereur

rent horribles. Les Anglais ne se maintinrent dans cette ville que très-peu de tems ; et au moment où ils l'évacuèrent , des milliers de malheureux qu'ils avaient séduits , coururent au rivage pour obtenir de monter sur leurs bâtimens ; on fit quelques efforts pour les conduire à bord des vaisseaux; ils y arrivaient par milliers ; et des milliers d'entre eux durent leur perte à la barbarie des Espagnols, qui ne voulaient jamais leur permettre de monter à bord de leurs bâtimens : la confusion et l'horreur de cette scène ne peut se décrire. Le résultat de toutes ces entreprises dont il n'y avait point d'exemple dans l'histoire moderne, le seul avantage que l'on eût à faire valoir comme indemnité de la perte de notre honneur, du sang et des trésors qu'on avait prodigues , ce fut trois vaisseaux de ligne et cinq frégates.

Plusieurs milliers de ces malheureux fugitifs eurent alors la permission d'entrer dans nos

Paul Ier. a demandé une somme au cabinet de Londres , comme équivalent des vaisseaux pris à Toulon, afin d'être en état d'entretenir Louis XVIII et sa cour à Mittau ; mais je ne sais si John Bull (le peuple anglais) a fourni la part qu'on lui demandait.

armées de terre et de mer ; mais peu de mois après, il y eut un ordre général dans les armées de terre et de mer , de congédier tous les François qui s'y trouvaient. Que pouvaient faire ces infortunés ? En vain firent-ils des réclamations et des plaintes à notre ministère ; en vain en appellèrent-ils à la convention tacite et aux assurances solennelles du commandant anglais, dont les offres et la promesse d'être protégés par son gouvernement , les avait engagés à trahir leur pays. On n'eut même aucun égard aux certificats de bonne conduite qu'ils avaient obtenus du service de l'Angleterre : non , ces malheureux furent tous condamnés à périr par la famine et par le désespoir. Quelques - uns d'entre eux , répondant au nom de plusieurs milliers de leurs camarades et de leurs compagnons d'infortune , s'adressent au commissaire Français , résidant en Angleterre , pour lui demander d'être reconnus pour *prisonniers* , et pour se livrer à la clémence de leur gouvernement. Le commissaire leur répondit qu'il ne pouvait considérer comme prisonniers que ceux qui l'étaient devenus par les chances de la guerre ; mais qu'il ne pouvait avoir aucun égard pour des *traîtres*. Il promit cependant de mettre cette affaire sous les yeux de son gouver-

nement ; et j'ai appris depuis qu'ils avaient obtenu de rentrer dans leur pays. *Leçon terrible pour les peuples qui voudroient se fier encore à la reconnaissance et à la générosité du gouvernement Britannique !*

En 1794, les îles françaises de l'Amérique furent prises par nos commandans *sir Charles Grey*, et *lord St. Vincent*, alors *sir John Jervis*. Les planteurs et les négocians eurent aussi la promesse d'être protégés et traités avec générosité ; mais pour juger jusqu'à quel point le cabinet de St. James a tenu sa parole, il suffit de lire la pétition présentée à la barre de la chambre des communes, par M. Thelusson, en faveur des malheureux Français des Indes Occidentales, qu'on avait cruellement trompés (1).

C H A P I T R E V I I I.

QUELQUE pénible que soit la tâche que je me suis imposée, je dois entrer dans les dé-

(1) Voyez les débats du Parlement, du 2 juin 1795.

tails d'un événement dont j'ai été le témoin oculaire , et qui est l'acte le plus signalé de perfidie , de violence et de carnage , qui puisse souiller les annales des nations que l'on nomme civilisées: ayant assisté moi-même à ces scènes de combats et de carnage , dont le spectacle a été trop horrible pour qu'on puisse entreprendre de les raconter ou de les décrire , je demande qu'on me permette de n'en présenter que les principaux traits , en les parcourant aussi rapidement que les sensations pourront me le permettre. Je veux parler de cette malheureuse Pologne , déchirée par lambeaux , et devenue la proie des aigles couronnées du Nord. Dans un chapitre précédent , j'ai remarqué , en passant , que l'impératrice de Russie fit entrer dans ce pays 60,000 barbares , pour renverser sa constitution , acceptée par toutes les classes du peuple , et même garantie par la *Prusse*. En 1793 , Frédéric-Guillaume II publia une déclaration sur la marche de ses troupes dans la Pologne ; il dit au roi de Pologne , avec l'effronterie la plus révoltante : « que la révolution de 1791 a été opérée , sans que les puissances amies en eussent eu connaissance , et que , d'après les *principes jacobins* que professent les *soi-disant patriotes* , sa propre su-

reté exige qu'il fasse marcher une armée dans la Grande-Pologne. » Pour juger de la vérité des faits contenus dans cette déclaration, il suffit de rappeler le lecteur à la collection des pièces ministérielles de l'année 1791 ; il y verra, dans une note et une lettre que le comte de **Gortz**, ambassadeur du roi de Prusse à Varsovie, a présentés à la diète et au roi de Pologne personnellement, *que sa majesté prussienne approuve entièrement la révolution de la Pologne, et qu'elle garantit sa constitution.* La marche des Prussiens en Pologne amena la prise de Dantzick et de Thorn, effectuée sans aucun prétexte, ni provocation quelconque. A Dantzick, plusieurs magistrats ayant refusé de signer l'acte de rénonciation, ils furent arrachés de leurs maisons, et traînés dans la forteresse de **Spandau**, où ils ont resté pendant très-long-temps.

Le gouvernement polonais, voulant également résister à ces tentatives, s'adressa aux deux cours impériales (1), pour qu'elles l'aident à résister à la trahison et à la violence du roi de Prusse, dès que les Prussiens eurent

(1) Les Polonais étaient bien loin d'avoir connaissance du traité de Pavie.

pénétré en Pologne; il envoya en outre des mémoires à toutes les cours de l'Europe , bien persuadé qu'elles ne verraient pas avec indifférence cette violation manifeste du droit des Nations. Le ministre russe à Varsovie enjoignit sur-le-champ à M. d'*Ingelstrom*, commandant des forces russes qui étaient en Pologne , d'interdire l'usage de l'artillerie aux troupes républicaines de cet état , que l'on mettaient en mouvement pour s'opposer aux Prussiens. Les Polonais commencèrent à être alarmés ; une note fut présentée à M. *Sievers*, ministre de Russie , pour lui représenter l'inconvenance d'une pareille mesure. La note n'avoit pas encore été remise , lorsqu'il parut un manifeste de la pieuse *Catherine* , dans lequel elle dit que la Pologne a été pour sa couronne , pendant les trente dernières années , un sujet continual d'alarmes , et qu'elle , ainsi que le roi de Prusse et l'Empereur d'Allemagne , ont résolu de partager son territoire extérieur , afin de renfermer la république dans de justes limites , et d'écartier par-là de leurs frontières respectives la contagion funeste du jacobinisme qui régnait alors en Pologne , où il avoit été apporté par les rebelles de la France. Les ministres des princes confédérés vont plus loin :

ils demandent que le gouvernement polonais nomm des députés , pour sanctionner le partage projeté de leur pays. Après de grands débats dans la diète de Pologne , il fut arrêté de ne traiter qu'avec la Russie : une députation porta chez le ministre russe la résolution de la diète, et le pria de le transmettre à Pétersbourg. La réponse fut que ses instructions lui prescrivaient , non d'entrer en négociation , mais de demander *qu'on se soumit sur-le-champ à ce qu'il* avait exigé (1) ; et pour donner plus de force à son réquisitoire , il ordonna que deux bataillons de grenadiers entourassent la salle des séances , avec quatre pièces de canon. Le général russe y entra lui-même , et il déclara qu'aucun membre ne sortirait de la salle , qu'il n'eût signé le traité de partage (2). Les débats durèrent depuis dix heures du matin jusqu'à trois heures du lendemain matin ; lorsque le traité eut été signé , il fut résolu sur-le-champ de faire connaître à toute l'Europe cet acte d'usurpation et de brigandage , que les conspi-

(1) Voyez les papiers publics de 1793.

(2) L'auteur se trouvait alors dans un des corridors de la salle où la diète était assemblée.

rateurs couronnés de *Pavie* avaient sanctionné d'avance. Le jour suivant, quatre membres de la diète , qui s'étaient montrés les plus violents dans le sénat , furent arrêtés et mis aux fers dans un corps-de-garde russe. Il est impossible de rapporter tous les actes de violence que les Russes commirent en Pologne. Tout homme , un peu instruit dans les secrets du Nord, doit savoir que Stanislas avait été le favori de Catherine , lorsqu'elle était grande-duchesse ; on assure même qu'il était le père de l'empereur actuel. Il est hors de doute que Pierre III ne cohabita pas long-temps, ni peut-être dans aucun temps , d'une manière effective avec Catherine (1); il voulut même faire déclarer publiquement son fils bâtard , et son projet était de prévenir sa tante Elisabeth , que le fils de Catherine n'était point de lui, mais du comte Poniatowsky , depuis roi de Pologne ; il l'avait rencontré un soir , sortant de la chambre de son épouse , et il l'avait fait consigner au corps-de-garde. Il fit ensuite là-dessus des remontrances à son épouse. Catherine convint

(1) Voyez les mémoires de la révolution de Russie , en 1792 , par Rulhières.

franchement du fait , et lui dit qu'elle en avait agi ainsi par voie de représailles ; que s'il donnait de l'éclat à cette affaire , il s'en repentirait ; qu'il devait sur-le-champ faire relâcher *Poniatowsky* , ou que toute l'Europe lui reprocherait d'avoir violé la personne sacrée d'un ambassadeur (1) ; que si , au contraire , lui Pierre se conduisait comme elle le désirait , elle ferait sur sa propre cassette une pension à *sa maîtresse* . Pierre n'en avait pas alors le moyen , parce qu'il avait employé tout son argent dans cet établissement ridicule formé de quatre régimens *du Holstein* , qu'il avait emmenés en Russie. Tel était dès lors l'empire que savait exercer l'esprit entreprenant de cette femme extraordinaire.

On voit donc quelles étaient les liaisons de Stanislas et de Catherine. Les preuves d'affection qu'elle lui donna , furent de lui faire conférer la couronne de Pologne , et de le soutenir de tout son pouvoir contre les confédérés. Il paraît bien extraordinaire qu'elle ait voulu , par la suite , le resserrer dans ses Etats , à moins

(1) Stanislas était alors ambassadeur à la cour de Russie.

que son intention ne fût de les conquérir pour les donner à son fils , qu'elle considérait comme ayant droit à la couronne de son père. *Stanislas* se montra très ardent pour la révolution de 91 ; et pourquoi ne l'aurait-il pas été ? Elle lui donnait plus de pouvoir qu'il n'en avait auparavant. D'après l'ancienne constitution , chaque noble Polonais était un petit souverain. il faisait des lois pour son territoire ; sa personne était inviolable , et il pouvait donner asile à tous ceux qui le lui demandaient. Le roi ne faisait que vivre simplement , au milieu d'hommes qui le regardaient comme un espion de la Russie ; l'aristocratie était toujours en opposition avec la monarchie; et lorsque le monarque était insulté , il expédiait des messages à la cour de Pétersbourg , qui était toujours prête à soutenir la cause de son représentant ou de son vice - roi.

On demandera peut - être pourquoi l'aristocratie admît les innovations et les retranchemens faits à son autorité par la constitution de 1791 ? On peut répondre à cela que les aristocrates de la Pologne , craignant un nouveau partage qui leur aurait enlevé jusqu'aux dernières traces de leur puissance , préférèrent d'adopter une nouvelle constitution , lors même

qu'elle modifiait leur autorité , parce que , de cette manière , ils seraient appuyés non-seulement par le roi , mais encore par la classe nombreuse des protestans ou des dissidens de la Pologne (1) ; et qu'en ralliant ainsi tous ceux qui étaient mécontens de l'ancien gouvernement , on le mettrait en état d'opposer plus de résistance aux entreprises des têtes couronnées , qui voudraient les envahir. Quoique le roi se

(1) Le traité d'Oliva , en 1717 , qui fut garanti par les cours protestantes de l'Europe , assura aux dissidens , c'est à-dire , aux Grecs et aux Protestans résidant en Pologne , une pleine tolérance et le libre exercice de leur culte religieux. Ce traité reçut des atteintes successives , et les dissidens finirent par essuyer autant de persécutions que dans les pays les plus superstitieux de l'Europe. En 1766 , les puissances qui avaient garanti le traité d'Oliva , firent des remontrances ; et après bien des disputes , on accorda le rétablissement des églises , et le droit de s'y réunir , ainsi que plusieurs autres avantages de ce genre ; mais les dissidens ne purent encore acheter un seul pouce de terrain , ni participer à la noblesse et à aucunes fonctions , soit civiles , soit militaires. Par la révolution de 1791 , ils furent déclarés libres , et admis à partager les priviléges des catholiques.

fût montré favorable à l'établissement de la constitution de 1791, cependant, lorsqu'il fut question du partage définitif de ses Etats, on ne fut pas très-content de sa conduite, et il donna même lieu à de violens soupçons. Stanislas était roi : il avait porté la couronne pendant trente ans ; il avait la manière de penser des rois. Il voyait ce qui se passait en France, et il tremblait de voir éclore quelque chose qui ressemblât à une révolution, dans le moment où les ministres de *Prusse* et de *Russie* présentèrent à la diète cette note mémorable, par laquelle ils intimaient le partage projeté de la Pologne.

Stanislas proposa sur-le-champ de traiter avec la Russie ; et quoique son avis devint celui d'une faible majorité, cependant ceux qui le combattirent commencèrent à avoir des soupçons sur la sincérité de sa conduite. Une circonstance qui eut lieu à la même époque, servit à confirmer ces soupçons : ce n'est qu'avec répugnance que j'attache le blâme au caractère populaire de ce roi ; mais dans l'année 1791, une ordonnance rendue à *Varsovie*, donna des récompenses à ceux qui avaient combattu pour la défense de leur pays contre les Russes. Cette ordonnance fut abolie par ordre de l'impéra-

trice , lorsqu'elle renversa la première fois le gouvernement. On voulut alors la faire revivre , et le roi en témoigna son mécontentement dans les termes les plus forts.

Quant à l'accord qu'on prétendait exister entre Stanislas et Catherine , je puis le prouver par l'anecdote suivante qui eut lieu en 1795. La fameuse maison de banque de Topper et compagnie à *Varsovie* , vint à manquer: ils étaient les banquiers des cours de *Varsovie* et de *Pétersbourg*; ils devoient cent mille liv. sterling à la première. Immédiatement après leur faillite, les deux cours s'emparèrent de tous les biens , et les partagèrent entre elles , au préjudice de tous les autres créanciers. Il n'y eut pas un sou de la fortune des *Topper* qui ne devînt le partage de ces deux puissances.

Les troupes russes qui étaient en Pologne y vivaient à discrétion. Cette fière noblesse , autrefois si indépendante , était alors si dégradée et si captive , que les soldats russes avaient même chez elle ses logemens. Les officiers prenaient dans chaque maison les meilleurs domiciles , et insultaient à la pudeur des femmes. Aucune lettre ne pouvait être reçue ou expédiée qu'elle n'eût passée à l'inspection de ces barbares.

Honnêtes et vertueux Polonais ! j'ai vécu beaucoup au milieu de vous et j'en ai reçu les meilleurs traitemens. Plusieurs de vous me connaissent, et ils sont convaincus que j'avais le désir de vous servir, autant que les services d'un individu peuvent être utiles. J'ai été le témoin oculaire de vos souffrances, et j'ai souffert moi-même de ne pouvoir les soulager ; mais ne désespérez pas encore : vos oppresseurs peuvent être vaincus à leur tour ! Sans entrer dans les détails des événemens assez connus, et qui amenèrent la crise fatale de l'anéantissement de cet état, je dois dire seulement que les Polonais, qui émigrèrent aussi-tôt après que la nouvelle constitution eut été renversée, se rassemblèrent sur les frontières, et ayant formé un corps d'armée à la tête duquel était le brave et vertueux Kosciusko, ils attaquèrent les Prussiens, les battirent et les chassèrent du pays dont ils s'étaient si injustement emparés. Kosciusko entre ensuite à *Cracovie* ; à son approche, les Russes l'évacuent : Le brave général Madalinski qui commandait dans le midi de la Pologne plusieurs régimens de milice, commença sur le champ les hostilités, et avec le même succès, contre la Prusse méridionale. Ce

brave

brave homme empêcha pendant très-long-tems les Prussiens de rentrer en Pologne.

Lorsque l'insurrection glorieuse de *Kosciusko* et de *Madalinski* fut à Varsovie , elle y produisit une très - grande fermentation. Je puis assurer , d'après des autorités très-respectables , qu'un nombre incroyable de Polonais avaient juré de tout sacrifier pour arracher leur pays à l'esclavage de la Russie , et qu'ils étaient prêts à agir dès qu'ils en recevraient le signal. Pendant plus de six mois , ils ne se sont déshabillés ni le jour , ni la nuit , quoiqu'ils ne sussent pas encore qui devait les conduire. Tous ceux , et parmi eux des femmes , qui avaient fait ce serment , avaient un fusil , des pistolets , une pique et un grand couteau ; et tout cela était fourni par celui qui en initiait un autre dans le projet. Tout était prêt pour purger la Pologne de ses cruels oppresseurs. Seize mille de ces barbares étaient à Varsovie , tous bien exercés et pourvus d'un train formidable d'artillerie , tandis que les Polonais n'avaient pas un seul canon.

Un conseil permanent , à la tête duquel était le général russe , le baron *d'Ingelstrom* , déclara rebelles *Kosciusko* et *Madalinsky*:

leurs têtes furent mises à prix , et l'on établit une garde extraordinaire auprès de la personne du roi (1). Le ministre russe demanda que l'arsenal leur fut livré ; qu'on fit dans chaque maison la recherche des armes et qu'on arrêtât vingt des personnages les plus marquans de Varsovie , accusés de *favoriser la cause de leur pays* ; et s'ils étaient jugés coupables par un tribunal qu'il avait formé lui-même , ils devaient être punis de mort. Le prince *Sulkowsky* , grand chancelier de la Pologne , se couvrit de gloire en s'élevant contre de pareilles mesures. Les deux armées étoient prêtes à en venir aux mains. Chaque jour apportait des détails nouveaux sur la marche rapide de *Kosciusko* vers la capitale. Le général *Woronzow* partit de Varsovie avec dix mille hommes de troupes pour lui livrer bataille ; son armée fut battue , lui même fait prisonnier et gardé comme otage.

Le 17 avril 1794 , à environ deux heures du matin , l'alarme fut donnée : tous ceux qui avaient prêté le serment coururent à leur poste.

(1) Un des pages du roi m'a dit que ce fut sur la demande formelle qu'il en fit de son plein gré.

Un grand nombre , d'après les instructions qu'ils avaient reçues , se trouvèrent postés de manière à envelopper parfaitement l'arsenal où le général *Bauer* se retirait avec trois mille Russes ; un corps de patriotes se trouva placé de manière à prendre en tête et en flanc le général *Bauer* et ses barbares. Ils furent ainsi complètement enveloppés , et le général lui-même fait prisonnier. Comme j'ai été témoin oculaire de cette action , je déclare qu'aucun des hommes qui componaient le détachement du général *Bauer* n'a reçu une égratignure , tant la chose était bien combinée. Je suis entré dans tous ces détails , parce qu'on a dit que les Russes avaient été massacrés.

Le général *Bauer* ayant été fait prisonnier , l'ambassadeur militaire prit alors le commandement des cannibales qui lui restaient au nombre d'environ deux mille hommes , et qui étaient enveloppés de tous les côtés. Voyant qu'il ne pouvait s'ouvrir un chemin à la bayonnette , il eut la lâcheté et la barbarie de faire tirer le canon contre les fenêtres des maisons. Cette barbarie mit la rage dans le cœur des Polonais , et ils firent un carnage effroyable des Russes. Cinq cents environ parvinrent à

s'échapper de Varsovie , et le barbare *Ingels-grom* était du nombre.

Par cet effort de courage , un ennemi impitoyable fut exterminé : j'ai le regret d'ajouter que le fruit de cette victoire se trouva perdu. Quatorze jours après, *Kosciusko* fit son entrée triomphante à Varsovie ; le conseil permanent fut aboli , le conseil national rétabli à sa place. Des proclamations engagèrent le peuple à se lever en masse. Des manifestes et des mémoires particuliers furent envoyés à toutes les cours de l'europe , pour réclamer leur intervention , mais inutilement. Pendant cette lutte , *je n'étais pas resté spectateur oisif*. Je fis connaissance avec *Kosciusko* , et il me procura celle des comtes *Ignace Potocky et Poniusky* , et de plusieurs autres patriotes courageux. Je fus invité par les personnes distinguées qui formaient le conseil exécutif de la Pologne , savoir le général *Kosciusko* , le comte *Ignace Potocky* , *Poniusky* , et le chef du département civil , *Konopka* : ils m'autorisèrent à écrire à un pair d'Angleterre (1) , dont les vertus et l'attachement à la cause de la liberté raisonnable

(1) Le comte Stanhope.

m'étaient bien connus , ainsi qu'à un membre très-éloquent de la chambre des communes (1): Je devois les prier de faire tous leurs efforts , soit dans le parlement , soit au dehors , pour obtenir qu'on vînt au secours des Polonais dont la cause était celle de toutes les nations. Les membres du conseil exécutif me dirent qu'ils savaient bien qu'il ne restait pas dans le cabinet britannique une seule étincelle d'honneur ou de loyauté , mais qu'ils désiraient que le peuple se prononçât en leur faveur. Je rougis en songeant à l'état de dégradation où sont tombés mes compatriotes , autrefois défenseurs généreux de la liberté , et qui aujourd'hui (à l'instant même où je trace ces lignes ,) sont devenus les soutiens du despotisme ! Je me rendis aux désirs de mes nobles amis. Le pair d'Angleterre me répondit sur le champ dans les termes les plus gracieux , en me disant : Qu'il aimait les Polonais , qu'il désirait ardemment que leur cause pût triompher , mais que , en raison de l'alliance intime qui existait entre notre pays et la Prusse , il n'était pas convenable de faire entrer dans

(1) Monsieur S. . . .

nos débats l'affaire de la Pologne ». Le membre des communes ne me fit aucune réponse. Les Prussiens avaient alors rassemblé de grandes forces , et ils menaçaient Varsovie ; mais une armée polonaise fortement retranchée devant cette place , défiait les bayonnettes des Prussiens. Au mois de juillet , ceux-ci essayèrent de canonner Varsovie , mais sans succès ; leur lâcheté et leur faiblesse pendant toute la durée du siège fut sans exemple. Etant très-lié avec un des aides de camp du roi , j'en obtins un passe-port avec lequel je me rendis au quartier général des Prussiens , qui ressemblait plutôt à un séraïl de l'Orient , qu'à une résidence de militaires. Les concerts , les bals et une multitude de femmes perdues , ajoutaient au désordre de ce rassemblement tumultueux. Lorsque j'étais au quartier général , une sortie fut faite de grand matin par la garnison. Le puissant monarque n'eut pas le tems de s'habiller et de monter à cheval. Il fut obligé de partir avec son manteau sur les épaules , suivi de sa compagne de lit.

Il n'est point étonnant qu'une armée ainsi commandée n'ait pu rien faire contre des hommes qui combattaient pour leur indépendance. Non , il était réservé à un monstre plus sanguinaire de tracer en caractères de sang les

dernières pages de l'histoire trop courte de la liberté polonaise : Suwarow , le buveur de sang d'Ismaël , l'amputateur de Kinburn (1) , recut de sa souveraine (qui elle-même avait assassiné de sa propre main son époux et plusieurs de ses amans) l'ordre d'aller réduire les Polonois : elle lui dit , lorsqu'il prit congé d'elle : *Que Dieu vous protège, Alexandre, et soumettez Varsovie , comme vous avez conquis Ismaël.* Le général russe Fersen , qui marchait aussi sur Varsovie , s'efforçait d'effectuer sa jonction avec Suwarow . C'est cette jonction que Kosciusko voulut prévenir ; et soit par imprudence , soit par nécessité , il sort de ses retranchemens avec un petit corps de troupes pour aller à la rencontre de Fersen ; après un combat très-opiniâtre , l'armée de Kosciusko , qui n'était que de quatre mille hommes , et qui avait affaire à quinze mille , fut désaîte : *tous y périrent* , et Kosciusko lui-même blessé

(1) Le baron Chigandi qui avait été Page du roi de Pologne , et fut depuis , aide de camp de Suwarow , m'a assuré qu'à la dernière guerre avec les Turcs , lors de leur attaque contre Kinburn , sur la mer noire , il en tomba plusieurs entre ses mains , et qu'après leur avoir fait couper les bras et les jambes , il les renvoya dans cet état à leurs compatriotes , pour leur apprendre ce qu'il leur réservait.

et presque mort , fut fait prisonnier (1). Fer-sen vint ensuite joindre Suwarow. Celui-ci , après avoir sommé *Varsovie* , qui refusa de se rendre , le 4 novembre 1794 , vint attaquer le faubourg *Praga* , qui est séparé de la ville par la Vistule. *Praga* était défendu par trente-six batteries montées de cent trente pièces de canon. Le signal de l'assaut fut donné. Des milliers de Russes furent renversés dans les fossés , qui , de cette manière , se trouvèrent comblés. On vit alors les Russes , comme les Mahométans au siège de Constantinople , marcher sur les corps entassés de leurs camarades et finir par emporter les retranchemens.

Les Russes ne firent aucun prisonnier ; ainsi le carnage fut immense. Dix mille soldats Polonois qui avaient mis bas les armes furent massacrés. Ce n'est pas encore là que s'arrêta cette boucherie. Après avoir immolé les soldats , les Russes se livrent au pillage , et commettent encore de sang froid les assassinats les plus barbares. Tout ce qu'il y avoit d'habitans à *Praga*

(1) Kosciusko m'a dit lui-même , qu'il était resté vingt-quatre heures sur le champ de bataille , baigné dans son sang , avant d'être pris. Les papiers trouvés sur lui servirent à le faire découvrir. Il essuya dans les prisons les traitemens les plus barbares.

au nombre de quinze mille ; vieillards, femmes et enfans , tout fut massacré avec une insatiable férocité. Le feu fut mis aux maisons ; et lorsque les malheureux habitans cherchaient à s'arracher aux flammes , ils y étaient rejetés par la main implacable de leurs ennemis. Les bras de ces assassins enrégimentés se trouvant fatigués de frapper , ils trouvèrent le moyen d'immoler à la fois plusieurs victimes , en les faisant périr au milieu des flammes. Voici un fait qui est certain ; c'est que lorsque les enfans cherchaient à s'échapper des flammes , les Russes les perçaient avec la pointe de leurs armes , comme ils auraient percé un jambon , et les promenaient ainsi avec une joie féroce. Comme un des aides-de-camp de Suwarow (1) vint lui rendre compte de ces atrocités , et lui demander des ordres pour faire cesser le carnage: «*Lorsqu'ils seront fatigués, dit-il, ils s'arrêteront.*» Voilà l'homme , ou plutôt le monstre dont on n'a parlé en Angleterre qu'avec respect et vénération , l'homme dont on a porté la santé à toutes les tables de l'Angleterre , au milieu de la joie libérale et douce qu'inspirent les festins. Quelle honte ! Le même homme a été encore célébré

(1) Celui dont j'ai parlé plus haut.

sur nos théâtres , qui doivent être l'école de la morale , de la sensibilité , de toutes les vertus sociales . Son nom , qui rassemblait à-la-fois toutes les idées de tortures , de massacres dignes des Enfers , prononcé au milieu de nos assemblées , y a produit une sensation électrique , non d'horreur , mais de reconnaissance , de respect et de vénération . Telle était la faveur dont jouissait cet illustre assassin , même dans nos campagnes , parmi un sexe aimable et doux , que leur chapeau le plus à la mode était celui qui portait le *nom favori* de ce héros .

On sait quelle fut la suite des massacres de Prague . *Suvarow* entra à Varsovie deux jours après , et fit chanter un TE DEUM pour célébrer la victoire . Le roi fut emmené à Grodno , et obligé d'abdiquer le trône ; et les trois aigles couronnés se partagèrent la Pologne . C'est ainsi que le traité de Pavie eut en grande partie son exécution . Remercions le Ciel , de ce que le reste des projets qu'il renfermait n'ait pas été rempli , et de ce qu'il ne le sera sans doute jamais . Il est presque superflu maintenant de citer une nouvelle atrocité de *Suvarow* ; je l'ai entendue de sa propre bouche . Un colonel prussien de Lubtow , avec lequel j'étais très-lié , vint avec moi parcourir le faubourg de

Prague, pour y voir les vestiges de la fureur des Vandales modernes. Nous y rencontrâmes Suwarow, à cheval, examinant les fossés dans lesquels on jetait les morts, parce qu'on ne jugeait pas convenable de les noyer dans la Vistule ; mon ami, qui le connaissait, lui dit : Général, que faites-vous ici ? Le héros *anglo-russe* lui répond, avec une joie barbare : « Je viens y contempler le théâtre des exploits de mes braves Russes. » Je puis dire, avec vérité, que trente mille Polonais ont été massacrés en vingt-quatre heures. *Ce nombre* surpassé de beaucoup celui des assassinats que le tribunal révolutionnaire lui-même a commis pendant les trois années de son existence.

Comme Anglais, il eût été de notre devoir de défendre la cause de la Pologne. C'était ce que leurs braves chefs attendaient des Anglais généreux et libres. Hélas ! ils se trompaient grossièrement, en nous jugeant d'après nos sanctères ; les Anglais d'aujourd'hui, étrangers à tous sentimens de patriotisme et de philanthropie, ne connaissent que le dieu *Ventre*, le dieu *Pitt*, le dieu *Plutus* ; le dieu *Jehova* lui-même est abandonné, et remplacé par un absurde *Polythéïsme*.

Il me paraît convenable de rappeler mainte-

nant une circonstance qui eut lieu sur le continent, et qui servit à dévoiler les véritables intentions du cabinet Britannique. Jusqu'à l'époque dont je veux parler, il n'avait nullement été question de donner des subsides pour l'entretien d'une guerre consacrée, dès le principe, à la défense du trône et de l'autel; on était généralement persuadé qu'aucun des membres de la coalition ne l'abandonnerait, qu'on n'eût arraché, jusqu'au nom de la liberté, du souvenir des hommes. De quel effroi dût être frappé le cabinet Britannique, lorsqu'il apprit que cet allié fidèle, *ce souverain légitime*, le feu roi de Prusse, alloit se retirer de la coalition; ce qui voulait dire: *Point d'argent, point de Prusse.* Sa majesté publia en effet une proclamation, le 13 mars 1794, dans laquelle elle annonçait qu'elle quittait la confédération. Elle déclarait qu'après avoir fait tous ses efforts, *et exposé même sa personne sacrée*, afin de soumettre un ennemi audacieux qu'elle jugeait invincible, n'ayant pas été suffisamment secondée, elle devait se retirer. Le cabinet de Vienne qui promettait de faire à son tour les mêmes menaces, agit de concert avec la cour de Prusse; et en conséquence le colonel *Mack*, dont on connaît la fidélité à garder sa parole, fut en .

voyé pour jeter aussi l'alarme dans le cabinet Britannique. Elle fut si vive que , le 16 avril, un traité fut signé à la Haye entre l'Angleterre et les États-Généraux d'une part , et la Prusse de l'autre : il y fut stipulé que les deux premières puissances prendraient à leur soldé 62,400 Prussiens , commandés par un officier de cette nation ; que l'Angleterre donnerait pour cela la somme de 1,200,000 liv. sterl. par an , et les États-Généraux celle de 400,000 liv. sterl. une fois payés ; on donnoit de plus au roi de Prusse l'assurance solennelle de lui laisser faire en Pologne tout ce qu'il voudrait. On fut dès-lors convaincu en Europe que non-seulement le cabinet Britannique mettait la plus grande activité à entretenir la guerre sur le Continent, mais encore que toutes les dévastations, les assassinats , et tous les ravages , tristes résultats des guerres qui depuis plus d'un siècle ont ensanglé le Continent , ont été produits par le plus puissant de tous les motifs , l'or que ce cabinet a prodigué. Sans ses perfides machinations , il y a long-temps que la paix aurait réparé les maux d'une guerre longue et sanglante.

Les Français , ainsi que les autres Nations , ont constamment remarqué que les conquêtes

de l'Angleterre n'ont été faites qu'à prix d'argent , et que les moyens les plus vils ont été constamment mis en usage , pour obtenir ces succès mercenaires. Le fait suivant peut donner une nouvelle preuve de ce genre de bravoure de nos Anglais modernes. Le lieutenant-colonel Withlock assiégeait à St. Domingue le port de Paix , défendu par le général Lavaux ; le général anglais envoie , le 9 février 1794 , une lettre au commandant français , dans laquelle il lui promet , s'il veut rendre la place , un rang supérieur dans le nouvel ordre de choses , et il lui offre en outre , pour prix de sa trahison , un cadeau de cinq mille écus tournois ; voici quelle fut la réponse du général républicain :

« M O N S I E U R ,

» Permettez moi de me plaindre de l'insulte que vous m'avez faite , en me supposant assez bas , assez vil , pour ne pas m'offenser de l'offre que vous me proposez. En cela , vous vous êtes trompé : je suis général ; on m'a cru digne jusqu'ici de commander des troupes ; vous avez voulu me déshonorer aux yeux de mes camarades : c'est une offense de vous à moi , pour

laquelle je vous demande satisfaction ; je la demande au nom de l'honneur , qui doit exister chez toutes les Nations. Ainsi , avant qu'une action générale ait lieu , je vous propose un combat singulier , en vous laissant le choix des armes , à pied ou à cheval. Votre qualité d'ennemi ne vous donne pas le droit de me faire , au nom de votre Nation , une insulte personnelle. Je vous demande satisfaction de l'insulte que vous m'avez faite comme particulier. Nos deux Nations ont souvent été en guerre l'une avec l'autre ; elles l'ont faite à armes égales. Cessez donc d'employer contre nous celles de l'argent.

» Combattons honorablement , et méprisons les ressources de la corruption . »

Notre brave colonel n'accepta point le défi du général Lavaux , qui fit une vigoureuse résistance , et sut conserver cette portion de l'isle dont il avait le commandement.

C H A P I T R E I X.

A P R È S les scènes de sang , dont je venais d'être le témoin en Pologne , je me hâtai de

quitter ce malheureux pays , le cœur déchiré d'une peine impossible à décrire ; je vais dans la Hollande , menacée alors d'être envahie par les Français , commandés par le général Pichegru. A cette époque , l'abattement des alliés était extrême ; ils étaient convaincus que leurs bandes de la Croatie et de la Valachie seraient aussi impuissantes que l'armée brave et bien disciplinée du duc d'Yorck (1) , contre des enfans de la liberté , qu'on envoyait par force au combat.

Le gouvernement de ce pays , qu'ils voulaient démembrer et détruire , était plus puissant que toute l'Europe réunie. Vingt millions en or étaient déposés dans les coffres de la Convention nationale , à la Monnaie de Paris (2) ; c'est là qu'on portait également toutes les matières des monnaies de province , qui avaient

(1) C'est avec plaisir que je rends hommage aux vertus privées , et à la bravoure personnelle de ce prince. Mais comme Anglais , il ne put déployer toute l'énergie de son courage , dans des luttes où il fallait combattre la raison , la justice et la liberté.

(2) Voyez ce qu'a écrit le comte de Montgaillard , sur l'état de la France en 1794.

été

été supprimées : ce qui faisait environ 3,000,000 de livres sterl. en lingots ; et ce dépôt s'augmentait chaque jour d'une foule d'offrandes, de dons et de confiscations. Les sept neuvièmes du sol cultivé de l'Europe appartenaient à la république ; elle comptait 850,000 braves , tous brûlant du désir de combattre leurs ennemis et ceux de la liberté.

Pour contrebalancer le tableau de ces fameuses ressources , l'un des secrétaires d'État , le lord Grenville , dit dans le parlement , que la misère et la pauvreté en France étaient à leur comble ; qu'il n'y restait plus une seule ressource , et qu'il pouvait assurer que les finances de la France étaient épuisées ; enfin , disait-il , il n'y a pas en France un seul homme avec qui on puisse traiter de la paix . Tout cela fut réfuté par le marquis de Lansdown , dans son discours , un des plus beaux qui aient été prononcés dans le parlement .

Cet habile politique connaissait mieux la véritable situation de la France , et celle de l'Europe en général , que le lord Grenville et le cabinet tout entier , malgré leurs espions , et les trésors qu'ils prodiguent . Avec ces ressources , dont nous avons fait l'énumération , sur-tout avec l'énergie , que l'enthousiasme de la liberté

peut seul inspirer , il n'est pas étonnant que les Français aient eu des succès brillans.

On croyait assez généralement que le parti des patriotes en Hollande favoriserait les Français ; cependant je n'ai jamais remarqué qu'il les ait aidés en aucune manière ; s'ils l'avaient fait , aucun Anglais ou Hanovrien ne serait revenu de cette funeste croisade. Le terrain fut enlevé pied-à-pied par les Français , même après qu'il eurent passé le Waal , emporté Nimègue et même Utrecht. Ils n'étaient guères qu'à 27 milles de *la Haye* , où était le siège du gouvernement et la résidence du prince d'Orange , et tout au plus à 56 milles d'*Amsterdam* , qu'il n'y avait encore aucun symptôme de révolte , ni parmi les Hollandais , ni parmi les patriotes les plus connus.

L'armée française séjourna encore deux jours à Utrecht , avant que le prince songeât à partir ; et lorsqu'il le fit , ce ne fut pas clandestinement , mais en plein jour , en emmenant plusieurs voitures et beaucoup d'effets. J'étais à *la Haye* , lorsqu'il partit pour Scheveling , qui n'est qu'à trois milles de *la Haye* , et où il devait s'embarquer pour l'Angleterre : j'étais alors à cheval , sur cette même route , avec M. Gaspar *Meyer* , qui a été depuis ministre de la

république batave à Paris. « Vous voyez, mon
 » ami, me dit-il, quelle fausse idée on a des
 » patriotes hollandais. Le prince, qu'ils devaient
 » garder comme otage, pour les violences que
 » les Anglais pourraient exercer contre nous,
 » se retire tranquillement, sans qu'il y ait autour
 » de lui personne qui vienne l'insulter. Je suis
 » même surpris que les *Oranje - Klantem* (1)
 » n'aillent pas massacer les patriotes. » Lors-
 que l'armée française entra en Hollande, elle
 ne fit aucun changement parmi les bourgue-
 mestres en fonctions, et celui du gouvernement
 n'eut lieu que bien long-tems après. Un des
 bourguemestres d'*Amsterdam* fut chez le général
 français pour lui offrir sa démission. Le
 général la refusa en lui disant : « Nous ne vou-
 » lons nous mêler de rien changer dans le gou-
 » vernement, à moins que les Hollandais ne le
 » fassent eux-mêmes. »

Une circonstance qui eut lieu à Amsterdam,
 lorsque les Français étaient à *Nimègue*, qui
 n'en est éloigné que de 15 lieues, sert à prou-
 ver que les patriotes n'avaient aucune énergie,
 et que le parti Orange était également convain-

(1) C'est le nom donné aux partisans du prince d'Orange.

eu de la force et de la faiblesse de ses adversaires. Lorsque la banque d'*Amsterdam* fut établie , il fut statué que la banque ne ferait aucune avance au gouvernement ou à la compagnie des Indes sur leurs propres billets , mais que les fonds resteraient toujours en dépôt dans la banque , et que tout individu qui y auroit placé les siens , auroit le droit, dans tous les tems, d'examiner le trésor et les livres. A l'approche des Français, toutes les personnes qui avaient des fonds dans la banque , prirent naturellement l'alarme. Une assemblée des actionnaires eut lieu ; les principaux négocians et banquiers de la ville s'y trouvèrent : et il fut résolu que quatre négocians distingués , *MM. de Bruyn et Pontoi, Condere et compagnie, de Witt et compagnie, Braunsberg et compagnie, et enfin M. Vanstaphorst*, se rendraient chez les directeurs de la banque pour examiner l'état des livres. Arrivés à la maison de ville (1), ils annoncent l'objet de leur mission. Le bourguemestre les prie d'attendre quelques instans , et qu'il

(1) La maison de ville , la banque et la prison des débiteurs et des criminels sont dans le même bâtiment.

va les satisfaire. Il sort , revient quelque tems après , et les conduisant auprès d'une croisée , il leur montre un escadron de cavalerie , et quatre pièces de canon avec les mèches allumées , et leur dit : *voilà la réponse.* Il n'est pas un seul Hollandais qui ne puisse certifier la vérité de cette anecdote .

Lorsqu'on annonça que les troupes anglaises qui avaient été chassées au travers de la Flandre et de la Hollande viendraient prendre garnison à Amsterdam , tous les bourgeois , orangistes et patriotes , se réunirent pour présenter une pétition contre cette mesure ; les deux personnes qui se chargèrent de la porter , M. Vansta-phorst et M. Visser , furent mis en prison , et n'en sortirent qu'à l'arrivée des Français à Amsterdam (1). Cela prouve-t-il que les Hollandais ont aidé les Français , ou que la conquête de la Hollande est due toute entière à la bravoure , au courage de ces derniers , et à la vigueur de leurs attaques ?

Il n'est pas inutile de remarquer ici , que tel

(1) Les magistrats justifièrent leur conduite , en disant qu'ils avaient agi ainsi , sur la demande qui leur en avait été faite par les agens de l'Angleterre : ce qui n'est point invraisemblable .

était le *concert et la franchise* avec laquelle les gouvernemens réguliers coopéraient au succès de la bonne cause , que l'Autriche elle-même ne voulut faire marcher des forces au secours des Anglais , ses alliés , pour la défense de la Hollande , qu'autant qu'on lui remettrait une somme d'argent . On lui acheta donc pour cet objet 16,000 hommes , qui furent payés des deniers d'un *personnage très-libéral* , M. John Bull.

Après avoir démontré de quelle maniere les Français firent la conquête de la Hollande , et quelle fut alors la conduite de ses habitans , on ne conçoit pas que le cabinet britannique , sans attendre de savoir quelle seroit la manière de se diriger des Hollandais , sans connoître les motifs qui avaient déterminé le prince d'Orange à abandonner ses fonctions et son pays , se soit mis sur le champ à piller et à attaquer un pays où le prince fugitif avait encore beaucoup d'amis au moment où il arriva en Angleterre . L'ordre fut envoyé à Plymouth de saisir deux vaisseaux hollandais de 74 , deux frégates , deux sloops , des vaisseaux de la compagnie des Indes richement chargés , et environ 70 autres bâtimens ; on donna aussi des lettres de marque contre les neutres chargés de provisions ou de munitions navales , qui se rendraient dans les

ports de la Hollande. Tous ces actes d'hostilités eurent lieu , sans qu'on les eût fait précédér d'une déclaration formelle de guerre (1). C'était proprement agir à la Russe; ou plutôt les Russes n'ont fait qu'imiter la manière d'agir des Anglais.

Un publiciste (2) que j'ai déjà cité plusieurs fois, dit: « Les souverains (*ou dans notre constitution les ministres*) doivent , dans toutes leurs querelles , conserver toujours le désir sincère d'être justes et de conserver la paix. » Il est de leur devoir , avant de prendre les armes , et lorsqu'ils les ont déjà prises , d'offrir des conditions équitables , et ce n'est qu'après l'avoir fait , qu'il peut leur être permis d'en appeler à leur épée , et d'attaquer un ennemi qui refuse de se rendre à la voix de la justice ». Est-ce ainsi que s'est conduit le cabinet britannique , 'excepté lorsqu'il pou-

(1) La déclaration formelle est d'obligation indispensable dans toute guerre ; quand la déclaration n'a point été faite , la guerre est injuste , et contraire au droit des gens.

Grotius , de jure belli , lib. cap. III. §. 4.

(1) Vatel , dans son traité sur le droit des gens,

vait être utile à ses desseins d'envoyer des ministres pour lui servir d'espions ? C'est alors seulement qu'on le voyait empressé de donner à ses démarches un air de condescendance et de modération. Dans cette circonstance, les Hollandais n'ont-ils pas été évidemment sacrifiés à l'orgueil, à l'avarice et à l'ambition de ce cabinet ? Nous avons voulu les défendre, et nous l'avons fait autant que nous l'avons pu ; les Hollandais, comme on l'a vu, ont agi de concert avec nous dans *toutes les circonstances*, et n'ont point secondé les Français (1). Que fait encore ce peuple patient ? Après l'injustice que nous venions de commettre à son égard, il envoie respectueusement deux commissaires à Londres, MM. *Vitriarius et Pasteur* (1), non-seulement pour réclamer sa propriété sai-

(1) J'ai entendu dire à une personne dont l'autorité n'est point récusable, que, si le prince eût voulu rester en Hollande, et traiter de la paix avec la France, il eût conservé son autorité. Les Français demandaient seulement qu'il rompît toute liaison avec les Anglais ; mais ces derniers s'opposèrent à toute négociation, parce qu'ils commandaient en Hollande.

(2) J'appelle, en garantie de tous ces faits, le té.

sie , mais encore pour exprimer fortement le désir de rester constamment en paix et en amitié avec nous. Ils venoient certifier en outre , que la France avait déclaré les Provinces-Unies dépendantes , et entièrement soumises à leurs propres lois ; et que , dans le traité conclu entre les deux républiques , il n'y avait pas un mot qui pût tendre , d'une manière même éloignée , à empêcher le rétablissement de la paix et de l'harmonie entre l'Angleterre et la Hollande. Ces expressions de franchise , de candeur et d'humilité ne produisirent aucun effet. Les deux commissaires furent traités d'une manière indigne , et eurent de justes motifs de dire à leurs concitoyens , qu'il était inutile de vouloir négocier avec l'Angleterre. Comment notre conseil pourrait-il justifier une conduite aussi criminelle et aussi impolitique ?

On dirait que, lorsque *Vatel* écrivit son livre de *la Loi des Nations* , il entrevit , en quelque sorte d'une manière prophétique , les principes violens qui régleraient le cabinet Britannique pendant le cours de cette guerre criminelle et

moignage de la respectable maison de commerce de M. Vandyck , de cette ville; et le sien , plus particulièrement , comme consul de Hollande.

barbare. Toutes les mesures qu'il condamne , sont précisément celles que nos ministres ont adoptées , et cependant ils ne cessent de faire retentir et d'avoir à la bouche les mots *de lois des Nations , droit des Nations , bon ordre , religion des Nations*. Eh bien , jugeons-les par les règles qu'ils invoquent , et présentons quelques faits qui ne sont pas trop conformes à *la loi des Nations*, et que toute la sagesse des publicistes n'a pu prévoir.

Dès que le Stathouder fut arrivé en Angleterre , le cabinet Britannique lui fit signer un ordre circulaire à tous les gouvernemens civils et militairés des colonies hollandaises de les remettre aux Anglais. Les termes dans lesquels cet ordre était conçu , pouvait donner lieu de croire qu'elles avaient été cédées en vertu d'un nouveau traité. Les commandans de ces colonies , accoutumés à reconnaître la signature du Stathouder , ne purent soupçonner que ce prince fût à *Kew et non à la Haye* ; ils obéirent sur-le-champ à ses ordres ; et c'est à *l'aide de cet artifice , que le gouvernement régulier de la Grande-Bretagne réussit à s'emparer de Saint-Eustache et des autres îles*.

Examions maintenant les nouvelles mesures employées par notre cabinet , pour affaiblir l'en-

nemi , et qui paraissent légitimes : je veux parler de sa conduite dans l'expédition de *Quiberon*. La guerre civile dévastait depuis long-temps la malheureuse province de la *Vendée*; lorsque nous eûmes rompu avec la France , les moyens les plus extraordinaires furent employés pour en étendre les ravages. L'expédition de *Quiberon* ayant été résolue , des prêtres français eurent l'ordre de se rendre dans les prisons de *Plymouth* et de *Portsmouth*, pour persuader aux Français qui y étaient renfermés , d'entrer dans l'expédition , et dans les troupes anglaises destinées à agir contre leur pays. Les prêtres ne furent pas beaucoup écoutés. On eut recours alors à d'autres moyens : leur ration fut diminuée ; de l'eau et du pain , en assez petite quantité , fut la seule nourriture de ces hommes généreux. Cet excès de cruauté ne put engager ces honnêtes républicains à oublier leur devoir et leur pays. Des officiers émigrés furent alors chargés d'aller les prévenir que s'ils refusaient de s'enrôler dans l'armée britannique , on les ferait passer dans les colonies , et qu'ils y seraient vendus comme esclaves. De pareils moyens n'avaient jamais été mis en usage chez aucun peuple chrétien : on doit former le vœu qu'ils ne puissent jamais être employés à l'ave-

nir. Le gouvernement Britannique, seul, a voulu de toutes les manières violer la loi des Nations (1). Aucun gouvernement n'a le droit d'obliger des étrangers , encore moins des prisonniers de guerre , à s'enrôler sous ses drapeaux , et plus particulièrement à s'armer contre leur pays. Il ne peut même être permis d'employer des stratagèmes ou des artifices , pour les y engager ; et cependant cette double violation du droit des gens a été commise. Remarquez quelles en furent les conséquences : ces mêmes hommes , ainsi enrôlés , furent , comme on devait bien s'y attendre , la cause de la défaite et de la destruction de la mémorable armée de Quiberon.

Notre cabinet se rendit encore coupable d'un autre crime contre les lois des Nations : on en chercherait vainement l'exemple dans l'histoire ancienne ou moderne. Un artiste fut chargé de fabriquer de faux assignats ; il y en avait une cargaison entière , qui n'éprouva qu'un trop juste revers. Plusieurs ballots de ces assignats furent mis à terre , et le général Hoche s'en empara. La majeure partie fut rapportée en Angleterre ; et quelque temps après , me trouvant

(1) Voyez Vatel et Grotius.

à Falmouth , je vis ces mêmes assignats déposés sur le port, et dont les soldats se servaient pour faire des cartouches. Tous les habitans de Falmouth peuvent attester la vérité de ce fait. Une procédure assez singulière eut lieu à Guid-dhall (1) à Londres, relativement à cette affaire. Le juge prononça « que ce n'étoit point contraire aux droits des Nations. » Je serais curieux de savoir si ce juge (2) a dans sa bibliothèque beaucoup de traités où cette doctrine soit établie. Les publicistes Cymbriens étaient sans doute aussi sauvages et aussi équitables que le sont les habitans de Suowdon , avec leurs longues barbes. J'engagerai cependant sa seigneurie à se pénétrer des principes de Vatet (3) , ou de l'exemple des Français. Lorsque ces derniers entrèrent sur le pays ennemi ,

(1) Voyez la note à la fin de ce livre.

(2) Je dois à la vérité de déclarer que, dans toutes les causes d'un intérêt civil , ce même juge a toujours rempli ses devoirs , avec une intégrité et une loyauté qui feraient honneur à un Holt et à un Somers.

(3) Lorsqu'une nation contrefait la monnaie d'une autre , ou qu'elle accueille et protège les faux monnayeurs, elle fait une guerre que réprouve l'usage

les armes à la main , ils payèrent tout ce qu'ils achetaient , non en assignats , mais en espèces . Que les membres de tous les cabinets imitent ces exemples d'intégrité et de justice sociale ; ils peuvent s'instruire à l'école des nations qu'ils ont si long-temps cherché à démembrer et à anéantir ! *Fas est et ab hoste doceri.*

A ces artifices , à ces fraudes des gouvernemens réguliers , j'opposerai maintenant la grandeur et la sagesse des vrais républicains , leur loyauté dans les négociations .

C H A P I T R E X.

LE cabinet Britannique a sans cesse répété qu'il n'y avait en France personne avec qui l'on

de tous les temps et de tous les peuples . (*Vatel , dans son traité du droit des gens , pag. 47 , paragraphe 108*). Quoique les lois d'Angleterre n'ayent jamais regardé les billets de banque , et autres papiers de circulation , comme monnaie , tous les publicistes considèrent ainsi tout ce qui est constaté comme moyen d'échange pour la confiance publique .

pût traiter. Tel est le langage qu'ils ont tenu constamment depuis 1792 jusqu'en 1800, et que probablement ils tiendront encore long-tems. Le conseil exécutif, le comité de salut public, le directoire exécutif et le consulat, non-seulement ont eu, tous et chacun en particulier, le pouvoir de traiter, mais encore ils en ont eu constamment le désir. La franchise, la loyauté, la modération (eu égard aux circonstances existantes) envers leurs ennemis vaincus, se sont constamment manifestées dans toutes les négociations ouvertes avec la France républicaine ; mais la modération n'était pas seulement dans leurs paroles, elle était encore dans leurs actions.

On sait que la campagne de 1795 s'ouvrit de la manière la plus désastreuse pour la ligue des puissances confédérées. Les armées autrichiennes et prussiennes étaient entièrement débandées ; les Anglo-Hanovriens fuyaient dans toutes les directions devant un ennemi victorieux ; des milliers d'entr'eux périssaient de faim et de froid ; la Hollande était au pouvoir des Français ; la capitale de l'Espagne était menacée par les républicains triomphans ; ils étaient les maîtres de la meilleure partie des Etats Germaniques sur le Rhin : malgré tous

ces avantages , ils ne firent aucune difficulté de conclure la paix avec l'Espagne et la Prusse , et cela , dans le moment même , où , maîtres déjà de la Westphalie et de la Hollande , ils pouvaient encore s'emparer de *Hanovre* , *d'Emden* , *de Bremen* , *de Brunswick* , *de toute la Saxe* , et marcher sur Berlin : il n'y avait pas une place forte qui pût les arrêter . Mais malgré toutes les provocations dont ils avaient été l'objet , les opinions dont ils étaient imbus , et leurs nombreux avantages , ils firent la paix avec ces deux puissances , et ils l'auroient faite , s'ils l'avaient pu , avec toutes les autres . Quoique pleinement convaincue de la perfidie de ses ennemis , la république française a-t-elle balancé à donner la paix à l'électeur de Hanovre lui-même , dont le cabinet , dans un autre pays , s'est montré constamment l'ennemi le plus implacable de la liberté , de la prospérité , de l'existence même de la France ?

La France en agit à l'égard de l'Espagne avec une libéralité qui prouvoit évidemment son amour de la justice et son désir de la paix ; elle ne demanda , pour les frais d'une guerre de deux ans qu'elle n'avoit point provoquée , que la partie de Saint-Domingue dont elle n'avoit pas auparavant la possession.

Un

Un événement fort extraordinaire eut lieu à Bâle au milieu des négociations qui avoient été entamées de la part de la Prusse par le baron *de Goërtz*. Ce seigneur mourut subitement. Les médecins qui firent l'ouverture de son corps, déclarèrent publiquement qu'il avoit été empoisonné. Au milieu du tumulte que produisit son indisposition subite, qui donnoit les plus vives alarmes, on lui enleva non *ses effets précieux*, mais *son porte-feuille qui renfermoit tous ses papiers*. Personne n'ignore que cela se fit par l'entremise et la subtilité d'un certain agent *qui déshonororoit le caractère sacré de diplomate*. La substance de ce que renfermaient les papiers officiels du *baron de Goërtz* arriva dans notre cabinet. On fut instruit, de cette manière, de l'intention où étaient les croisés du continent d'abandonner *la bonne cause*; on s'empressa d'adresser sur le champ des raisons d'argent à l'empereur épuisé: elles furent trouvées de poids; nos ministres alarmés craignant que ce *jeu de sang* ne vînt à cesser, faute de moyens de le soutenir, lui envoyèrent 4,500,000 liv. st.; il en aurait fallu quatre fois autant, qu'ils l'auraient donné avec le même empressement. Pour consoler M. *John Bull*, on lui dit qu'il recevrait les in-

térêts de cette somme. Mais croit-on que ces intègres ministres ne savaient pas fort bien que c'était non un emprunt, mais un subside ?

Mais si vous avez été assez heureux, comme j'a dit votre bon ami M. *Vindham*, pour vous procurer cet argent, l'empereur s'est montré à tous égards digne de recevoir un tel cadeau : Il vous a fourni avec une loyauté vraiment philanthropique, 200,000 stipendiaries. Vers le même temps, le roi de Sardaigne fit aussi la paix avec la France. Quoiqu'il fût alors au pouvoir de Bonaparte, qui était sous les murs de Turin, de l'effacer du nombre des souverains du continent, on lui permit de rester paisible sur son trône ; cette condescendance fut payée peu de tems après par une perfidie que l'on ne trouve que chez les souverains.

Le duc de Toscane fit aussi sa paix. Au milieu de ces événemens qui n'étaient que négatifs pour la cause commune, celui des alliés que nous décorions du nom de très-fidelle, sa Majesté Catholique, nous déclara la guerre. Cette déclaration fait connaître évidemment quel était le principe qui dirigeait les héros couronnés du continent; le roi d'Espagne y dit : « Que la mauvaise foi de l'Angleterre, pendant le cours de la guerre, a été manifesté, et qu'elle l'a dé-

terminé à faire la paix avec la république fran-
çaise ; qu'à Toulon , le *lord Hood* s'était occu-
pé à détruire tout ce qu'il n'avait pu emporter ,
et qu'il s'était opposé à ce que son escadre
s'emparât d'un seul bateau »

C'était là la pomme de discorde. Le mani-
feste Anglais répond ainsi à cette inculpation.
« Lorsqu'on fait d'une pareille accusation , dit-
il , le motif de la guerre entre deux grandes na-
tions , on ne doit pas s'attendre qu'on veuille
la réfuter sérieusement . » Assurément , Milord ,
voilà une manière très-juste et très-raisonnable
de répondre à l'inculpation de mauvaise foi qui
vous est faite.

Dans le cours de l'année 1796 , un prélude ,
une farce , et une comédie , tous du même au-
teur , furent représentés à la fois à Basle , à
Lille et à Paris ; les auteurs étaient le *lord Mal-*
mesbury , le *lord Gower* et *M. Wickam* ; les
Français furent invités à prendre un rôle dans
ces diverses représentations.

J'espère qu'on ne me fera pas le reproche
de traiter ce sujet trop en plaisantant ; mais il
serait en effet bien étonnant que quelqu'un
voulût entreprendre de raisonner aujourd'hui

sur ce sujet; lorsque M. Pitt, le grand directeur de ces représentations théâtrales, a dit, en termes formels, qu'il était très-heureux que les négociations avec la France eussent échoué, il savait très-bien qu'elles échoueraient. Pendant la représentation de la farce diplomatique à Lille, un des acteurs achète à prix d'argent *Perlet*, l'éditeur du journal de ce nom; celui-ci reçut *deux mille louis*, et donna sa parole de traître qu'il écrirait contre le directoire. Mais le 18 fructidor arriva, et il fut envoyé à *Cayenne*. Le consulat lui a permis depuis de revenir, et à son retour, il a fait naufrage sur les côtes d'Angleterre: il semblait que c'était d'ici que devaient lui venir tous ses malheurs. Lorsque les envoyés de la *Sardaigne*, de la *Toscane* et du *Pape* étaient à Paris, pour conclure un traité de paix définitif, on reçut la nouvelle que l'armée française en Italie avait éprouvé quelques petits échecs: ces envoyés refusèrent alors de signer le traité; en conséquence, ils reçurent l'ordre de quitter Paris sur le champ. On voit par-là, combien ces souverains *réguliers* étaient éloignés de vouloir rendre la paix à leurs sujets malheureux, dès qu'ils entrevoyaient le plus léger espoir d'ex-

terminer la liberté. On a vu depuis, que toutes ces espérances n'étaient que chimériques. En effet, *Bonaparte* dont les qualités brillantes sur le champ de bataille et les talents distingués dans le cabinet, dont la modération et la générosité après la victoire n'auront point de modèle dans l'histoire, *Bonaparte* devait prendre en main les rênes du gouvernement ; il devait convaincre le monde de la pureté de ses intentions, et donner la preuve que les républicains ont toujours été plus sincères, dans le désir qu'ils ont manifesté d'arrêter l'effusion du sang, que tous les gouvernemens *religieux et réguliers de l'Europe*. Ce fut au milieu de ses étonnantes victoires, lorsque le gouvernement autrichien était lui-même menacé d'un renversement prochain, que le héros de *Lodi* adressa à son adversaire l'archiduc (1), une lettre pleine de modération et de philanthropie, dans laquelle il lui offre la paix. La réponse de l'archiduc fut : « Qu'il ne pouvait entrer dans » aucune discussion sur l'objet de la guerre, et » qu'il n'était point autorisé à entrer en négociation. » Une réponse douce et modérée aurait arrêté l'effusion du sang ; mais l'archiduc

(1) Note sixième.

se flattait que l'armée d'Allemagne pourrait faire encore une diversion en sa faveur. Dans un très-court intervalle , je crois que ce fut au bout de quarante-huit heures , il eut l'avis que les Français , sous le commandement du général Hoche, avaient obtenu une victoire décisive. Sur cette importante nouvelle , ce prince , le *Prototype* de Suvarow (1), demanda une suspension d'armes de quarante heures ; *Bonaparte* pénétra fort bien le motif de ce petit artifice , et refusa d'y souscrire. L'intention de l'archiduc était d'effectuer sa jonction avec le général Spork , qui lui amenait des renforts ; il demanda alors une cessation d'armes de 48 heures ; elle lui fut accordée : ce qui amena la signature des préliminaires de la paix qui eut lieu à *Leoben* (2). Le 18 avril 1797 , lorsque la nouvelle en arriva au Luxembourg , quelques membres du directoire (3) furent mécon-

(1) Quelques éloges que mérite ce prince , ou que lui prodigue la flatterie , le sang des deux députés français assassinés est un reproche éternel à sa réputation et à sa conscience.

(2) Leoben n'est qu'à trente heures de marche du lieu où l'Autriche a placé le foyer de ses intrigues et de ses crimes.

(3) Voyez la réponse de Carnot à Bailleut.

tens que Bonaparte eût traité avec l'empereur dans le moment où il était le maître d'anéantir la maison d'autriche ; cependant ils jugèrent qu'ils étaient obligés de ratifier les conventions faites par leur général.

Portons maintenant nos regards sur le Portugal, qui n'est guere qu'une colonie de l'Angleterre. Connaissant Lisbonne et quelques-uns de ses habitans les plus distingués, j'ai pu me procurer quelques détails assez exacts sur les menées de ce gouvernement imbécille. En 1797, le chevalier *d'Aranjo*, autrefois envoyé du Portugal à Paris, et qui depuis le commencement de la guerre résidait à Londres comme simple particulier, muni de pleins pouvoirs de son gouvernement, qui les lui avait adressés pour cela, fit un traité de paix avec le directoire exécutif ; les conditions en étaient modérées : le Portugal devait payer à la France 200,000 liv. st., ne recevoir dans ses ports que six vaisseaux de ligne au plus, de chacune des puissances belligérantes, et traiter la France comme les nations les plus favorisées (1). Lors-

(1) Il est très-remarquable, que malgré l'état de guerre où sont la France et le Portugal respectivement, les rubans, les dentelles, les étoffes de

que ce traité arriva à Lisbonne pour y être ratifié , il jeta le cabinet dans une grande consternation. Il n'est pas inutile de remarquer ici , que le cabinet du Portugal était partagé en deux partis ; savoir :

Le duc d'Alafoëns , généralissime de l'armée , oncle de la reine , homme habile et éclairé ;

M. de Seobra secrétaire d'état au département de l'intérieur , homme de grand talent ;

Le comte de Pomeira , grand chancelier du Portugal , homme habile et doué des meilleures qualités , forment le parti qui penche pour la paix .

Le marquis de Ponte-Dalimas , premier ministre , *vieille femme* ;

Louis Pinto , secrétaire d'état au ministère des affaires étrangères , autrefois ambassadeur près la cour de St-James ; et *de Souza* , ministre de la marine , homme de bon sens , sont du

soie et les bijouteries de manufacture française , sont apportées de France en Portugal , par des vaisseaux neutres , et reçus sans difficulté à la douane , comme dans le temps de paix , tandis que les mêmes objets , de manufacture anglaise , sont sévèrement prohibés . N'est-ce point une forte preuve de l'insouciance de nos ministres sur le commerce de la Grande-Bretagne ?

même parti anglais , et par conséquent , pour la guerre : on peut comprendre dans ce dernier parti , le prince régent , aujourd'hui souverain du Portugal. Le cabinet étant ainsi partagé , les amis de la paix voulaient que le traité fût ratifié sur le champ ; le parti anglais s'y opposa , en objectant qu'on ne pouvait le faire sans le concours de la cour de St-James , et qu'on enverrait à l'embassadeur à Londres , le chevalier d'Almeyda , des instructions pour obtenir de la cour de St-James , la permission de ratifier le traité qu'on venait de conclure avec la France (1). (Le chevalier d'Almeyda est une créature de ce cabinet , qui dépense les trésors du pauvre John Bull , pour payer les aventuriers et tous les espions diplomatiques , etc.)

Quel sujet de regret pour le cosmopolite , que de voir la nation portugaise , autrefois si fière et si brave , soumise en esclave aux volontés d'un peuple qui doit sa richesse aux expéditions brillantes des Gama et des Albuquerque? Ce fut la conquête de l'Inde par les Portugais , qui ouvrit la carrière où les Européens vinrent bientôt verser tant de crimes et recueillir tant de trésors ; ce fut sans doute aussi cette conquête , qui arrêta les Musulmans et les autres peuples fanatiques de l'Orient , prêts à inonder et détruire l'Europe.

Le parti opposé combattit cette proposition, en observant qu'il était nécessaire, dans la situation critique où se trouvait le Portugal, d'envoyer à Londres une personne munie de pouvoirs extraordinaires; ils remarquèrent qu'un député qui ne séjourne pas dans le pays où on l'envoie, s'occupe beaucoup plus activement de l'objet dont il est chargé. Ces raisons triomphèrent; le grand chancelier, *le comte de Pombeira*, ami de la paix, fut désigné pour se rendre sur le champ à Londres. Le *Phénix*, frégate portugaise, était prête à mettre en mer et à l'y transporter. Mais lorsque le capitaine de la frégate vint prendre des instructions chez le ministre de la marine qui s'était opposé au projet de l'ambassade du comte de *Pombeira*, il lui dit : M. j'espère que vous *serez deux mois à vous rendre à Falmouth* (1). Le but de cette ma-

(1) Quelques tems après le départ du comte de *Pombeira*, la femme du secrétaire d'état, Pinto, dit dans un grand repas chez elle, que le comte serait trop long tems à se rendre en Angleterre, pour traiter de l'objet de sa mission. J'invite mes lecteurs à prendre la peine de consulter les papiers publics de l'année 1797; ils y verront qu'il se

nœuvre se montre évidemment. Comme on n'avait accordé que quarante jours pour la ratification du traité, la faction anglaise repré-senta au prince régent que le *comte de Pombeira* serait peut être long-tems à effectuer son passage, et qu'il serait prudent d'expédier à l'ambassadeur à Londres des pouvoirs sembla-bles pour négocier , en les envoyant par les pa-quebots qui allaient très-vîte (2). Le chevalier d'Almeyda , qui reçut les instructions six se-maines avant l'arrivée du comte de Pombeira en Angleterre, ne l'attendit pas ; mais il arran-gea tout avec notre cabinet , de manière qu'un courrier fut expédié à la cour de Lisbonne , pour lui signifier que celle de St-James ne pouvait consentir à ce que le traité fût ratifié. Cette dépêche était déjà à Lisbonne , que le comte de Pombeira n'était pas encore arrivé à Londres ; dès qu'il y fut rendu , il ne fut pas

fit alors un rapport où l'on supposait l'embassa-deur égaré , parce qu'on n'en entendait plus par-ler depuis long-tems.

(1) On ne jugea pas convenable de placer le comte sur un paquebot, de peur qu'il ne fût pris en mer ; on préféra de l'envoyer sur une frégate en parlementaire.

peu surpris d'apprendre ce qui avait été fait ; il fut chez le lord *Grenville*, qui le traita fort cavalièrement, en lui disant qu'il était inutile d'entrer dans aucune *espèce de discussion*, puisque l'affaire avait été réglée avec le chevalier d'*Almeyda* ; ainsi la même frégate qui avait conduit le comte à Londres , le ramena de suite à Lisbonne ; et dans le même moment , un nouveau traité fut conclu entre l'Angleterre et le Portugal , d'après lequel nous payâmes à ce dernier une somme d'argent pour le mettre en état de continuer la guerre , et nous prîmes l'engagement de lui envoyer un nombre de troupes assez considérable pour défendre son pays. Lorsque cette nouvelle arriva à Lisbonne, elle excita dans le public la plus vive indignation. Le parti anglais dans le cabinet, écrivit au comte d'*Aranjo à Paris*, qu'ils consentiraient à faire remettre aux membres du *directoire* les fonds qui devaient être fournis par l'Angleterre, afin de les engager à ne pas effectuer leurs projets de vengeance. Le chevalier d'*Aranjo* , qui était vraiment un homme bon , mais faible , au lieu de rejeter la proposition de cette cour dégénérée , avec l'indignation qu'elle méritait , eut la folie de chercher un jeune homme nommé *Poppe* , négociant de Lisbonne , fils du

consul de Hambourg , dans cette ville , et qui était alors à Paris , de porter ce message au directoire. Le résultat de cette démarche fut que le *comte d'Aranjo* fut arrêté , conformément à la loi des nations , et que le traité fut rompu. Le cabinet de Lisbonne et le ministre portugais à Londres peuvent attester la vérité de ces détails.

A cette époque , un autre événement qui eut lieu à Lisbonne , doit couvrir d'une honte éternelle ceux qui en furent les auteurs.

Le comte de Zénobio , très-connu en Europe , pour son attachement à la cause de la raison et de la liberté , demanda , étant en Allemagne , au cabinet Britannique , la permission de venir à *Yarmouth* , pour passer ensuite à *Falmouth* , et là s'embarquer pour Lisbonne , où il se proposoit de séjourner pour le rétablissement de la santé de son épouse. Cette demande n'éprouva aucune difficulté ; mais à peine le comte était arrivé à Lishonne , que , sur la demande de l'envoyé Britannique , il fut arrêté , lui , son épouse , ses filles d'une beauté parfaite , et toute sa famille. On les enferma séparément dans des cachots souterrains , et ils y restèrent près de deux mois , privés de la lumière et de toutes les commodités de la vie ; ce ne fut que

par l'intervention du ministre impérial , qu'il fut arraché à cette captivité *anglo-lusitanienne* (1); mais encore voici de quelle manière : lui et toute sa famille furent mis à bord d'un transport anglais , et remis aux soins de l'amiral qui tenait alors la station de *Gibraltar* ; celui-ci les envoya *dans un bateau découvert, à la côte de Barbarie* , où ils furent jetés à terre , sans qu'on leur remît ni argent , ni linge pour se changer , ni lettres , ni passe-ports . Il arriva de-là qu'ils furent de nouveau arrêtés comme prisonniers , envoyés à *Mogadore* , où ils auraient été vendus comme esclaves , si le consul de Venise qui connaissait le comte ne l'eût réclamé , et protégé lui et sa famille . Peut-on lire cette anecdote , et ne pas frissonner d'indignation à la vue de cette conspiration barbare contre la vie d'un homme respectable , contre celle de son épouse , et de ses filles , modèles accomplis de vertu et de beauté ? Et vous , brave amiral , après une action qui venait de

(1) Le comte Zénobio , étant de Venise , et propriétaire de terres considérables dans le pays , qui était alors sous la domination de l'Autriche , fut réclamé , comme sujet de cette cour , par le ministre autrichien à Lisbonne .

peindre l'infamie sur votre front , et flétrir tous vos lauriers , comment avez-vous pu revenir au milieu de vos concitoyens indignés ?

Un autre fait qui eut lieu à Lisbonne , pendant mon séjour dans cette ville , peut donner une nouvelle preuve de l'*honnéteté des agens des gouvernemens réguliers*. Lorsqu'on reçut à Lisbonne la nouvelle que la Hollande était au pouvoir des Français , il y avait alors dans le port six vaisseaux de la Compagnie des Indes hollandaise , richement chargés , que le mauvais tems avait forcés d'y relâcher. Le capitaine voulait repartir ; mais on ne le lui permit pas. Les bâtimens furent vendus , et le gouvernement hollandais n'en a jamais reçu un sol. Le commodore de ces bâtimens est resté à Lisbonne jusqu'à ce jour. Deux commissaires hollandais y arrivèrent bientôt après , pour les réclamer ; le commodore leur dit que *certain agent diplomatique en avait reçu l'argent*. *M. Gilde-Meester* , consul hollandais à Lisbonne , et qui est maintenant en Angleterre , peut , je crois , donner quelques renseignemens sur ce fait.

En voilà assez sur le Portugal. Nous avons dit que des préliminaires de paix avaient été signés entre la France et l'Autrich'e ; ils furent suivis , quelques mois après , d'un traité définitif.

nitif , qu'on nomma paix de *Campo-Formio*. L'affaire de l'Empire devait être réglée dans un congrès tenu à *Rastadt*. Telle fut , dans le moment actuel , l'issue de la croisade dont l'objet était d'exterminer des opinions fondées sur les principes les plus purs de la philosophie. Mais hélas ! les espérances que cet événement faisait naître ne furent que des illusions. Peu de tems après la signature de la paix , le général Bernadotte fut nommé ambassadeur de la république française à la cour de Vienne. Lorsqu'il y arriva , il eut les plus grandes difficultés à se procurer un logement. Tous ceux qui tenaient des auberges ou des hôtels furent intimidés par les menaces des ministres d'Autriche et de Russie. Ce ne fut qu'avec les plus grandes difficultés , qu'il put avoir un hôtel *non meublé* , pour la somme énorme de 20,000 liv. par an. En calculant les circonstances , ce n'était pas très-exorbitant ; car le maître de cette maison dit qu'il avait reçu un cadeau de 500 florins , pour ne pas le louer , et il devait calculer en outre la certitude morale d'avoir sa maison démolie , si l'ambassadeur français y demeurait ; car sa présence à Vienne devait nécessairement allumer la fureur de la populace , gagnée par le ministre M. Bernadotte , qui n'avait pas encore

encore des armes faites pour les placer sur la porte de son hôtel , crut devoir y arborer , en attendant , les couleurs de la république. Cette circonstance favorisait trop bien les projets des agens des perturbateurs de l'Europe , pour la laisser échapper. La populace eut l'ordre d'aller assaillir la maison , et de commettre toutes sortes de violences contre toutes les personnes qu'on verrait entrer ou sortir. Pendant six heures , la populace se livra à tous les désordres , en criant sans cesse (1): *Es lebe der Koïng von lugelland; Es lebe der Kaïser.* C'est ainsi que l'on voit quelquefois la populace , qui est la terreur des rois , devenir aussi pour eux un allié fort utile. On envoie message sur message au baron de *Thugut* (1) , qui ne daigne pas y répondre. A la fin la populace , trop pusillanime pour oser se porter à de plus grands excès , finit par se retirer ; *Bernadotte* demanda sur-le-champ des passe-ports ,

(1) Vivent long-tems le roi d'Angleterre et l'Empereur !

(1) Thugut est un mot composé , qui signifie *faisant le bien* : nom bien singulier pour un homme qui sacrifie les intérêts de son pays aux vues ambitieuses d'une puissance étrangère.

pour sortir de Vienne , et en partit le jour suivant. *Thugut* fut congédié pendant quelque tems , pour calmer le ressentiment des François. Ainsi , l'on voit que les moyens les plus diaboliques ont été constamment employés par les agens des *gouvernemens réguliers* , pour entretenir les haines et les dissentions politiques.

C H A P I T R E X I .

JETONS de nouveau les yeux sur le Vatican ; et voyons de quelle manière se dirigeait alors ce pontife , qui se dit institué par le Ciel. Nous l'avons laissé en 1793 , lançant contre les François ses foudres sacrées , qui firent cependant beaucoup moins d'effet que le sabre d'un houlan.

Ce fut en 1794 , que l'Empereur vint en Flandre , pour se placer lui même à la tête de l'armée. Pie VI lui envoya une espèce de relique , renfermant une médaille d'or , qui représentait *St. Pierre* et *St. Paul*. Il lui dit , dans la lettre qui accompagnait cet envoi :

« *Combattez au nom de ces deux vaillans soldats de Jésus - Christ.* » Tous les actes de ce souverain évangélique portaient un nouveau caractère de violence et d'animosité contre les Français. Cependant, lorsque Bonaparte menaçait d'envahir les possessions papales, sa sainteté prit l'alarme (1); elle envoya des commissaires, pour conclure un armistice, et fit partir un envoyé pour signer à Paris le traité de paix définitif. Mais, dans le moment même où l'armistice se négociait, les pasteurs ouvriraient à leurs troupeaux les trésors de la libéralité céleste, et pronettaient quarante mille années d'indulgence à celui qui tuerait un Français.

Dès que l'armistice fut signé, *sa sainteté* s'étant obligée de payer une très-grosse somme

(1) Le pape publia dans ce tems une proclamation qui fait voir quel était l'esprit du vicaire de J. C. « A tous nos chers et bien-aimés enfans catholiques, frères en J. C. Nous vous prions, pour le bien de la chrétienté, et celui de sa sainteté, de prendre les armes pour la défense de la religion. Celui qui tuera un Français, fera un sacrifice agréable à la divinité : son nom sera inscrit parmi les noms des élus du Seigneur. »

d'argent ; elle fut forcée , pour se la procurer , d'imposer des taxes sur le peuple : et les mêmes moyens qu'elle avait employés pour enflammer la superstition des Romains , et pour les exciter à assassiner les Français elle les emploia de nouveau pour les disposer à faire ce que les Français avaient exigé.

On prodigua les remerciemens et les proclamations , On y disait que la vierge Marie avait manifesté , d'une manière visible , l'intérêt qu'elle prenait au sort de l'église ; que les *Mardonnes* de Rome avaient ouvert , relevé et fermé leurs saintes paupières ; que les fleurs , déjà fanées , qui ornaient les saints et les vierges de bois , avaient recouvré leur fraîcheur ; que des branches , déjà sèches , avaient repris leur verdure : et la multitude accourrait en foule , pour être témoin de ces prétendus miracles.

Le citoyen Miot arriva peu de tems après la signature de l'armistice . Les armées françaises venaient , à cette époque , d'éprouver un léger échec auprès de Mantoue ; l'ordre fut expédié sur-le-champ à Pezzack , l'envoyé du pape à Paris , de différer la signature du traité définitif jusqu'à de nouveaux ordres . Miot fut insulté par la populace , avec quatre commissaires qui l'accompagnaient , et l'un d'eux fut assassiné ;

Les prêtres dirigeaient la populace , et criaient :
 « *Tue , tue ; ce sont des Français.* »

Lorsqu'on apprit que l'envoyé du St. Père avait été renvoyé de France , le Vatican prit de nouveau l'alarme. Bonaparte était prêt , une seconde fois , à entrer sur le territoire du St. Siège. Parmi plusieurs lettres qu'il avait interceptées , il s'en trouvait une écrite par le premier ministre , le cardinal B.... au nonce du pape à Vienne : elle dévoilait tout-à-la-fois les véritables sentimens du St. Siège , sa perfidie , et le désir qu'il avait d'exécuter de nouveaux meurtres. Voici comment elle s'exprime : « *Auss long-tems que j'aurai l'espoir d'être secouru par l'Empereur et le roi de Naples , j'userai de lenteur à l'égard des propositions de paix qui nous sont faites par les Français.* » Il se livre ensuite à des conjectures sur la situation intérieure de la France , et il ajoute : « *Vous ne devez jamais perdre de vue les moyens que l'on emploie pour exciter la guerre civile en France , et vous devez faire en sorte que le St. Siège y coopère de la manière la plus efficace.* »

Bonaparte était à peine entré dans les Etats Ecclésiastiques , que quatre commissaires envoyés par le St. Père arrivèrent au quartier-général , et y signèrent la paix , à des condi-

tions qui n'étaient pas plus dures que les premières. Quel contraste entre le héros-philosophe et le prétendu grand-vicaire de Jésus-Christ !

Le moment approchait où Pie VI allait éprouver le sort qu'il avait trop justement mérité ; au commencement de la guerre , la majorité du peuple de Rome , prévenue contre les Français , n'avait contre eux que des dispositions hostiles. Mais lorsqu'ils eurent examiné de bonne foi la conduite artificieuse du Vatican , et sa politique sanguinaire , déguisée sous le masque de la religion , ils commencèrent à avoir pour elle de l'horreur , et à n'envisager au contraire qu'avec admiration les vertus sublimes d'un peuple qu'on les avait accoutumés à regarder avec mépris. Ils furent sur-tout dans le cas de remarquer leur conduite modérée et magnanime dans les négociations qui venaient d'avoir lieu avec le pape. Ce contraste ne pouvait manquer d'exciter leur indignation contre leur gouvernement ; des mécontents se manifestèrent même pendant les négociations du premier armistice. On afficha des placards qui excitaient le peuple à la révolte. Le pape et son neveu furent l'objet de quelques satires ; la carmagnole et ça-ira , se chan-

taient dans les rues , et l'on écrivait sur la porte des maisons des nobles (1) *arrendetevi tiranni: o morte , o liberta.*

Les Juifs qui sont très - nombreux à Rome , et qui y sont traités avec une cruauté qui révolte la nature , regardaient les principes de la révolution française comme un ordre du ciel , qui , quoique tardif , étaient tout en leur faveur (2). Ce fut au milieu de cette fermentation que Joseph Bonaparte arrive à Rome , en qualité d'ambassadeur de France.

Les insurrections en faveur de la liberté raisonnable ne s'opèrent pas en un jour. Ce

(1) Soumettez-vous , tyrans ; la mort ou la liberté.

(2) A Rome , ou la piété chrétienne a établi son principal séjour , les Juifs sont traités avec une sévérité sans égale. Ils ont un quartier séparé qui est fermé la nuit ; on ne souffre point qu'ils paraissent dans les rues pendant le service divin ; s'ils rencontrent une procession du saint sacrement , ils sont forcés de fuir ou de se prosterner devant l'Idole , et de partager avec la multitude les démonstrations d'une piété ridicule ; et afin que ces infortunés ne puissent échapper à l'ignominie , on les oblige de porter sur les épaules des pièces d'étoffe jaune , qui servent à les signaler.

n'est que par degrés , que le peuple arrive au moment qui doit les voir éclore. Mais les cit. ardents de la moderne Rome , voulurent anticiper sur la marche d'une révolution régulière. Ils en vinrent aux mains avec les soldats du Pape. Les insurgens furent dispersés ; ils se retirèrent dans le quartier de l'ambassadeur de France pour y chercher un asile , non pour en faire leur quartier général (1) ; les soldats du Pape les y poursuivirent ; et d'un lieu considéré depuis long-tems comme une enceinte sacrée , par une convention pleine d'humanité , ils firent le théâtre horrible d'un combat inégal (2).

La simple humanité autant que le sentiment de la dignité nationale , exigeaient que l'ambassadeur et sa suite s'efforçassent de s'opposer à cette violation de leurs droits , jusques-là sans exemple. Le général Dupont s'avance pour demander l'officier commandant. Il est à l'ins-

(1) Mémoires de Pie VI , vol. II page 327.

(2) Un voleur ou un meurtrier , qui s'est réfugié dans le quartier d'un ambassadeur , y est inviolable : de quel droit a-t-on donc massacré des insurgens , jusques dans les appartemens de l'ambassadeur ?

tant frappé de cinquante coups de sabre , le chevalier *d'Azzara* , l'envoyé d'Espagne et le ministre de Toscane , le chevalier *An-geolem* , furent les témoins oculaires de cet horrible assassinat. Le premier court au Vatican ; le Pape fait dire qu'il est malade. Le secrétaire d'état prétend qu'il ignore tout ce qui se passe , quoique l'insurrection eût déjà duré huit heures. Lorsqu'on eut rendu compte de cet horrible événement au gouvernement de Rome , il fut encore plusieurs heures avant de daigner envoyer l'ordre à ses stipendiaries de cesser le carnage. On sait ce qui arriva par la suite. Le général Berthier eut l'ordre de marcher sur Rome avec son armée , de renverser cette odieuse et ancienne tyrannie. Tous les philanthropes durent applaudir à sa chute , qui n'était pas encore aussi complète qu'elle aurait pu l'être.

Bientôt après , l'expédition d'Egypte , sous le commandement de Bonaparte , fut résolue. Les récits mensongers que l'on a faits sur la nature et les motifs de cette expédition m'engagent à rapporter ce que j'ai pu recueillir sur ce sujet important. Je dois les renseignemens que j'ai obtenus à un diplomate célèbre du continent , qu'il me sera peut-être permis de nommer dans un nouvel ouvrage. Tous mes lectures

savent que depuis des siècles , le gouvernement Ottoman ne retirait de l'Egypte que le tribut incertain d'une somme annuelle qui lui était payée par les Beys insoumis de ce pays misérable, et cependant fertile. Lorsque le général Aubert-Dubayet fut à Constantinople , en qualité d'ambassadeur , il conclut avec le grand-visir un traité secret dont le plan avait été arrêté entre le directoire , le général Bonaparte et l'ambassadeur Ottoman à Paris. Il avait été stipulé qu'on céderait aux Français la possession paisible de l'Egypte , qu'ils payeraient régulièrement les mêmes contributions que les Beys avaient négligé depuis long-tems de remettre au grand-seigneur , et que la Porte conserverait les avantages commerciaux dont elle jouissait auparavant dans ce pays. Lorsque les Français débarquèrent en Egypte , Bonaparte, dans une proclamation , dit aux Egyptiens : « Qu'il était venu avec le consentement du grand-seigneur , » et c'était l'*exacte vérité*, mais dès que le but de l'expédition fut connu à Constantinople , les ministres d'Angleterre et de Russie demandèrent sur le champ à la Porte de déclarer la guerre à la France , de renvoyer le grand-visir , qui sans doute était la cause de la neutralité que la Porte avait gardée jusqu'alors, et probablement aussi du sage plan

qu'elle avait adopté relativement à l'Egypte , et de mettre à la place le *kaïmacan* (ou gouverneur) de Constantinople (1): cet officier était reconnu pour être un ennemi des Français. Dans le cas où le divan refuserait d'accéder à ces propositions , les ministres ci-dessus désignés menaçaient de quitter Constantinople. La Porte, intimidée par cette coalition, fut forcée de souscrire à leurs demandes. On sait que, lorsqu'un grand-visir néglige son devoir , il reçoit le fatal cordon : la même chose eut-elle lieu dans cette circonstance? Point du tout; le grand-visir fut congédié , il est vrai , mais non disgracié. Au lieu de cela , le commandement des troupes destinées à agir contre *Paswan-Oglou* , lui fut offert ; mais il le refusa. Le ministre ottoman a continué de résider à Paris , et il y vit aux dépens de son gouvernement. Le 1^{er}. novembre 1798 , la Porte Ottomane publia un manifeste , qui prouve combien on attache peu d'importance à la cause de la rupture entre les deux gouvernemens. « Le suprême visir est toujours chargé de veiller à la défense des pos-

(1) La raison de ce choix est facile à trouver ; l'officier qu'il désigne avait été ambassadeur , en 1794 , auprès de la magnifique cour de St. James.

» sessions ottomanes , et il ne doit jamais dé-
» tourner son attention de cet objet ; cepen-
» dant , dirigé par de *vils motifs* , il ne s'est oc-
» cupé que de ses intérêts , et n'a pas songé à
» prévenir les habitans de l'Egypte des inten-
» tions de ces chiens d'infidèles , les Français. »

A l'exemple du Vatican , il invite tous les bons musulmans à tuer les Français. Le combat d'A-boukir eut lieu peu de tems après. Sous le rapport militaire , ce fut un très-brillant avantage ; mais lorsqu'on songe que cette victoire a été la cause des nouveaux troubles dans lesquels l'Europe a été plongée , cela détruit toute la joie que nous pourrions en ressentir. Cette victoire plongea dans le délire tous les barbares souverains du Continent ; elle fit revivre dans les cours de Naples et de Vienne l'espoir de subjuger les Français ; les négociations de Rastadt prirent une marche tout-à-fait différente , après ce sanglant et inutile avantage. Enfin le tocsin de la croisade sonna de nouveau ; des courriers furent expédiés d'une extrémité de l'Europe à l'autre. Les Russes , jusqu'alors inactifs , virent qu'il était de leur intérêt de se joindre à la confédération ; comme leur empereur avait la faculté de passer les Dardanelles , il pouvait reconquérir l'Egypte , ou gagner dans

la Méditerranée quelque place importante ; et c'était là le principal motif qui le portait à prendre parti dans la croisade. Son frère d'Allemagne trouva différens moyens de prolonger les négociations de Rastadt ; il prodigua les notes les plus provoquantes, pour engager les Français à rompre les négociations , parce que Paul venait de lui promettre d'envoyer en Allemagne 100,000 hommes , sous le commandement du grand égorgeur Suwarow.

Au mois de novembre 1798 , trois mois après la bataille d'Aboukir , les légions si vantées d'un peuple que domine le despotisme , l'ignorance et la barbarie , étaient déjà en marche vers l'Allemagne ; mais l'empereur de toutes les Russies présentait un compte de 2,000,000 liv. st. Le cabinet Britannique , qui est le payeur-général de l'Europe , mais qui avait été si souvent trompé par les chefs scrupuleux des gouvernemens réguliers , déclara qu'il n'en laisserait plus imposer à sa sagesse ; qu'il n'enverrait l'argent que lorsqu'on lui aurait expédié la marchandise , et qu'il fallait que 50,000 Russes fussent rendus en Allemagne , pour que l'autocrate de cet empire pût toucher les espèces. Ces observations furent représentées de nouveau dans le discours du roi , à l'ouverture de

la session de 1798 ; il annonça « que le combat » du Nil avait réveillé le zèle des Turcs et de » l'empereur de Russie ; et qu'il avait le plus » grand espoir de voir les autres Etats de l'Eur- » rope imiter cet exemple , etc. » Mais comme les Russes n'étaient pas encore rendus en Allemagne , il ne fut nullement question de l'argent qu'on devait leur fournir. Ils arrivèrent enfin ; et le 1^{er}. avril 1799 , on vota pour l'empereur de Russie un subside à 1,200,000 livres sterlings.

Passons maintenant à l'examen de la conduite de Naples (1), et de ses agressions dans cette circonstance , qui furent presqu'uniquement l'ouvrage des manœuvres de la faction anglo-autrichienne ; car si la cour de Naples n'avait pas compté sur l'appui des Anglo-Autrichiens et des Russes , elle n'aurait jamais com-

(1) La cour de Naples ne pouvait oublier , ni pardonner à la république française l'envoi qu'elle lui avait fait d'un simple grenadier , porté sur l'un des vaisseaux de l'amiral Truguet , pour terminer quelques différens avec cette cour. Ce fut une terrible leçon pour les Rois et pour tout le Monde , que celle qui leur apprit qu'un grenadier français avait assez de dignité pour traiter avec de tels rois.

mencé les hostilités. Cette cour méprisable se permit une foule d'aggressions , avant même d'avoir déclaré la guerre. Lorsque l'amiral *Nelson* , après le combat d'Aboukir , arriva à *Naples* , la joie la plus extravagante y éclata ; on y prodigua les fêtes , les illuminations et les réjouissances publiques ; le roi et la reine mi-rent en mer , pour aller au-devant de l'amiral anglais , et pour le complimenter.

L'ambassadeur de France , le citoyen *Garat* , distingué par ses manières , et par ses talents comme écrivain , s'étant rendu à la cour le jour de la présentation de lord *Nelson* , la reine lui tourna le dos.

Lorsqu'on sut que Malte était dans les mains des Français , le roi de Naples rendit un édit qui condamnait à mort tout Napolitain qui ferait passer des provisions à Malte ; il se permit encore une multitude d'autres aggressions. A la fin , le roi , aidé de son champion et de son grand conseiller , le général *Mack* , et excité par lord *Nelson* , ne put résister au désir qu'il avait de commencer la croisade. Au mois de novembre 1798 , ce grand potentat et cet illustre commandant entrent sur le territoire de Rome , avec une bande nombreuse d'assassins et de massacreurs. Il se fit précéder d'une déclaration

adressée au général Championet, commandant des troupes françaises, qui étaient alors peu nombreuses. Il s'exprimait ainsi : « J'ai le dessein de prendre possession de Rome ; je dé sire que vous l'évacuez, ainsi que tout son territoire , parce qu'on a révolutionné cet Etat depuis le traité de Campo-Formio (1) ; je vous défends , en outre , d'envoyer aucune troupe sur le territoire Toscan ; et si vous tirez un seul coup de fusil contre les troupes napolitaines , je vous déclare que tous les Français , qui tomberont en mon pouvoir , seront mis à mort. » La même déclaration fut mise à l'ordre général. Relativement à ce dernier article , le général Mack tint parfaitement parole. A Arcoli , trois soldats français furent attachés à un arbre , et fusillés. A l'hôpital d'Ostricoli , dont le général Mack s'empara , trente soldats français , à qui on avait fait l'amputation le jour précédent , furent fusillés , et leurs corps furent brûlés (2) !

(1) Par le traité de Campo-Formio , il n'était point stipulé que le ministre de France serait impunément assassiné ! O brave M. Mack !

(2) Voyez le compte qui en est rendu par une lettre de Terni , en date du 18 décembre 1798 , Quant

Quant à la neutralité de la Toscane , dont il était question dans la proclamation du général Mack , nous allons voir de quelle manière ces honnêtes agens d'une cause honorable prétendaient l'observer.

Lorsque ce roi , également distingué par son courage et par sa sagesse , se fut mis en campagne avec son bruyant général , et qu'il eut demandé aux François d'observer la neutralité à l'égard de la Toscane , l'amiral Nelson fit transporter à Livourne , sur des bâtimens anglais et portugais , 8,000 Napolitains qui devaient attaquer l'arrière-garde des François ; ces troupes arrivent à Livourne , et se préparent à débarquer ; le commandant fait mine de vouloir s'y opposer , et publie bientôt après la proclamation suivante :

Livourne , le 30 novembre 1798.

« L'illustre Jacob Lavaillette , major-général du grand-duc de Toscane , commandant de » Livourne , fait savoir qu'il a paru devant le » port de Livourne une escadre de vaisseaux de » guerre anglais et portugais , ayant à bord des

insérée dans plusieurs journaux de Londres , du 5 janvier 1799.

L

» troupes napolitaines, qui ont déclaré vouloir
 » descendre à terre , et qu'elles emploieraient
 » pour cela la force , en cas de résistance. Le
 » commandant de Livourne , vu l'impossibilité
 » où il était de résister , leur a permis de dé-
 » barquer , sous la condition expresse de res-
 » pecter la neutralité de la Toscane. » Mais de
 quelle manière cette *neutralité de la Toscane*
fut-elle observée? Au moment où l'escadre en-
tra dans la rade , l'amiral Nelson saisit , comme
de bonne prise , une flotte génoise de vaisseaux
marchands , richement chargés (1).

A l'approche du roi et du général Mack ,
l'armée française évacua Rome , qui devint au
même instant un théâtre de sang et d'horreur.
Les cardinaux *Albani* , *Erasca* , et *Braschi*
(le neveu du pape) entrèrent dans Rome , avec
leségorgeurs de Naples , et commencèrent leurs
fonctions , en commettant toutes sortes d'outra-
ges , et en violant tous les droits et tous les
sentimens de la nature. Enfin *tous* les Juifs ,
jeunes et vieux , hommes , femmes et enfans
furent massacrés ; il n'y eut pas un seul de ces

(1) Voyez la lettre de Livourne , insérée dans
le correspondant de Hambourg , du 10 janyier
1799.

10,000 infortunés, qui échappât au fer assassin
des champions de l'ordre et de la religion; une foule d'actes de la cruauté la plus raffinée furent également commis à l'égard de Catholiques, que l'on savait ou que l'on supposait être attachés à la cause des Français. La perfidie de la cour de Sardaigne, quoiqu'elle eût manqué l'occasion de rivaliser avec celle de Naples, ne fut pas moins notoire dans des barbaries qui voulent à une infamie et à une exécration éternelle, tous les cabinets coalisés pour la défense du bon ordre et de la religion.

A cette multitude d'aggressions criminelles, le directoire exécutif de la république française déclara la guerre aux rois de Naples et de Sardaigne; et peu de tems après, les républicains victorieux entièrement à Turin et à Naples. Le roi de Sardaigne eut la permission de se retirer dans son isle. Son frère sanguinaire, le roi de Naples, se sauva à Palerme; et à son arrivée, tous les Français qui s'y trouvaient, y furent massacrés.

Le directoire exécutif demanda alors, par l'intermédiaire de ses plénipotentiaires à Rastadt (1), des renseignemens officiels sur l'ar-

(1) Voyez, dans les papiers publics, la lettre de Rastadt, du 2 janvier 1799.

rivée des troupes russes dans les Etats d'Allemagne. Leur arrivée avait été publiée dans tous les journaux , plusieurs mois avant qu'on en fit l'annonce officielle. Le directoire savait fort bien qu'elle n'avait lieu qu'en vertu d'un plan arrêté entre *Naples, la Sardaigne, la Russie, l'Autriche et la Grande-Bretagne*. Naples et la Sardaigne s'étaient trop tôt déclarés. Cela fut très-heureux pour le directoire , qui n'eut alors que ces deux puissances à combattre , et qui put les écraser d'un seul coup ; les forteresses du Piémont et Naples étaient des acquisitions fort importantes pour les Français ; et ainsi , dès le premier abord , les projets des alliés furent déconcertés.

Les ministres de l'Empire à Rastadt prirent l'objet de la marche des troupes russes dans une sérieuse considération ; ils répondirent aux ministres français , par une note datée de Rastadt , le 14 janvier , dans laquelle ils disent : « Qu'au- » cune réquisition n'a été faite à l'Empire , de » la part de l'empereur , sur la démarche des » troupes russes , et qu'ils en référeront à la » diète à *Ratisbonne*. »

Les membres de la diète , sur la demande des députés de Rastadt , voulurent ouvrir le protocole , c'est-à-dire , prendre l'opinion de tous les

envoyés sur cette affaire ; mais les ministres de Hanovre et de Bohême s'y opposèrent, en disant qu'il fallait attendre que les cours principales se fussent expliquées sur cette importante affaire. La majorité vota donc pour qu'il en fût référé à l'empereur. L'empereur, en réponse, dit qu'il fallait prendre garde de ne pas offenser l'empereur de Russie, qui était très-puissant, et qui, comme membre de l'Empire, avait, en vertu du traité de *Teschen*, le droit d'envoyer des troupes *dans l'Empire, pour sa défense ! !* En attendant, les Russes avançaient, et les Autrichiens eurent l'ordre de passer l'*Inn* (1), et de sortir des Etats héréditaires. Le gouvernement français voyant clairement quelle était la ruse et la perfidie du cabinet impérial, fit passer le Rhin à ses troupes, et déclara en même-tems à la diète, par une proclamation, que si elle voulait protester solennellement contre l'entrée des Russes en *Allemagne*, il continuerait les négociations pour la paix avec l'Empire. Les Français, après avoir vainement attendu pendant quatorze jours dans une attitude hostile, s'avancèrent et en-

(1) Cet ordre était une violation formelle des préliminaires de paix signés à Rastadt.

veloppèrent Rastadt. Le plénipotentiaire impérial, le comte *Lehrbach*, demanda aux ministres français un passe-port et une escorte pour se rendre aux avant-postes autrichiens. Il l'obtint sur-le-champ, et il quitta Rastadt, sans qu'on lui fit le moindre mal ; les Républicains ne sont pas des assassins.

A cette époque, l'honorable M. Paget, envoyé Britannique à la cour de Bavière, demanda impérieusement que le ministre français auprès de cette cour, M. Alquier, et M. Trouvé envoyé à celle de *Stuttgart*, fussent renvoyés sur-le-champ, quoique les princes de ces Etats fussent en paix avec la France. Ces deux cours refusèrent d'obéir à cette intimation. On en prévint l'archiduc Charles, qui était alors peu éloigné de là, et qui envoya un détachement, pour faire partir de force les deux ministres, ainsi que M. Bacher, envoyé auprès de la diète de Ratisbonne. Dans le même moment, le 10 mars 1799, une note circulaire fut adressée par l'empereur à tout le corps diplomatique à *Vienne*, dans laquelle il déclare « qu'avec une belle armée, et de vastes ressources (le fond de la bourse du pauvre Monsieur Bull) sa majesté impériale ne souffrira pas que la France lui fasse la loi. Elle espère,

» en conséquence , que son exemple sera imité
» par tous les Etats de l'Europe. Le triomphe
» de la cause des rois , s'ils agissent de concert ,
» ne peut être incertain ; mais s'ils se divisent ,
» leur perte est inévitable. »

Je dois maintenant entreprendre le récit d'un fait qui soulève d'horreur le cœur de tout homme honnête , juste , ou qui n'a que les sentimens de l'humanité. Je veux parler de l'assassinat des plénipotentiaires français à leur sortie de Rastadt.

On a déjà vu dans cet ouvrage que la féroce maison d'Autriche avait déjà plus d'une fois trempé ses mains dans le sang des ambassadeurs français. Le baron de Jacobi , ministre de Prusse à la cour de St. James , alors ministre de cette cour à Rastadt , et tous les autres envoyés ont dressé l'acte contenant la narration de cet horrible assassinat (1). Elle s'accorde parfaitement , et de la manière la plus exacte , avec le récit qu'en avait déjà donné *Jean-de-Brie* , l'un des ministres qui y avait échappé. L'horreur de ce crime peut à peine être surpassé par l'effronterie de ceux qui ont été assez scélérats pour l'attribuer aux Français eux-

(1) Voyez la pièce G , à la fin de ce livre.

mêmes. Les vils échos de cette calomnie, les journaux de toute espèce, qui s'impriment dans cette capitale ne seraient dignes, à certains égards, que de mépris ; mais, sous d'autres, ils méritent la plus forte censure. J'ai eu l'occasion de voir les journaux de tous les autres pays de l'Europe : dans aucun, ni même dans les gazettes de *Pétersbourg et de Vienne*, on n'a osé présenter cette affaire d'une manière aussi peu convenable. Ces journaux, qui devaient être les plus acharnés contre la France, ont seulement donné à entendre que ce crime avait été commis par des voleurs ou des émigrés français. Ces deux suppositions sont également absurdes. Les émigrés ne pouvaient entrer dans la ligne des postes gardés par les Autrichiens ; et à coup sûr, des voleurs ordinaires auraient pris les effets, auxquels cependant on ne toucha pas. Le *True-Briton* et le *Morning-Chronicle* ont été beaucoup mieux instruits ; et ils ont donné un démenti formel au baron de Jacobi et à ses collègues du corps diplomatique ; mais voici le fait dans toute sa vérité. Trois jours avant que les ministres français eussent arrêté de quitter Rastadt, ils expédièrent un courrier avec des dépêches pour la France ; ce courrier avait à peine fait quelques lieues, qu'il fut arrêté, et

conduit chez l'assassin *Barbaczy* (1), qui le garda prisonnier, lui prit ses dépêches, et les envoya à l'*Archiduc*, qui les recueillit avec soin. Ces dépêches contenaient des indications sur certains objets qui devaient être expliqués par les papiers que les ministres français avaient en leur possession. C'étaient ces papiers qu'il fallait avoir, *coute qui coute*. Dès que cet acte de violation du droit des nations fut connu à *Rastadt*, tous les ministres adressèrent leurs réclamations au baron d'*Albini*, l'envoyé directorial de Mayence, qui écrivit au colonel *Barbaczy*, pour lui demander de rendre les dépêches, et de remettre le courrier en liberté. Ce brigand lui répondit que l'arrestation du courrier français, et la saisie de ses papiers avait été le résultat des mouvements des avant-postes, et que l'autorité supérieure pouvait seule prononcer sur cet objet important; il avait le regret de ne pouvoir satisfaire aux désirs de son excellence. Dès que l'*Archiduc* eut acquis la certitude que les papiers, dont les ministres français étaient possesseurs, pouvaient être de quelque utilité, il chargea l'exécuteur de ses assas-

(1) Colonel du régiment des hussards Scéker.

sinats (1), Barbaczy , d'intimer aux ministres français l'ordre de partir dans les vingt-quatre heures. Cet ordre fut remis à sept heures du soir. On y obéit sur-le-champ : les ministres français se présentèrent aux portes , qui étaient fermées ; on ne permit à personne de partir avec eux. Quelques domestiques allemands qui les avaient servis pendant leur séjour à Rastadt, et qui voulaient les accompagner jusqu'au Rhin, ne purent pas même sortir. Le ministre Bonnier demanda à l'officier du poste ce que signifiaient toutes ces précautions , et si on leur donnerait une escorte. L'officier répondit qu'il ne pouvait qu'obéir aux ordres qui lui étaient donnés pour ce qui concernait les postes ; mais qu'il n'en avait point pour fournir une escorte. Les ministres conjurent de l'alarme , et écrivirent à Barbaczy, qui répondit verbalement (2) « qu'ils » s'en aillent au diable, *qui ne tardera pas à les avoir en sa puissance* ; de quoi ont-ils peur ? Dites-leur que les coquins ne se volent

(1) *Qui facit per alium . facit per se.*

(2) Last inh nach dem henker gehn , er wird sie bald genug hohlen. Sagt dass Franzosische Gesindel , ein dieb stahlt , ni was vom seinem caméraden.

» jamais entre eux. » Ce message fut porté par un domestique allemand , qui l'a certifié publiquement et avec serment , en présence des ministres alors à Rastadt , qui ont dressé le rapport de cet assassinat anti-diplomatique. On sait ce qui eut lieu ensuite : deux ministres français furent assassinés ; leurs effets et leurs papiers furent portés dans la demeure de Barbaczy !!! Dès que cet horrible événement fut connu à Rastadt , le secrétaire de la légation prussienne , M. Jordan , se rendit de suite sur les lieux , avec les domestiques des députés assassinés. Leurs effets , consistant en rouleaux de louis , montres , argent , habits , etc. furent rendus à leurs domestiques. On réclama aussi leurs papiers ; mais la réponse fut qu'ils avaient été envoyés au quartier-général de l'*Archiduc* !!!

Le ministre directorial , le baron d'Albini , notifia cet événement à Barbaczy. Celui-ci répondit « qu'il leur avait donné vingt-quatre » heures pour partir ; qu'ils auraient pu se » mettre en route pendant le jour ; et qu'il don- » nerait une escorte à ceux qui vivaient en- » core. »

Cet horrible événement n'a pas besoin de commentaire : il nous suffit , pour l'éternelle

confusion de ses auteurs , de le rapprocher des autres forfaits diplomatiques dont nous avons déjà parlé , l'arrestation des ministres Semonville et Maret , et l'empoisonnement du baron de Goërtz.

L'ambassadeur d'une cour du Nord auprès de celle de Vienne , m'a dit *qu'un certain bruit indiscret, répandu à Vienne, avait donné la certitude irréfragable , que les papiers des ministres assassinés étaient dans les mains du cabinet autrichien ; par la substance d'un projet secret qui était dans les mains des plénipotentiaires français , au moment de leur assassinat , et qui n'était absolument connu que d'eux , du plénipotentiaire de cette cour du Nord au congrès de Rastadt , qui l'avait présenté , et de l'Ambasseur de cette même cour à Vienne ; la substance , dis-je , de ce projet avait transpiré à Vienne ! et un de ses ambassadeurs que je viens de citer , et qui est aussi distingué par son savoir et par l'élégance de ses manières , que par son honneur et sa véracité , a certifié devant moi , qu'il était moralement impossible que la cour de Vienne eût pu avoir la moindre connaissance de ce projet , si elle ne se l'était procuré au moyen du vol et de l'assassinat . Quelle suite a-t-on donné à cette*

horrible affaire ? *L'archiduc et l'empereur* ont désavoué d'en être les auteurs. Les ministres à Rastadt en ont porté leurs plaintes à la diète , en demandant qu'elle fût sérieusement examinée ; au lieu de cela , ils en ont référé à l'empereur : ce qui était contredire ouvertement les lois de l'empire (1).

(1) Il est facile de voir pourquoi la diète référa de cette affaire à l'empereur. Le conseil aulique de Vienne , fidelle à son hypocrisie accoutumée , adressa , le 13 juin 1799 , à la diète une note , où il lui demandait d'envoyer des députés pris dans son sein , à l'effet d'informer sur la catastrophe sanglante de Rastadt , et en faire un rapport à l'empereur ; la diète prit en conséquence les résolutions suivantes :

1^o. Les délibérations s'ouvriront suivant le vœu de l'empereur , le 12 juillet.

2^o. Le commissaire impérial sera consulté sur la question de savoir : si la députation demandée , représenterait les états , comme individus de l'empire.

3^o. Dans ce cas , Ratisbonne sera proposé à l'empereur , comme lieu des séances de la députation ; et dans le cas contraire , on lui proposera une place neutre , à peu de distance de l'endroit où le crime a été commis.

La diète , et non l'empereur est l'autorité suprême. Ce serait absolument comme si la chambre des lords en appelait au lord *Kenyon* ou à une cour inférieure : le motif de cet artifice était évident ; c'est que chaque membre de la diète a le droit d'émettre son opinion et de la faire *enregistrer* ; de cette manière , le crime qui n'est maintenant enregistré que dans le ciel , aurait été attribué à ses véritables auteurs.

La postérité refusera de croire qu'on ait borné là les recherches sur cette horrible affaire , que Barbaczy ait été seulement mis aux arrêts pour 24 heures et replacé ensuite à la tête de son régiment.

4°. Le gouvernement français sera invité à envoyer un agent pour assister aux informations , et communiquer les dépositions légales aux parties intéressées.

5°. Les députés seront munis de pouvoirs illimités , soit pour rendre une sentence définitive , soit pour soumettre leurs délibérations à des juges impartiaux.

Ces résolutions furent envoyées à l'empereur , qui n'y répondit point ; ainsi la diète , pour se débarrasser de cette affaire , finit par la renvoyer à l'empereur.

C H A P I T R E X.

CETTE guerre dont tout homme sensible aux malheurs de l'humanité avait désiré la fin , et qu'il regardait comme terminée , grâce à la victoire du héros du Nil , cette guerre se ralluma d'une manière bien plus désastreuse pour l'Europe civilisée. Les campagnes de 1792 et de 1793 avaient , il est vrai , fourni l'exemple de quelque massacres (1) ; mais à l'arrivée du

[1] J'étais à Francfort , sur le Mein , en 792 , quand il fut repris par les Hessois , qui s'en emparèrent par un coup de main. Cent hommes entrèrent dans la ville sans fusil , et se cachèrent dans les maisons ; chacun d'eux alla mettre ensuite le feu à celles où il pensait que pouvait être un Français ; aussitôt que celui-ci avait paru , il était assassiné . 600 Français périrent par ce stratagème extraordinaire et barbare .

Un détachement de prisonniers français , conduit par des soldats hollandais , s'arrêtèrent dans une auberge de la Flandre ; j'y étais descendu ce jour là même. Les prisonniers se rangèrent autour du feu , et accablés de fatigue , ils s'abandonnèrent au sommeil . Bientôt après , entrent quelques croates qui les voyant endormis et gardés par un seul soldat , fondent sur eux , les assassinent tous , puis se livrent aux éclats d'une joie frénétique .

héros de Prague, sur le théâtre de la guerre ; on vit sa barbarie effacer toutes les descriptions qu'on avoit faites , et prouver que le renommée lui avait rendu justice. Des lettres de Venise qui parurent dans les papiers de Hambourg , annoncèrent qu'il avait fait prisonnier un piquet de soixante Français , et que pour rendre son début plus brillant , il les avait fait tous massacrer , à l'exception de deux qu'il renvoya en France , en les chargeant d'annoncer à leurs camarades , que *Suwarow étoit arrivé.*

Ce n'est qu'à regret que j'attache le blâme au nom d'un officier anglais , beaucoup moins illustre par son rang que par sa valeur : je veux parler de la fin tragique du prince *Caraccioli*. Il paraissait avoir embrassé à Naples la cause populaire ; et lorsque cette ville fut reprise , le prince amiral de la flotte napolitaine , et qui avait son pavillon à son bord , se rendit positivement à l'amiral anglais , et sous la garantie sacrée de sa parole d'honneur , qu'il aurait la permission de se retirer par-tout où il voudrait. Mais lorsqu'il se fut rendu à bord du vaisseau du *lord Nelson* , il fut arrêté , transféré dans un cachot , jugé par une cour martiale , et pendu.

Le trait sanguinaire qui suivit immédiatement
celui-ci

celui-ci; ce fut le massacre de la garnison du château de St. Elme, composée de patriotes napolitains et des troupes françaises. Ils n'avaient point voulu se rendre aux assassins de la Calabre, mais seulement aux Anglais, qui signèrent avec eux une capitulation (1), en vertu de laquelle la garnison toute entière, et toutes les personnes qui étaient dans la place, et qui le désireraient, seraient transportées saines et sauves à Toulon, sous la protection des Anglais. Voici comment s'exécuta la capitulation. Dès le moment que les Napolitains furent hors du château, et que les Anglais les eurent en leur pouvoir, ils les livrèrent à leurs barbares compatriotes, qui les tuèrent tous jusqu'au dernier(2). Un autre événement qui eut lieu à Hambourg, à la même époque, mérite aussi d'être remarqué. J. Napper-Tandy, que son pays avait déclaré rebelle, il est vrai, mais qui était dans un pays neutre, et dont la personne était par conséquent inviolable, fut arrêté au mépris des lois des Nations ; il a été depuis transporté en An-

(1) La capitulation fut signée de la part des Anglais, par M. Foote, capitaine de la frégate *Sea-Horse*.

(2) Voyez la pièce H.

gleterre. On ne trouverait point l'exemple d'un pareil fait dans l'Histoire , si l'on en excepte cependant l'arrestation , faite par le roi de Prusse , du baron de *Trenck* dans la ville neutre de *Dantzick* , contre laquelle toutes les puissances d'Allemagne ont protesté. Je ne prétends pas dire que *Tandy* , ayant une commission d'officier au service de France , n'était plus sujet aux lois de son pays. *Le crime* consiste à l'avoir arrêté sur un territoire neutre. Le gouvernement français n'a jamais fait aucune démarche pour faire arrêter les émigrés à *Hambourg* , quoique , dans ces derniers tems , cette ville fût devenue *un autre Coblenz*.

Je passe maintenant à la violation que fit le cabinet Britannique , du traité conclu entre les Turcs et le général Kléber. Ce général , qui était sur le territoire des Turcs , traite de la paix avec son adversaire , lorsqu'il avait encore les armes à la main ; le commodore de l'escadre anglaise dans ces parages , est appelé à prendre partau traité , afin d'en garantir l'exécution. Le général Desaix , l'un des officiers supérieurs commandant en Egypte , fait voile pour la France , après avoir pris les passe-ports nécessaires de toutes les parties qui avaient signé le traité ; ce brave officier n'en fut pas moins

arrêté par un croiseur anglais , et envoyé , par le lord *Keith* , prisonnier à Livourne , où il fut mis dans le lazareth commun. Il écrivit à l'amiral anglais , pour demander qu'on lui accordât des plumes , de l'encre et du papier , et qu'on le traitât d'une manière convenable à son rang. Le brave amiral répondit : « Monsieur , je suis » surpris que vous demandiez à être différem- » ment de vos compatriotes , attendu qu'en » France , vous êtes sous le règne de l'égalité : » vous pouvez , dans la situation où vous êtes , » apprendre , par la pratique , les avantages de » cette égalité que vous n'avez eue jusqu'ici » qu'en théorie . »

C'est par ce trait d'esprit , qu'on apprit au brave Desaix , qu'il ne devait compter sur aucun adoucissement à son sort. Demandez à tous les officiers anglais , qui ont été prisonniers en France , de quelle manière ils y ont été traités ; que l'on interroge tous les officiers des expéditions mémorables d'*Ostende* , du *Helder* et de *Toulon* , le capitaine des gardes *Bristow* , et le lord *Proby* , capitaine de la marine : qu'ils disent la manière dont ils ont été accueillis. Il est vrai que le général *Dow* et sir *Sidney Smith* ont été mis en prison ; mais on doit convenir aussi que , dans tous autres pays , *ils auraient*

subi un traitement plus rigoureux. On sait que , lorsque le dernier fut arrêté au Hâvre , avec tous ceux qui montaient son bateau , on trouva sur eux des combustibles , etc. , avec lesquels ils se proposaient d'incendier le Hâvre et tous les bâtimens qui étaient dans sa rade. Le crime du premier était plus grand encore. Nous voilà arrivés à l'époque où le sauveur de la France revint de l'Egypte dans sa patrie. L'imcapacité du directoire exécutif et la corruption de ses agens avaient plongé la France dans le trouble. Ses braves armées de France et d'Allemagne , manquant de pain et d'habits , et réduites à un nombre inférieur à celui de leurs ennemis , ne purent leur opposer une assez forte résistance. L'Europe étonnée vit ces phalanges , autrefois si puissantes , et toujours victorieuses , fuir rapidement devant leurs ennemis. Le philosophe et le philanthrope commencèrent à s'alarmer des progrès du buveur de sang Suwarow , et de son armée de barbares. La France était menacée de subir le sort de la Pologne , de voir son sol fertile devenir la proie des despotes du Continent , et le traité de Pavie recevoir son exécution. Elle était enveloppée de tous côtés ; les finances étaient épuisées ; les deux conseils , le pouvoir exécutif , et toutes

les autorités constituées étaient en guerre ouverte les uns avec les autres; et, ce qui est pour un Etat le plus grand de tous les malheurs, le peuple avait perdu toute confiance dans le gouvernement. Telle était la situation desespérée de la république française, lorsque le *héros de Lodi* arriva. L'époque mémorable, qui suivit son retour, est encore présente à tous les esprits. On voit que je veux parler de la révolution de *brumaire*, qui plaça *Bonaparte* au rang de premier magistrat de la république. Il fut appelé, par le vœu unanime de la nation, à arracher son pays au joug de la démagogie, à secourir les frontières menacées, à procurer à la France une paix durable : il réussit dans le premier objet. Massena avait obtenu sur les Russes, en Suisse, une victoire complète. Cette victoire, et la manière dont les soldats de Paul I^{er}. avaient été traités dans l'expédition d'Hollande, déterminèrent ce prince à se détacher de la coalition. Les Autrichiens furent aussi, en grande partie, la cause de cette résolution. Bonaparte fut moins heureux dans ses démarches pour obtenir la paix; il avait écrit à Vienne, pour demander un armistice, et entrer de suite en négociation. Sa lettre, adressée à l'Empereur, lui fut positivement renvoyée.

On a pu juger, depuis, du contraste qui existait entre le chef de la République et l'Empereur Romain de l'Occident ; lorsque , dans la campagne suivante , les légions du dernier étaient enveloppées , et qu'elles pouvaient être facilement anéanties , il demanda un armistice , et il l'obtint. Le premier consul avait aussi adressé une lettre à celui qui s'annonçait comme le héraut de la paix , le roi de la Grande-Bretagne ; sa réponse fut que le gouvernement était trop nouveau , et que les Bourbons , comme héritiers légitimes du sceptre de la France , pouvaient seuls lui procurer la paix. On voit que notre cabinet est assez sage pour employer les mots de la manière qui lui paraît le plus convenable. Les lois des Nations , reconnues par tous les publicistes , veulent-elles qu'on rejette les propositions de paix faites par un gouvernement , lors même qu'il est dans les mains d'un usurpateur militaire (1) ? Le cabinet Britannique n'a - t - il pas traité avec *des empereurs*

(1) Si un conquérant injuste , ou tout autre usurpateur s'empare des rênes du gouvernement , il a le droit d'exiger les respects dus à l'autorité légitime , dès que le peuple s'est soumis à son pouvoir , et l'a reconnu pour son souverain , par un hom-

noirs, et des impératrices blanches, qui avaient assassiné leurs plus proches parens ? Mais ces honorables personnages, qui traîquent du sang des hommes, MM. Pitt, Thugut et compagnie étaient bien aises de débiter encore un peu de leur marchandise. En effet, 150,000 Français ou Allemands périrent depuis le moment où Bonaparte offrit de traiter de la paix, jusqu'à l'époque de la mémorable bataille de Maringo, qui mit les Français en possession de toute l'Italie, et qui anéantit leurs ennemis. Une convention permit à l'armée autrichienne de rentrer sur son territoire ; cette convention stipula un armistice limité pour les armées d'Italie et d'Allemagne. A cette époque, l'Empereur envoya à Paris le comte de St. Julien, pour traiter de la paix ; cet officier, indépen-

mage volontaire. Les autres Etats, n'ayant aucun droit de se mêler de la politique intérieure de ces peuples, doivent s'en rapporter à sa décision; pour eux, la possession actuelle est le seul titre légal : ils peuvent dès-lors négocier et traiter avec l'usurpateur. Vatel, dans son traité du droit des gens, p. 436. liv. 4.

Cette jurisprudence est celle qui règle nos dynasties de droit et de fait.

dammment de ses *pleins-pouvoirs* pour régler toute espèce de conditions , avait deux lettres pour le premier consul : l'une de l'empereur , l'autre de l'archiduc, qui s'était trouvé personnellement en relation avec Bonaparte, pendant les négociations de *Leoben*. Ce négociateur signe des *préliminaires de paix*, et revient à Vienne. L'aide-de-camp Duroc , envoyé par le gouvernement français , devait l'accompagner , pour y régler quelques petits objets qui n'étaient pas encore arrangés; dès que Thugut en fut informé , il dépêcha sur-le-champ un courrier au général Kray , avec ordre de ne pas permettre que l'aide-de-camp Duroc dépassât les lignes autrichiennes, parce que sa présence produirait à Vienne un mauvais effet. Cet indigne procédé fut encore supporté patiemment par le chef de la république. Les préliminaires furent envoyés à Paris , pour y subir quelques modifications. Dans cet intervalle , le lord Minto se montre ; il menace l'Autriche d'une prompte vengeance , si elle fait une paix séparée. Ces menaces faisaient peu d'effet sur le gouvernement impérial; mais des conditions *d'un plus grand poids* agirent avec force dans les mains , et non sur la conscience de *M. Thugut*. Il se laissa persuader de rece-

voir les présens de l'aimable *M. Bull*, avec environ *deux millions sterlings*, pour son maître. Les modifications aux préliminaires de paix , que la cour de Vienne avait proposées , furent acceptées par Bonaparte ; mais lorsqu'ils revinrent à Vienne , pour y être ratifiés , on éleva de nouvelles objections , et l'on continua de multiplier ainsi les obstacles et les artifices, jusqu'au moment où les Français étaient sur le point de recommencer les hostilités : c'est alors que l'empereur, après avoir pris les sacremens, et fait son testament , se rend à son armée ; et au lieu de combattre , offre trois forteresses , qui ne lui appartiennent pas , pour gage de sa sincérité. Etais-ce pour le maintien de l'armistice ? Non , sans doute : car il était prêt d'expirer ; mais il offrait ces trois forteresses , comme un gage de l'intention où il était de faire la paix dans un certain espace de tems. Les Français voulaient prudemment combattre et négocier tout-à-la-fois. Ils voulaient faire de nouvelles conquêtes , et arracher encore quelques gages à l'empereur. *La reprise des hostilités était tout-à-fait indépendante des négociations ; car, dans les préliminaires signés par le comte de Saint-Julien , on n'était point convenu d'une cessation d'armes.* Le général

français ne voulut point entendre aux propositions faites par l'empereur ; et l'armée républicaine allait attaquer celle de l'empire , dans le moment où l'on poursuivait encore les négociations ; mais l'empereur , jugeant par ses propres yeux de l'état de faiblesse et de découragement où se trouvait son armée , n'osa pas la mener au combat. La paix n'étant pas encore faite , il livra aux Français trois forteresses , pour prix du nouveau délai qu'on lui accordait. Dans le tems même que le comte de Cobenzel serait à Lunéville , si la paix n'était pas signée et ratifiée dans le terme convenu , les Français et les Autrichiens devaient en venir à de nouveaux combats , ou les premiers obtenir de nouveaux gages de *la sincérité autrichienne*. Ces différents armistices n'étaient conclus que pour un tems , et n'avaient aucun rapport avec les préliminaires de la paix. C'était , de la part de la France , faire suivre à la diplomatie une marche toute nouvelle ; car jusqu'alors les armistices et les négociations de paix n'avaient pas été établis d'une manière séparée. Ce mode de traiter , qui était le plus adroit , était aussi le plus humain et le plus modéré. Le gouvernement français savait bien que les Autrichiens ne gagneraient rien à engager de nouvelles actions.

Le cabinet Autrichien , et le représentant de M. Pitt auprès de ce cabinet , étaient convaincus de cette vérité ; et c'est là le motif des sacrifices auxquels ils furent forcés de consentir (1).

J'ai su , relativement aux négociations , une circonstance sur la vérité de laquelle on peut entièrement compter. L'autorité sur laquelle je m'appuie est irréfragable ; et je n'ai pas la

(1) Dans la dernière correspondance entre le lord Grenville et M. Otto , on trouve , de ce dernier , une observation pleine de justesse . « Aux yeux de quelques hommes d'Etat , dit il , les Français paraîtront singulièrement coupables d'imprudence , en ne faisant point la paix . » Mon avis est entièrement dans le sens de cette observation ; et le général Mélas a pu dire ce que le consul Posthumius dit au sénat romain , lorsqu'il fut de retour à Rome . « Vos généraux et ceux de l'ennemi sont également coupables d'imprudence : nous , en nous engageant , par défaut de prévoyance , dans une situation dangereuse ; eux , en nous laissant échapper ; pour quoi ne nous ont-ils pas tenus enfermés dans notre camp ? Pourquoi n'ont-ils pas envoyé à Rome , pour conclure une paix solide et durable avec le sénat et le peuple ? »

liberté de la nommer. La cour de Vienne , le peuple de Vienne , la gazette de Vienne et toute l'Allemagne n'ont jamais dit ce que les ministres britanniques ont eu l'audace de soutenir , que le compte de Saint-Julien n'avait pas des pouvoirs pour traiter. Je le demande , le gouvernement français auroit - il permis au comte de rester à Paris , une heure seulement , s'il n'avoit pas eu des lettres de créance telles qu'il les falloit ? Les Français ont toujours été trop bons publicistes , pour ne pas distinguer des *pleins pouvoirs* , de ceux qui ne sont que *limités*. Le lord Malmesbury leur rendra la justice de le certifier. On a lieu d'être surpris que des membres distingués de l'opposition se soient occupés à répondre à des assertions dont la fausseté et la perfidie étaient évidentes *au premier abord* : je me serais moi-même abstenu de les relever , s'il n'avait pas été si souvent question de cette négociation.

Je m'abstiendrai de pousser plus loin l'énumération des crimes (1) commis par les *cabi-*

(1) On pourrait reprocher aux puissances beaucoup d'autres crimes encore , mais moins atroces peut-être , ou d'une moindre importance par leurs effets. Si j'en voulais présenter un tableau com-

nets de l'Europe. J'engage le public à les lire, parce que c'est l'ouvrage d'un homme qui n'a point de plaintes personnelles à éléver contre aucun cabinet, et dont les principes sont d'un citoyen ami de l'ordre social , mais qui regarde comme un devoir envers l'humanité de publier tout ce qui est à sa connaissance immédiate , tous les faits dont il a des garanties oculaires. Il déclare aussi , pour tous ceux cités dans cet ouvrage , qu'il pourrait les fortifier du témoignage des personnes les plus dignes de foi , si leurs emplois le lui permettaient. Fort de l'honorable conviction qu'il n'a dit que la vérité , qu'il a cédé au seul désir de ramener

plet , on verrait ces puissances acheter des cargaisons de pierres afin de combler les ports de l'ennemi (papiers publics de Londres du 10 octobre 3800) ; un capitaine de vaisseau de ligne anglais , s'emparant , sans autre autorité que celle des pirates , d'un vaisseau suédois dans le port de Barcelonne pour l'aider à capturer deux frégates espagnoles ; un autre capitaine , sans aucune forme de justice, détruisant une ville et un port de la méditerranée qu'il trouva sans défense , parce que deux ans auparavant on avait fait feu sur quelques soldats anglais ; mais un tel tableau remplirait plusieurs volumes.

sa nation malheureuse et trompée aux principes de modération , aux idées libérales , seuls compatibles avec la paix et une prospérité durable ,

*Justum et tenacem propositi virum.
Non civium ardor prava jubentium,
Non vultus instantis tiranni
Mente quatit solidā.*

HORACE.

il est prêt à braver les préventions , l'orgueil et les fureurs de ceux qui se sont déclarés ennemis de la vérité , de la paix , de la bonne foi , de l'humanité. Demande-t-on si la conduite du gouvernement français a été irréprochable ? Je réponds sans hésiter qu'elle l'a été infiniment plus que celle de ces gouvernemens réguliers et religieux qui ont épuisé toutes les ressources du crime et de la perfidie pour le renverser. Depuis 1791 jusqu'à ce jour , le gouvernement français a été déchiré au dehors par les calomnies de ces gouvernemens ; au dedans , par celles des factions salariées par eux. Incessamment tourmenté par les inquiétudes les plus désespérantes , réduit chaque jour aux expédiens pour soutenir une guerre , dont l'animosité , les difficultés et l'étendue

étaient sans exemple , une guerre suscitée contre lui par la confédération la plus injuste , l'a-t-on vu cependant se rendre coupable de meurtres , de pillage , d'insulte envers les ambassadeurs (1)? Ses propres ambassadeurs ont-ils essayé de corrompre les généraux ou les ministres des puissances belligérantes ? A-t-il jamais fait incendier leurs arsenaux et leurs flottes ? l'a-t-on jamais vu contrefaire les effets publics de ses ennemis , et en faire consacrer la circulation par une cour de justice ? Ses soldats ou ses officiers ont-ils jamais massacré de sang froid leurs prisonniers , nonobstant même un décret de la convention (2) ? Le gouverne-

(1) A l'époque où Malmesbury jouait sa comédie diplomatique à Lille , deux messagers du roi périrent en allant à Calais chargé de dépêches . Les dépêches furent trouvées deux jours après et envoyées , par la municipalité de Calais , au négociateur anglais auquel elles étaient adressées . Quelle leçon pour vous , messieurs les Archiducs et les Barbaczis !

(2) Si le général Pichegru se trouve dans ce pays , je l'interpelle de déclarer , s'il n'a point dit alors , que malgré les termes exprès du décret , il recevait des instructions particulières qui lui prescrivaient de s'opposer à son exécution , ce décret

ment français refusa-t-il jamais sa ratification aux traités ou aux engagemens conclus par ses agens ?

Sans pousser plus loin la récapitulation des crimes des cabinets , peut-on charger le gouvernement français d'aucune accusation semblable ? Lors de l'entrée toute récente des François à Livourne , on se répandit en invectives contre eux ; toutefois cette expédition n'avait rien de contraire au droit des gens (1), puisqu'à cette époque , la Toscane protégeait les ennemis de la France , en les accueillant et leur permettant de s'organiser en corps d'armée. Le souverain de cet état avait reçu l'invitation officielle de les disperser. Il n'en tint aucun compte. Nous avons vu précédemment , combien la conduite de l'amiral Nelson dans le port de Livourne fut plus attentatoire au droit des gens.

n'ayant pour objet que de jeter l'effroi parmi les Anglais et les Hanovriens. Il est de fait qu'aucun d'eux ne fut tué comme il était ordonné : si Pichegru eût violé ses instructions , le dernier supplice l'attendait.

(1) Voyez le *droit des gens* , par Vatel.

PIÈCES JUSTIF.

PIECES JUSTIFICATIVES.

A. N°. 1^{er}.

(Cette pièce se rapporte à la fin de la pag. 3 de l'ouvr.)

TRAITÉ DE PARTAGE (1) entre les différentes
Cours de l'Europe, conclu et signé à Pavie,
au mois de juillet 1791.

SA majesté l'Empereur reprendra tout ce que Louis XIV avait conquis sur les pays-bas autrichiens; et réunissant ses provinces à ces mêmes pays-bas, il les donnera à son altesse sérénissime l'électeur palatin. Ces nouvelles possessions, jointes au Palatinat, porteront désormais le nom d'Australie.

Sa majesté l'Empereur aura à perpétuité la propriété et la possession de la Bavière, qui formera

(1) A ce traité se trouvait jointe une carte, où ces partages projetés étaient tracés avec une exactitude, qui prouvait assez la pleine confiance des souverains du Continent; une de ces cartes est maintenant en dépôt dans les archives de la France.

ainsi à l'avenir une masse indivisible avec les domaines et les possessions héréditaires de la maison d'Autriche.

Son altesse sérénissime , l'archiduchesse Marie-Christine sera , conjointement avec son altesse sérénissime , son neveu l'archiduc Charles , mise dans la possession héréditaire du duché de Lorraine.

L'Alsace sera rendue à l'Empire ; l'évêché de Strasbourg et le chapitre recouvreront leurs anciens priviléges , ainsi que les souverains ecclésiastiques de l'Allemagne.

Si les cantons suisses accèdent à la coalition , on leur proposera de réunir à la ligne helvétique , l'évêché de Florentin , les défilés de Franche-Comté , même ceux du Tyrol , avec les bailliages voisins , et le territoire de Veuvay , qui coupe le pays de Vaud.

Si sa majesté le roi de Sardaigne souscrit à la coalition , la Bresse , le Bugey et le pays de Gex , usurpés par la France sur la Savoie , lui seront rendus.

Dans le cas où sa majesté le roi de Sardaigne pourrait faire une grande diversion , on le laissera s'emparer du Dauphiné , pour le posséder à perpétuité , comme le plus proche descendant de l'ancien Dauphin.

Sa majesté le roi d'Espagne aura le Roussillon et le Béarn , avec l'isle de Corse , et prendra aussi

possession de la partie française de Saint-Domingue.

Sa majesté l'impératrice de Russie se réserve l'invasion de la Pologne ; elle gardera aussi Kamieck, et cette partie de la Podolie qui avoisine la Moldavie.

Sa majesté l'Empereur obligera la Porte à abandonner Choczim, ainsi que les petits ports de la Servie, et ceux de la rivière de Lurna.

Sa majesté le roi de Prusse, par suite de l'invasion de la Pologne, qu'effectuera l'impératrice de toutes les Russies, prendra possession de *Thorn* et de *Dantzik*, et réunira le Haut-Palatinat aux confins de la Silésie.

Sa majesté le roi de Prusse aura en outre la *Lusace*; et son altesse sérénissime l'électeur de Saxe recevra en échange le reste de la Pologne, dont elle occupera le trône, comme souverain héritaire.

Sa majesté actuelle le roi de Pologne abdiquera le trône, et recevra un traitement annuel convenable.

Son altesse sérénissime, l'électeur de Saxe donnera sa fille en mariage à son altesse sérénissime le plus jeune des fils de son altesse sérénissime le Grand-Duc de toutes les Russies. Par-là, il deviendra le chef de la race des rois héritaires de la Pologne et de la Lithuanie.

Signé LÉOPOLD, empereur. De la part de la Russie.

N 2

(196)

sie, le prince de NASSAU. Pour l'Espagne, le comte de FLORIDA-BLANCA. Pour la Prusse, BISCHOFF-WERDER.

B. N°. 2.

(Cette note se rapporte à la fin de la pag. 60).

Note du lord Hervey, au Grand-Duc de Toscane.

2 septembre 1793.

Comme la flotte anglaise a ses principaux magasins, et ses appovisionnemens sur vos côtes, et que les commandans de la flotte ont résolu de passer l'hiver à Livourne, il est nécessaire que sa Hautesse donne ordre au ministre de France d'évacuer le territoire de la Toscane, et que les emblèmes de la démocratie française soient effacés du palais où ce ministre réside.

Le soussigné demande en outre que tous les partisans de l'anarchie française soient sévèrement punis; que toutes communications entre la France et la Toscane soient interrompues; que le Grand-Duc satisfasse sans délai aux voeux de sa majesté Britannique, etc.

(197)

C. N°. 5

(Cette pièce se rapporte à la pag. 47).

A MONSIEUR GOLDSMITH, A HAMBOURG.

Hambourg, le 22 novembre 1794.

Mon ami, j'ai appris, avec le plus grand plaisir, ton heureuse arrivée de Pologne, et je te remercie de la part que tu prends à ma santé; la voilà, dieu merci, assez bonne, et j'espère qu'avec un peu de ménagement, je me tirerai d'affaire. La sombre humeur dans laquelle tu m'as vu ici, par rapport à la triste situation de ma patrie, ne m'a pas quitté encore; car je crains très-fort que, quelle que soit l'issue de la lutte actuelle, *ma trop phlegmatique nation en soit la victime.*

Le but du ministère anglais étant indubitablement de ruiner totalement ce pays-ci, s'il ne peut pas le conserver comme son esclave; une partie de la besogne est déjà faite, et il la fera achever, en abandonnant le territoire. Les Français ne saueraient guère l'empêcher, par les moyens qu'on a employés, et par ceux qu'on emploiera encore.

Il n'y a que les Hollandais eux-mêmes, et eux seuls qui pourraient y porter obstacle, en se délivrant énergiquement du despotisme de la *faction anglaise*, sous laquelle ils gémissent. C'est à l'influence de cette faction, qu'il faut attribuer tous

les actes arbitraires que l'on fait , mais qui , joints à la conduite abominable des troupes anglaises , commencent à dessiller les yeux de plusieurs égoïstes , etc. etc.

GASPARD MEYER.

D. N°. 4.

(Cette pièce se rapporte à la pag. 65.)

Les lettres suivantes , numéros 1 et 2 , ont été adressées , le vendredi 26 avril 1793 , à M. Grenville , par M. John Salter , sur la réquisition que lui en fit ce ministre , apres avoir pris connaissance de la commission qui lui avait été donnée.

No. 1.

Milord ,

La république française désirant terminer ses différens avec la Grande-Bretagne , et arrêter une guerre dont les commencemens font presager les calamités les plus terribles pour les deux nations , j'ai l'honneur de vous demander , en qualité de ministre de sa majesté Britannique , un passe-port et un sauf-conduit , pour une personne chargée de négocier à cet effet.

M. John Salter , notaire public à Londres , vous délivrera la présente ; et si vous le requérez , il vous délivrera une seconde lettre , où vous lirez le

nom de la personne à qui la nation française confie ses intérêts.

J'ai l'honneur d'être, etc.

LEBRUN , ministre
des relations extérieures ,
A S. E. le lord Grenville.

Paris , 2 avril 1793.

N° 2.

Milord ,

D'après la notification que contient ma première lettre , et qui a pour objet le rétablissement de la paix , j'ai l'honneur de vous informer que M. Marret est la personne désignée pour travailler à obtenir l'objet de nos vifs désirs.

Je n'ai pas besoin de rappeler à votre excellence , qu'il sera nécessaire de lui attacher trois personnes : son secrétaire , son valet-de-chambre et son courrier ; mais je demande qu'il leur soit accordé les suretés convenables.

J'ai l'honneur , etc.

LEBRUN ,

A S. E. le lord Grenville.

Paris , 2 avril 1793.

Copie de la lettre de M. Lebrun à M. Salter.

Monsieur ,

Vous ferez remettre , au nom de la république

N 4

(200)

Frangaise, au lord Grenville, ministre et secrétaire d'Etat de S. M. B. pour le département des affaires étrangères , la lettre cachetée et numérotée 1 ; à sa première demande , vous lui ferez remettre la lettre cachetée et numérotée 2.

Je suis , monsieur , etc.

LEBRUN ,

A M. Salter , à Londres.

Paris , 2 avril 1793.

„ Je certifie que les lettres ci-dessus transcris ,
„ ont été signées en ma présence par M. Lebrun ,
„ ministre des relations extérieures en France ;
„ qu'il me les a remises avec une copie littérale
„ de chacune , et que je les ai déposées entre les
„ mains de M. Salter. Je consens à ce que la pu-
„ blication en soit faite.

„ JAMES MATHEWS.

Biggenhouse-Sursey , 21 mai 1793.

E. N° 5.

(Cette pièce se rapporte à la pag. 125.)

COUR DU BANQUET DU ROI.

18 novembre 1795.

Séance présidée par le lord Kenyon.

Affaire des assignats fabriqués pour l'armée du duc d'Yorck et pour les expéditions du Continent.

Strongitharm C. Lukyn

Dans les termes où se présentait cette cause ,

c'était au défendeur à établir les faits. M. Erskine, avocat de M. Lukyn, prit en conséquence la parole.

Le plaignant était porteur d'un billet de change de 50 livres sterlings, souscrit par sa partie. Si le titre est clair, il est un principe plus certain encore ; c'est que personne ne peut invoquer la loi, pour faire exécuter un contrat fondé sur l'abus et la violation de tous les principes.

Voici l'affaire soumise au jugement de la cour : M. Lukyn, par des motifs qu'il est inutile d'examiner, s'est adressé au plaignant, pour faire consommer un des actes les plus révoltans pour la morale publique, et d'un effet désastreux pour la nation qui l'autorise, dont le résultat est la ruine de mille familles honnêtes. Le plaignant n'est point sujet aux poursuites de la loi, pour avoir fabriqué des planches d'assignats français ; mais si la cour considère que c'est une telle fabrication qui a donné lieu au billet dont on demande le paiement, sans doute elle n'admettra point l'action ; je me réserve de détruire les difficultés qui pourraient être élevées sur le point de fait. Indépendamment de l'immoralité qui caractérise particulièrement le fait dont il s'agit, on risquerait, en encourageant de telles procédures, d'ouvrir la porte à des abus qui nous deviendraient funestes à nous-mêmes. Un homme, habile à fabriquer, peut être tenté de travailler à la ruine du crédit public de ce pays, en fabriquant nos billets de banque. Il est vrai que peu d'hommes

ont obtenu le degré d'adresse nécessaire, puisqu'un seul homme est arrivé, dans l'art de la gravure, au point de perfection que nos billets exigeaient.

La violation de la foi publique, et la fraude la plus criminelle : tels sont les fondemens sur lesquels le plaignant établit ses droits.

M. Calon, fondateur de caractères, était assigné au nom du défendeur.

M. Mingad, conseil du plaignant, s'oppose à son admission; il dit que M. Calon ne peut servir de témoin dans l'affaire, puisqu'il est endosseur du billet, et qu'il a intérêt d'en demander la nullité.

M. Erskine observe, au contraire, que M. Calon vient déposer contre son propre intérêt; puisque, si le jury, sur la déclaration qui va être entendue, porte une déclaration en faveur du plaignant, le témoin payera la moitié du billet, comme intéressé dans cette proportion avec le défendeur. Dans le cas contraire, le témoin, comme endosseur, pourra être poursuivi en paiement de la totalité.

M. Calon est entendu Il dit que le billet représentait le prix de planches qui avaient été gravées par le plaignant sur les dessins que lui témoin avait fournis, et qu'il avait reçus de M. Lukyn; qu'il avait servi de médiateur entre les deux parties. Lukyn lui avait donné la copie d'un assignat français, mis sous les yeux des juges, et il l'avait re-

mis à sa partie adverse , pour diriger son travail . Le plaignant s'était d'abord refusé à cette commission ; mais Lukyn lui avait assuré que les assignats entraient dans les vues de l'expédition , et étaient destinés à l'armée du duc d'Yorck ; que l'opération était connue et approuvée du secrétaire d'état ; qu'il pourrait s'adresser au gouvernement même , pour dissiper tous les doutes ; les assertions de Lukyn avaient été garanties au plaignant par le colonel Smith , agent de l'armée du duc d'Yorck . Le témoin ajoute qu'il croit que les planches sont très-bien gravées ; il dépose encore que Lukyn avait fait imprimer un grand nombre d'assignats , et les avait emportés à l'armée . Après qu'on lui a lu sa déposition , il insiste encore sur le fait que le plaignant eût refusé de graver les planches , s'il n'eût point reçu l'assurance que le gouvernement regardait cette fabrication d'assignats , comme une excellente mesure .

Le lord Kenyon dit que si le plaignant eût fait les planches dans des vues de fraude , il n'y aurait point lieu d'admettre son action ; mais que M. Calon avait juré le contraire ; que le plaignant , ayant obéi à des ordres supérieurs , en les faisant pour l'armée du duc d'Yorck , l'affaire présentait un tout autre aspect : que sans doute les nations avaient des lois à observer entre elles , même dans l'état de guerre , comme de ne point faire usage d'armes empoisonnées ; mais que la fabrication d'assignats n'avait rien de contraire au droit des gens ..

Le juge consulté , prononce une déclaration en faveur du plaignant.

N. B. Je dois rapporter ici une anecdote , dont je garantis l'authenticité .

Pendant la domination révolutionnaire de Robespierre , un Anglais , alors à Paris , se présente au comité de salut public , et propose de faire fabriquer des billets de la banque d'Angleterre . On le prie d'attendre : on délibère pendant six heures ; enfin il reçoit , au lieu de la récompense qu'il s'était promise , l'ordre de se rendre à la Conciergerie , où il est resté plus de deux ans .

F. N°. 6.

(Cette pièce se rapporte à la pag. 133.)

Copie de la lettre du général en chef de l'armée d'Italie , à son altesse royale le prince Charles , en date du 11 germinal an 5.

Monsieur le général en chef ,

Les braves militaires font la guerre , et désirent la paix ; celle-ci ne dure-t elle pas depuis six ans ? Avons-nous assez tué de monde , et causé assez de maux à la triste humanité ? Elle réclame de tous côtés . L'Europe , qui avait pris les armes contre

la république française , les a posées . Votre nation reste seule ; et cependant le sang va couler plus que jamais . Cette sixième campagne s'annonce par des présages sinistres ; quelle qu'en soit l'issue , nous tuerons de part et d'autre quelques milliers d'hommes de plus , et il faudra bien que l'on finisse par s'entendre ; puisque tout a un terme , même les passions haineuses .

Le directoire de la république française avait fait connaître à sa majesté l'Empereur le désir de mettre fin à la guerre qui désole les deux peuples ; l'intervention de la cour de Londres s'y est opposée . : n'y a-t-il donc aucun moyen de nous entendre ? Etfaut-il pour les intérêts ou les passions d'une nation étrangère aux maux de la guerre , que nous continuions à nous entr'égorger ? Vous , monsieur le général en chef , qui , par votre naissance , approchez si près du trône , et êtes au-dessus de toutes les petites passions qui animent souvent les ministres et les gouvernemens , êtes-vous décidé à mériter le titre de bienfaiteur de l'humanité entière , et de vrai sauveur de l'Allemagne ? Ne croyez pas , monsieur le général en chef , qu'il ne vous soit pas possible de la sauver par la force des armes ; mais dans la supposition que les chances de la guerre vous deviennent favorables , l'Allemagne n'en sera pas moins ravagée . Quant a moi , monsieur le général en chef , si l'ouverture que j'ai l'honneur de vous faire , peut sauver la vie à un seul homme , je m'estimerai plus fier de la cou-

ronne civique que je me trouverais avoir méritée ;
que de la triste gloire qui peut revenir des succès
militaires. Je vous prie de croire , monsieur le gé-
néral en chef , aux sentimens d'estime et de con-
sidération distinguée , avec lesquels je suis , etc.

Signé BONAPARTE.

G. N°. 7.

(Cette pièce se rapporte à la pag. 167.)

*Traduction du procès-verbal des ministres
plénipotentiaires à Rastadt , sur les évé-
nemens des 9 et 10 floréal an 7 (28 et 29
avril 1799).*

Ce procès-verbal ne peut être lu avec trop d'at-
tention ; aucun des détails qu'il contient n'est indif-
férent. Ils porteront dans l'âme de tout homme qu'un
esprit de parti n'a pas aveuglé , l'entièrre conviction
que l'Autriche a médité , préparé et ordonné l'assas-
sinat des ministres français ; qu'elle l'a fait exécuter
par un corps de ses troupes , et que le commandant
de ce corps se faisait rendre compte , d'instant à autre ,
des détails de l'exécution.

Le plénipotentiaire impérial étant rappelé de
Rastadt , et ayant quitté cette ville le 13 du mois
dernier , la députation de l'Empire déclara , dans sa
séance du 23 , qu'elle était suspendue , et notifia
à la légation française les motifs de cette déclara-

tion. Les ministres de France déclarèrent aussi , le 25 , qu'ils allaient se retirer dans trois jours.

Dans la soirée du même jour , le courrier de la légation française , muni d'un passe-port et de sa plaque , chargé de dépêches pour Strasbourg , fut arrêté sur sa route à Seltz , entre le village de Plittersdorfs et Rastadt , par des hussards autrichiens , et conduit au quartier-général du colonel impérial Barbaczy à Gernsbach , *après avoir été dépouillé de ses papiers.* Sur la réquisition de la légation française , l'envoyé directorial de Mayence , au nom de tous les membres de la députation , interposa ses bons offices , de même que la légation prussienne ; « Pour que , suivant les principes universels du droit des gens , le courrier arrêté fût relâché avec ses dépêches , et que la sûreté de la correspondance de la mission française , dans le court espace de trois jours fixé pour son départ , ne fût point troublée. »

La lettre du ministre mayençais fut envoyée encore dans la nuit à Gernsbach par un courrier , qui revint avec une courte réponse du colonel Barbaczy , portant qu'il avait rendu compte à ses supérieurs de l'arrestation du courrier , et qu'il ne pouvait se prêter aux vues de la députation , QU'APRÈS AVOIR REÇU DES ORDRES. La lettre de la légation prussienne fut envoyée le 25 , à cinq heures du matin , par monsieur le comte de Bernstorff , conseiller de la légation , avec l'injonction d'en appuyer verbalement le contenu.

La légation française s'étant d'ailleurs adressée particulièrement au baron d'Edeseim , ministre d'État de Bade , pour réclamer la protection du margrave , ce ministre jugea convenable d'accompagner M. de Bernstorff , et de faire , près du colonel Barbaczy , toutes les représentations analogues aux circonstances. La réponse verbale du colonel fut qu'il transmettrait ces représentations à ses supérieurs , de même que la lettre de la légation prussienne , et qu'il ferait connaître le résultat le plutôt possible ; mais que jusques-là , il ne pouvait s'expliquer en aucune manière. La relation écrite du comte de Bernstorff prouve combien ce refus de s'expliquer a été positif.

En attendant , les ministres français étaient résolus de partir pour Seltz , le troisième jour 28 , à huit heures du matin. Tous les préparatifs étaient faits ; les voitures chargées se trouvaient déjà dans la cour du château ; mais vu les circonstances , les patrouilles de hussards croisant particulièrement sur la route de Rastadt à Seltz , et ayant déjà arrêté le 19 plusieurs ministres allemands , et entre autres celui de Wurtzbourg , dont elles avaient pris et gardé les papiers ; d'ailleurs les déclarations du colonel Barbaczy , tant sur cet incident que sur l'arrestation du courrier français n'étant aucunement rassurantes pour le voyage de la légation française , on ne pouvait s'empêcher d'avoir des inquiétudes ; car il paraissait au moins possible que les ministres fussent arrêtés par méprise , et qu'il en résultât

résultat de très-grands inconveniens. C'est pourquoi toutes les personnes diplomatiques, qui étaient encore en relation avec les ministres français, leur conseillèrent de différer leur voyage de quelques heures, ou jusqu'au lendemain, la réponse du colonel Barbaczy aux représentations des ministres prussien, mayençais et de Bade, étant attendue à chaque moment. Les ministres français cédèrent à ces instances, particulièrement sur l'observation qu'il était convenable d'attendre le résultat des démarches faites par les autres ministres, dont ils se montraient très-reconnaissans. Comme, à onze heures du matin, il n'y avait encore aucune réponse, le ministre mayençais baron d'Albini écrivit de nouveau au colonel Barbaczy, et lui demanda une réponse cathégorique sur la question. « Si „ les ministres français, prêts à partir, et munis „ de passe-ports du baron d'Albini, étaient dans „ le cas de rencontrer aucun obstacle ». On espérait que l'ordonnance de Bade, envoyée avec cette lettre, serait de retour vers trois ou quatre heures après midi, avec une réponse; mais on se trompa. Le soir, entre sept et huit heures, il arriva un officier de hussards, avec quelques soldats; l'officier se rendit sur-le-champ au château, près des ministres français et de Mayence; et suivant le témoignage des ministres soussignés comtes de Goertz, de Dohm et de Solms, qui étaient présens, il les pria d'excuser le colonel Barbaczy, trop occupé pour répondre par écrit; mais il déclara en son nom,

O

que les ministres français pouvaient voyager en toute sûreté, et que, pour cet effet, il leur était même fixé un délai de vingt-quatre heures. Quant à la légation prussienne, elle ne reçut à sa lettre au colonel Barbaczy, aucune réponse ni écrite ni verbale.

L'officier impérial remit aux ministres français une lettre ; M. de Dohm est le seul qui l'ait vue par hasard (1) ; et il garantit qu'elle renfermait à peu-près les lignes suivantes :

“ Ministres ,

„ Vous concevrez facilement que , dans l'en-
„ ceinte des postes occupés par les troupes impé-
„ riales , on ne saurait tolérer aucun citoyen fran-
„ çais ; en conséquence , vous m'excuserez si je
„ me vois obligé de vous signifier de quitter Rastadt
„ dans l'espace de vingt-quatre heures. ”

Gernsbach , le 28 avril.

Signé BARBACZY.

Les ministres français résolurent de partir sur-

(1) Le hasard a voulu que M. de Dohm , qui , de même que les autres personnes diplomatiques , était accouru pour connaître l'objet de la mission de l'officier impérial , et de l'arrivée des troupes , passât devant la porte du secrétaire de légation Rosenstiel , lorsque celui-ci sortait de celle de Jean Debry , où les trois ministres étaient rassemblés , et tenait à la main la lettre dont il s'agit. De son propre mouvement , le secrétaire la donna à M. de Dohm , qui , pendant que Rosenstiel écrivait le reçu demandé par l'officier , eut le temps de la lire deux fois avec attention.

le-champ , et ne purent en être détournés par l'obser-
vation qu'ils ne sauraient arriver au Rhin avant
la nuit , et que le passage du fleuve pourrait être
dangereux : ils partirent en effet le 28 , une demi-
heure après la réception de la lettre ci-dessus , avec
huit voitures , dont la plupart , de même que les
chevaux , appartenaient au margrave. Avec l'officier
qui avait apporté la lettrē , il était arrivé cinquante
hussards de Szeklers , qui s'étaient postés à la porte d'E-
tlingen , et avaient fait occuper de même les autres por-
tes . On apprit bientôt que l'ordre était donné *de ne laisser entrer ni sortir aucune personne appartenant au congrès* , et que le capitaine des hussards avait
signifié au major Harrant , commandant des trou-
pes de Bade , qu'il exigeait que ses soldats restassent
aux portes , pour faire connaître aux Autrichiens les per-
sonnes appartenant au congrès , dont l'entrée ou la sor-
tie était défendue. Nonobstant cette restriction aux
membres du congrès , on ne permit à personne de
passer même le pont de communication entre la
ville et le faubourg. Le commandant de la ville lui-
même ne put obtenir la permission de sortir , quoi
qu'il l'eût demandée avec instance , lorsqu'il fut
instruit des événemens subséquens. Le ministre
danois avait fixé son départ au même jour , et n'a-
vait attendu que le résultat des démarches faites par
la députation , touchant les ministres français.
Après avoir pris connaissance de la réponse faite
par le colonel Barbaczy , il se retira chez lui pour
faire les préparatifs de son voyage ; mais sur l'in-

formation qu'il reçut en passant près la porte , que personne n'avait la permission de sortir , il traversa le jardin du château , vers la chaussée où était posté le capitaine des hussards avec sa troupe , et il lui demanda s'il ne pouvait pas partir ce soir.

Cet officier répondit qu'il avait ordre de ne laisser sortir personne ; mais lorsqu'on lui répliqua que les ministres français avaient été sommés de partir , par le colonel son chef , et qu'ils sortaient dans le moment par la porte de Rheineau , le capitaine répartit qu'il n'avait point l'ordre d'empêcher le départ de la légation française. Le ministre de S. M. danoise lui ayant demandé ensuite s'il leur donnerait une escorte , il dit qu'il n'avait point d'ordre pour cela ; et lorsqu'on lui représenta avec force combien l'honneur de la nation allemande exigeait qu'on prît tous les moyens , pour éviter qu'il n'arrivât le moindre désordre au départ de ces ministres , le capitaine répondit qu'il n'avait à pourvoir à rien qu'à sa propre sûreté ; ajoutant aussi la remarque que le plénipotentiaire impérial était déjà parti depuis assez long-tems , pour que TOUS LES ENVOYÉS ALLEMANDS AYENT LE TEMS DE PARTIR AUSSI.

Lorsque la légation française se présenta à la porte de la ville , on lui annonça qu'elle ne pouvait pas sortir. Les trois ministres descendirent sur le champ ; et laissant là leurs voitures avec leurs familles et leur suite , ils se rendirent au château chez le ministre de Mayence. Personne ne pouvait concevoir cette contradiction de l'ordre de partir sous

vingt quatre heures , avec l'obstacle mis à ce départ aux portes de la ville. L'envoyé de S. M. danoise qui , aussitôt après ce nouvel incident , s'était rendu , avec plusieurs autres , chez le ministre de Mayence , en donna , d'après sa conversation avec le capitaine , une explication qui fut bientôt officiellement confirmée par M. de Munch , secrétaire de légation , envoyé à cet officier par M. d'Albini. Il annonça qu'on avait *oublié* , lorsqu'on avait pris possession des portes de la ville , et donné l'ordre de ne laisser sortir personne , d'*excepter de cet ordre les ministres français*. M. de Munch ajouta que cet oubli était réparé et que les ministres pouvaient partir *sans obstacle*. Ceux-ci pensèrent alors qu'il était nécessaire , pour n'être pas arrêtés par les patrouilles qui pouvaient se trouver sur leur chemin jusqu'à Plittersdorf , de demander une escorte militaire. Le secrétaire de légation de Mayence se chargea d'en faire la demande au capitaine ; et les envoyés de France allèrent , dans une voiture du margrave , rejoindre les leurs à la porte. Là , ils furent obligés d'attendre long-tems la réponse , qui fut enfin apportée par M. de Harrant , major au service du margrave de Bade ; elle portait que

“ Le capitaine ne pouvait point donner d'escorte ,
“ parce qu'il n'avait *point d'ordre pour cela* , mais
“ que les ministres français ne trouveraient aucun ob-
“ tacle sur leur route. ” A la demande du major de
Harrant , si l'on devait entendre par - là que les
ministres français pouvaient passer de l'autre côté

du Rhin en toute sûreté , et si lui Harrant pouvait les en assurer , le capitaine avait répondu OUI . Les envoyés français préférèrent donc , après quelques réflexions , partir de suite sans escorte , que retourner au château , pour y attendre le point du jour ; parti que plusieurs conseillaient de prendre , et que les femmes désiraient . Entre neuf et dix heures , les ministres français sortirent enfin de la ville : la nuit était très-sombre , et l'on portait une torche devant leurs voitures .

A peu près un quart d'heure s'était écoulé , lorsque , de divers côtés , arriva la nouvelle que les voitures de la légation française avaient été arrêtées avec violence par des hussards autrichiens , qui avaient donné des coups de sabre aux cochers et au porte-flambeau . La plupart des membres du corps diplomatique se trouvaient , dans ce moment , rassemblés dans un casino . L'envoyé ligurien Boccardi et son frère , qui étaient dans la dernière voiture , et qui s'étaient échappés , y apportèrent la première nouvelle . On décida unanimement qu'on se rendrait ensemble près du capitaine pour lui demander une explication , et avant tout les secours les plus prompts . Peu de minutes après , arriva la nouvelle atterrante qu'un , que deux , que tous les trois ministres français avaient été assassinés par les soldats de l'Empereur . La raison se refusait à trouver ce crime vraisemblable ; le cœur ne le trouvait pas possible .

Non , non , c'est faux , fut le cri universel . Ce

pendant le désir de faire cesser le plutôt possible un malheureux mal-entendu , fit hâter le pas vers l'officier commandant. Il avait son quartier à-peu-près à vingt pas de la porte d'Etlingen , à l'auberge dite la Lanterne . La garde de la porte s'opposa au passage de la société , quoiqu'elle s'annonçât comme composée d'envoyés de cours royales et premières . Ce fut qu'avec la plus grande peine qu'on obtint qu'un bas-officier nous annonçât . On demanda encore une fois quels envoyés nous étions , et on déclara , avec une exactitude inquiète , que seulement trois , quatre , six ministres pouvaient aller près du capitaine . Cet officier parut enfin . L'envoyé de S. M. prussienne , comte de Goertz , aussi soussigné , lui fit , au nom de tous , cette courte exposition : Nous voudrions savoir quelles mesures il avait prises au bruit de l'affreuse nouvelle qui lui avait sans doute été portée . Il répondit qu'à la demande du ministre de Mayence , qui avait déjà été chez lui , il avait envoyé un officier avec deux hussards . Nous pensâmes que ce n'était pas suffisant , et nous l'engageâmes , au nom de tous les sentiments de l'humanité , au nom du bien de l'Europe , de l'honneur de la nation allemande , prêt à être taché par un crime sans exemple dans les annales des peuples civilisés , au nom de l'honneur de son auguste monarque , de l'honneur du service de S. M. impériale , de son propre honneur , de sa vie , de faire , au plus vite , tout son possible pour sauver ce qui pourrait être encore à sauver . Le capitaine répondit que c'était un malheureux mal-

entendu ; que , sans contredit , les patrouilles rôdaient aux environs pendant la nuit , et qu'un pareil malheur pouvait FACILEMENT arriver ; que les ministres français n'auraient pas dû partir la nuit . On lui rappela qu'il avait refusé une escorte , et dit au major de Harrant qu'il n'y avait RIEN à craindre pour la légation française . Il répliqua qu'il n'avait point eu ordre de donner une escorte ; qu'on aurait dû la demander au commandant . Le conseiller de légation de Prusse , comte de Bernstorf , dit qu'il avait demandé lui-même au colonel , lorsqu'il avait été envoyé vers lui , s'il donnerait une escorte . *Vous l'a-t-il accordée ?..... fut la réponse du capitaine . L'envoyé de Danemarck , soussigné , lui ayant ensuite rappelé la conversation qu'il avait eue avec lui , et dont nous avons parlé ci-dessus , Voulez-vous , dit-il établir ici contre moi une inquisition ? Enfin , lorsque passant sur toutes les considérations qui devaient nous frapper , après le traitement que nous étions obligés de souffrir , nous le pressâmes , le priâmes , le supplâmes de ne pas perdre un instant pour sauver peut-être encore la vie de quelques hommes et l'honneur de son service ; il nous demanda où donc étaient les voitures des ministres , et d'autres explications , à nous que ses ordres retenaient prisonniers en ville , à nous qui venions à lui pour savoir quelle nouvelle il avait , quelles mesures il avait prises pour empêcher , si l'était possible , encore un crime qui touche de si près son honneur et celui de son souverain . Enfin*

nous exigeâmes de lui la promesse de détaeher un officier et six hussards , pour accompagner le major Harrant , et deux hussards de Bade sur le grand chemin de Plittersdorff. En attendant , il était arrivé plusieurs fuyards , échappés du grand carnage , qui confirmèrent qu'en effet les trois ministres français avaient été assassinés par des hussards de Szeklers. Le meurtre de Bonnier fut rapporté par un témoin oculaire , savoir , par le porteur du flambeau. Cependant le major Harrant , de Bade , auquel il ne fut donné qu'un maréchal-des-logis pour l'accompagner , au lieu d'un officier qui lui avait été promis , trouva les voitures sur la place même où cette scène d'horreur s'était passée ; elles étaient entourées d'environ cinquante hommes des hussards de Szeklers , munis de flambeaux , (parmi lesquels il ne put néanmoins découvrir d'officiers) , et occupés à conduire autour de la ville les voitures , ainsi que les infortunés qui s'y trouvaient , et dont la plupart étaient encore dans une profonde stupeur. Lorsque M. de Harrant déclara aux hussards qu'ils devaient être reconduits à la ville , ils ne voulurent pas d'abord s'y prêter , soutenant que ces carrosses étaient LEUR BUTIN. Ce ne fut que moyennant les plus fortes menaces , et après que M. de Harrant leur eut déclaré qu'en sa qualité d'officier , le commandement et la disposition des voitures lui appartenaienr exclusivement , qu'il parvint à les faire désister de leur projet. M. de Harrant trouva les cadavres de Bonnier et de Roberjot par terre ,

Horriblement maltraités : ne trouvant pas le corps de Jean Debry, il se donna toutes les peines imaginables pour le découvrir ; il proposa même de faire des recherches dans le bois, et demanda pour cet effet une escorte de quelques hussards autrichiens qui se joindraient à lui et aux deux hussards dont il était accompagné ; mais cette escorte *lui fut refusée*, sous prétexte que l'on pourrait aisément rencontrer d'autres patrouilles autrichiennes , et que, dans l'obscurité de la nuit, on courrait risque d'en être attaqué. M. de Harrant fut donc obligé de remettre l'exécution de son dessein jusqu'au jour , et ramena , en attendant , les carrosses dans la ville. Les épouses de Jean Debry et de Roberjot , les filles du premier , les secrétaires et les domestiques s'y trouvaient; aucun d'eux n'était blessé , plusieurs avaient été dépoillés cependant de leur argent, montres , etc. etc. ; il n'y avait eu *que les trois ministres* qui eussent été attaqués par les meurtriers. Les carrosses arrêtèrent devant le château ; chacun s'empressait d'approcher les infortunés qui y étaient , afin de leur porter des secours ; mais on écarta *tout le monde indistinctement* , même les plus considérés des ministres étrangers , parce que, nul officier n'étant présent , il fallait auparavant attendre des ordres.

Enfin on obtint de pouvoir porter dans les appartemens de M. de Jacobi , ministre du roi de Prusse , Mad^e. Roberjot , étendue à demi-morte dans la voiture qui arrêtait devant la porte de ce

ministre Mad^e. Debry , ainsi que ses deux filles , furent obligées de descendre de leur voiture dans la rue , parce que jamais on ne voulut permettre que les carrosses entrassent dans la cour du château ; ceux-ci furent conduits à la porte d'Erlingen . On demanda les chevaux de la cour pour les conduire le lendemain à Gernsbach ; ce qui fut contremandé cependant le matin même . Les dames furent conduites à pied dans leur ancienne demeure au château , par plusieurs membres du corps diplomatique ; mais elles furent bientôt après transportées dans la maison du soussigné ministre de Brandebourg , afin d'être plus à portée de leur donner des secours . On apprit les détails de l'assassinat de Roberjot , par son valet - de - chambre , qui avait été dans la même voiture . Il déposa que „ des hussards s'étaient présentés à la portière , „ qu'ils en avaient brisé les glaces , et demandé : „ *Ministre Roberjot !* Sur quoi celui-ci avait répondu „ en français *oui* , en produisant en même tems le „ passe-port de l'envoyé directorial de Mayence ; „ que les hussards *avaient déchiré ce passe-port* ; qu'ils „ avaient fait sortir de force le ministre de sa voiture , et lui avaient porté plusieurs coups très- „ violens ; que l'infortuné ayant donné cependant „ encore quelques signes de vie , et sa femme ayant „ crié : *Oh ! sauvez ! sauvez !* les hussards avaient re- „ doublé leurs coups ; que Mad^e. Roberjot s'était „ élançée sur le corps de son mari ; mais que lui , „ (valet-de-chambre) l'avait saisie fortement dans

» ses bras , lui bouchant les oreilles , et empêcha
 » qu'elle n'entendît les cruels gémissemens du mou-
 » rant ; que lui , valet-de-chambre , avait été jeté
 » hors de la voiture par un hussard qui lui avait
 » demandé : *Domestique!* et ayant répondu affirmati-
 » vement , le hussard lui avait donné à entendre ,
 » par signes , qu'il n'avait rien à craindre ; que
 » néamoins il s'était saisi de sa montre et de sa
 » bourse ; que la même chose était arrivée à ma-
 » dame Roberjot . » Cependant plusieurs d'entre
 nous ont remarqué que la voiture n'avait pas été
 pillée entièrement , mais qu'on y avait laissé de
 l'argent et des effets précieux . Lorsque Mad. Roberjot
 quitta sa voiture , elle tomba de défaillance en dé-
 faillance , s'écriant à plusieurs reprises : *On l'a ha-
 ché devant mes yeux .*

Le secrétaire de légation Rosenstiel , qui se trou-
 vait dans une des dernières voitures , et par consé-
 quent près de la ville , s'est vraisemblablement sau-
 vé par les jardins , dès le commencement de l'affaire . On le trouva dans le logement du ministre
 de Bade , dans un état de délire . Toutes les autres
 personnes appartenant à la légation française , ar-
 rivèrent successivement , soit en fuyant , soit avec
 les voitures . Le ministre Jean Debry manquait en-
 core ; sa mort n'avait point été constatée par des
 témoins oculaires : on regarda donc comme abso-
 lutement essentiel de tout tenter pour le sauver .
 Quelques uns d'entre nous se rendirent auprès du
 capitaine des hussards autrichiens , pour le sollici-

ter d'accorder une escorte au major de Harrant ; qui, accompagné de quelques hussards de Bade , voulait aller à la recherche de Jean Debry. Le sous-signé comte de Solms de Laubach s'offrit à l'accompagner , afin d'appeler le ministre français , qui connaissait sa voix , par son nom. Le capitaine accorda l'escorte ; et à la pointe du jour , vers quatre heures du matin , le comte de Solms , le major Harrant , et deux hussards de Bade , sous l'escorte d'un caporal et de quatre hussards impériaux , montèrent à cheval , pour parcourir les environs , et notamment le bois de Steinmaner et de Plittersdorff. Ils n'eurent pas la satisfaction de trouver le ministre Jean Debry , mais ils apprirent quelques circonstances absolument nécessaires à l'éclaircissement du fait ; les voici. Le major Harrant s'étant adressé au bailli de Rheinau . pour obtenir des renseignemens sur le compte du ministre absent , le bailli lui apprit que des *hussards impériaux* avaient déjà fait des perquisitions relativement à un Français blessé , et fuyant , ET DONT LA DÉCOUVERTE LEUR IMPORTAIT INFINIMENT ; qu'ils avaient fortement recommandé qu'au cas que l'on trouvât un Français ressemblant au signalement qu'ils en donnaient , DE BIEN SE DONNER DE GARDE DE LE RECONDUIRE A RASTADT , mais de le faire passer en dehors de la ville , et DE LEUR MENER A MUCKENS-TURM PAR UN CHÉMIN DÉSIGNÉ ; ou bien qu'on devait simplement le GARDER SOIGNEUSEMENT ET LEUR EN DONNER CONNAISSANCE.

On avait tout fait jusqu'ici pour adoucir, autant que les circonstances pouvaient le permettre , cet horrible état de choses. Il s'agissait actuellement de pourvoir à la sûreté des membres du corps diplomatique et de leurs familles , ainsi qu'au trajet des personnes sauvées des missions française et liguérienne. Lessoussignés s'adressèrent en conséquence au colonel Barbaczy , par une lettre (n°. 5) dont fut chargé le secrétaire de légation de Prusse Jordan, qui fut dépêché le 29 , à quatre heures du matin , accompagné d'une ordonnance impériale. A sept heures du matin , le ministre Jean Debry se rendit dans la maison du ministre prussien de Goertz. Son apparition causa autant de joie à ceux qui se trouvèrent présens , que l'état dans lequel il se trouvait leur inspirait d'intérêt. Ils furent témoins des premiers épanchemens de sa joie et de sa reconnaissance envers Dieu , lorsqu'il apprit que sa femme et ses enfans étaient encore en vie. Ses habits étaient déchirés , il était blessé au bras gauche , à l'épaule et au nez ; sa perruque et son chapeau l'avaient garanti d'un coup de sabre sur la tête , de manière qu'il n'en avait qu'une contusion. On lui administra tout de suite les secours nécessaires ; on entendit le récit touchant de la manière miraculeuse dont il avait été sauvé . « Un hussard lui avait demandé , en français : *Est - ce que tu es Jean Debry ?* A quoi il avait répondu par l'affirmative , et en produisant son passe - port , qui fut également déchiré. Lui , ainsi que sa

„ femme et ses filles , furent arrachés de leur voi-
 „ ture , et on frappa surlui. Il fut jeté dans un fossé
 „ qui bordait le grand chemin ; il eut la présence
 „ d'esprit de contrefaire le mort , et se laissa dé-
 „ pouiller ; c'est ce qui le sauva. Lorsque les hus-
 „ sards se furent éloignés , il se leva et courut vers
 „ le bois. Ne voulant pas se jeter par terre , à cause
 „ de la pluie qui tombait , il grimpa sur un arbre ,
 „ malgré la forte blessure qu'il avait au bras gauche ,
 „ y sommeillant de tems en tems de lassitude et
 „ d'épuisement , et y resta jusqu'au jour qu'il s'a-
 „ chemina vers Rastadt. En approchant de la
 „ ville , il se mêla dans la foule qui était sortie pour
 » voir les cadavres , et , sans être remarqué ni par
 » les patrouilles autrichiennes , ni par le corps-de-
 » garde posté aux postes , il arriva heureusement .
 » Le spectacle le plus déchirant pour lui , fut celui
 » de ses deux collègues , devant lesquels il était
 » obligé de passer . »

La réponse du colonel n'était pas encore arrivée ;
 en attendant , on désirait vivement de faire passer
 le Rhin aux personnes sauvées de la légation fran-
 çaise , et de consommer cette opération avant la
 nuit , pour pouvoir partir à son tour , et arriver en
 sûreté à Carlsrouh. En conséquence , MM. de Ro-
 sencrantz et Gemmingen allèrent vers neuf heures
 chez le capitaine , et lui déclarèrent qu'aussitôt que
 la position de Jean Debry blessé , et de la veuve
 de Roberjot assassiné , le permettrait , tous les in-
 dividus sauvés seraient transportés au Rhin , avec

Leurs effets, sous l'escorte militaire de Bade, et accompagné de plusieurs membres du corps diplomatique, si le capitaine voulait répondre de leur sûreté sur son honneur et sur sa vie, et leur donner une escorte d'un officier et de quelques hussards. Après avoir fait quelques difficultés, le capitaine accorda la demande ; il exigea qu'elle lui fut présentée par écrit : c'est ce qui a été fait. Dans cet entretien, il échappa au capitaine plusieurs expressions qui méritent d'être remarquées : « C'est un malheur ; mais à qui la faute ? ON NE L'AVAIT PAS COMMANDÉ ! » On lui témoigna l'effroi que l'énoncé de la possibilité seulement d'un pareil soupçon devait causer à des gens d'honneur. Il s'efforça d'atténuer l'énormité du crime, en disant : « A NOUS AUSSI ON A TUÉ DES GÉNÉRAUX. » Les sensations que de pareils propos devaient faire naître en nous, de la part d'un homme à qui notre sûreté était confiée, ne pouvaient être calmées que par la réponse du colonel Barbaczy, que M. de Jordan apporta enfin à onze heures. Il n'avait pu voir le colonel lui-même, et quoiqu'il lui eût fait dire qu'il ne venait pas seulement *au nom de la légation prussienne*, mais DE TOUTE LA DÉPUTATION DE L'EMPIRE réunie à Rastadt, il avait reçu pour réponse, « que le colonel ne pouvait lui parler, QUAND MÊME IL VIENDRAIT AU NOM DE DIEU LE PÈRE ET LE FILS. » M. Jordan eut même beaucoup de peine à engager le capitaine qu'il avait rencontré à Rotenfels, à faire remettre la lettre, parce que,

que, disait-il, le colonel avait déjà reçu assez de courriers et d'estafettes pendant la nuit. M de Jordan fut retenu si long-tems, parce qu'il s'était répandu à Gernsbach un faux bruit touchant une attaque des Français vers Rastadt. La lettre du colonel annonce un homme d'honneur et de cœur.

Il promet une escorte pour les personnes de la légation française; quant à nous, il déclare qu'il serait inutile et inconvenable de les accompagner. Toutes les mesures furent prises sur-le-champ pour le prompt départ. Le médecin et le chirurgien étaient d'avis que ce voyage serait moins dangereux pour la santé de Jean Debry, que la continuation de la crise alarmante dans laquelle il se trouvait; lui et madame Roberjot désiraient également de ne pas perdre un moment. Nous partagions leurs sentimens. Le capitaine avait reçu en même-tems l'ordre de les accompagner; mais il déclara qu'il lui était expressément défendu de nous laisser sortir avec eux, vu que les légations allemandes pouvaient se retirer CHEZ ELLES, mais non du CÔTÉ DU RHIN. Quelque révoltant que fût ce traitement, nos reclamations auraient pu occasionner de nouveaux délais, et nous nous tûmes. En conséquence, le baron de Gemmingen commença à stipuler les conditions de la marche. L'escorte devait être composée du major de Harrant, avec six hussards de Bade, et d'un officier impérial, avec huit hussards de Szekler. M. de Jordan, se-

crétaire prussien, qui, par sa mission à Gernsbach, avait fait connaissance avec les militaires, obtint seule la permission de suivre les voitures: grand motif de consolation pour les principaux personnages.

A une heure après-midi, le cortége se mit en route pour la troisième fois. Qui pourrait s'étonner de voir ces infortunés, tremblans et couverts des pâleurs de la mort, lorsqu'ils s'exposaient de nouveau aux plus grands dangers, et qu'il nous était impossible à nous tous de faire passer dans leur cœur la confiance qu'il n'y avait plus rien à craindre? Ils faisaient semblant d'en croire nos assurances; mais entre eux, et à ceux qui étaient les plus près d'eux, ils disaient tout bas: "Nous allons à la mort; nous serons assassinés!" Jean Debry prit congé, de la manière la plus touchante, de ses enfans et de sa femme qui est presque à son terme. Rosenstiel recommanda sa famille, qui est depuis long-tems à Strasbourg, à son beau-frère M. Vicland, conseiller de légation de Weimar. Notre raison les blâma; mais pouvaient-ils avoir déjà perdu le souvenir de ce qui s'était passé? Ils voyaient dans l'escorte l'uniforme de leurs meurtiers. Dieu soit loué! ces affreuses appréhensions étaient vaines. Le voyage fut accompli sans aucune rencontre fâcheuse.

Sur la route, l'escorte des hussards impériaux s'accrut au nombre de trente hommes. On ne savait pas encore si Plittersdorff était occupé par les

hussards impériaux ou par les Français ; on y trouva les Impériaux. Après cinq quarts-d'heure de route , le bac fut appelé par un trompette , et tout le monde fut embarqué sur le-champ. Il est impossible de décrire le sentiment qui se peignit sur tous les visages ; c'était la transition de la presque certitude d'une mort affreuse , à l'espoir d'être sauvé. Il n'y a pas de mots non plus pour exprimer leurs témoignages de reconnaissance envers le major de Harrant et M. de Jordan. Jean Debry remercia aussi l'officier impérial de l'escorte , en peu de mots , que M. de Harrant lui traduisit : il l'assura que , quoiqu'il soit impossible d'oublier le passé , il se souviendrait de l'escorte qu'il avait enfin obtenue , et que si jamais le sort de la guerre faisait tomber quelques hommes de son régiment entre les mains des Français , lui Jean Debry ferait son possible pour qu'on ne se rappelât que la dernière action , et que tout sentiment de vengeance fût étouffé. Il fit un présent à l'escorte. En quittant Rastadt , sa femme avait remis à M. le baron d'Edeisheim un rouleau de cent louis pour les pauvres de la ville. Dans une demi-heure , ils avaient atteint le rivage français. Le crime horrible n'y était pas encore connu ; et , suivant le rapport des cochers du margrave qui sont revenus , il paraît que Jean Debry lui-même s'est efforcé d'en empêcher la publication. Les voitures les suivirent de près ; MM. de Harrant et Jordan revinrent à Rastadt , d'où les légations allemandes étaient parties à cinq

heures , puisque n'ayant aucune nouvelle des voyageurs , elles avaient tout lieu de présumer que les voitures avaient passé heureusement.

Les soussignés attestent , sur leur honneur et leur devoir , que tous les faits énoncés ci-dessus sont de la plus exacte vérité. Nous avons été témoins oculaires de la majeure partie de ces événemens ; et nous avons vérifié les autres , avec l'attention la plus scrupuleuse , d'après l'exposé des personnes qui étaient présentes , et qui y ont joué un rôle. Nous n'avons eu en vue que de constater les faits dans toute leur pureté , et de les mettre de bonne heure à l'abri de toute altération. Autant qu'il était possible , nous avons supprimé tout jugement , toute observation , tout accès de sensibilité.

Carslrouh , le premier mai 1799.

Signé le comte DE GOERTZ; les barons DE JACOBI, DE DOHM , DE ROSENKRANZ , DE RECHBERG , DE REEDEN ; le baron DE GATZERT ; le comte DE SOLMS-LAUBACH ; le baron OTTO DE GEMMINGEN ; le baron DE KREUSN ; le comte DE TAUBE.

H. N°. 8.

(Cette pièce se rapporte à la pag. 177.)

Naples , 14 juillet 1799.

Graces au courage du général , le cardinal Ruffo , qui commandait 3,000 Calabrois et 500 marins

russes envoyés de Corfou , Ferdinand IV a repris possession de l'empire qu'il avait abdiqué ; et cet événement a coûté à peine la vie d'un seul homme ! Dès que le général Macdonald eut abandonné le royaume de Naples, le cardinal s'approcha de Salerne , à 24 milles de la capitale ; et comme il n'y avait , pour s'opposer à sa marche , qu'environ 1,000 Français , qui étaient enfermés dans le château Saint-Elme , et quelques patriotes napolitains qui occupaient les postes de Castel-Nenovo et Castel - Novo , il entra alors dans la ville , vers le 20 du mois dernier. Dans une action qui s'était engagée au pont de la Maddalena , les Russes se sont autant signalés par leur valeur , que les Calabrois par leur lâcheté ; les officiers russes ont été obligés d'employer les plus grands efforts pour empêcher leurs soldats de faire feu sur leurs alliés , qui avaient pris la fuite dès le commencement de l'attaque ; c'est à la bravoure surprenante de cette poignée de Russes que l'on doit la prompte défaite des Jacobins , dont 300 furent passés au fil de l'épée ; le reste se retira dans le château.

Bientôt après l'affaire , le cardinal se saisit de six à sept cents de ces malheureux séditieux , épars dans les différens quartiers de la ville , et les fit enfermer dans le grenier public. Ce ne fut qu'avec peine qu'on empêcha l'incendie de la prison par les Calabrois , impatients de faire un auto - da - fé. Ces bandes farouches se réparèrent

(250)

dirent de tous côtés dans la ville , et s'y livrèrent au meurtre et aux excès les plus horribles. Ils faisaient périr dans le feu , ou en les empalant , les victimes désignées à leur rage , où ils les poursuivaient dans les rues , en les déchirant à coups de fouet.

F I N.

1918

1.2f

O-10

C-10

10 — 16
16 — 16
16 — 10
10 — 19
22 —
641

